

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2014-31 juillet 2015



Nations Unies • New York, 2015

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 novembre 2015).



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

[Le 20 octobre 2015]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	11
Partie I	
Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	
I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 . . .	41
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	44
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	46
IV. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	49
V. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents tenues entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	82
VI. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	83
VII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	87
A. Rapports annuels des comités	87
B. Rapports annuels des groupes de travail	87
VIII. Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	88
IX. Rapports sur les missions du Conseil de sécurité menées entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	90
X. Opérations de maintien de la paix créées, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	91
XI. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	93
XII. Rapports du Secrétaire général publiés pendant la période du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	94
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015	100
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées pendant la période du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	101
XV. Exposés mensuels sur les travaux du Conseil de sécurité établis par les anciens Présidents du Conseil pour la période du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	102

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. La situation à Chypre	103
2. Questions concernant la situation au Moyen-Orient.....	103
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.....	106
B. La situation au Moyen-Orient	111
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.....	111
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité	113
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	117
4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité	117
5. La situation au Moyen-Orient	117
6. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient.....	118
a) République arabe syrienne.....	118
b) Yémen.....	126
3. La situation concernant le Sahara occidental	130
4. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	131
5. La situation au Libéria	132
6. La situation en Somalie.....	134
7. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie	136
A. La situation en Bosnie-Herzégovine	136
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.....	137
C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	138
8. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	139
9. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	140
Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	140

10. La question concernant Haïti	141
11. La situation au Burundi	142
12. La situation en Afghanistan	145
13. La situation concernant la République démocratique du Congo	146
14. La situation en République centrafricaine	148
15. Le sort des enfants en temps de conflit armé	150
16. La situation en Guinée-Bissau	151
17. Protection des civils en période de conflit armé	152
18. Armes de petit calibre	153
19. Questions d'ordre général relatives aux sanctions	154
20. Les femmes et la paix et la sécurité	155
21. Exposé du Président de la Cour internationale de Justice	157
22. Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	156
23. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	157
A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	157
B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	157
C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban	157
D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ..	157
E. Mission des Nations Unies au Libéria	158
F. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	158
G. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	158
H. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	158
I. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	158
J. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	159
K. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	159
L. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ..	159
24. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme	160
25. Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	163
26. La situation en Côte d'Ivoire	164
27. Mission du Conseil de sécurité	166

28. Région de l'Afrique centrale	167
29. Non-prolifération des armes de destruction massive	168
30. Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud	169
31. Consolidation de la paix après les conflits	173
32. La situation concernant l'Iraq	175
33. Menaces contre la paix et la sécurité internationales	177
34. Non-prolifération	178
35. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest	179
36. Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée	180
37. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	181
A. Prévention des conflits	181
B. Développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales	181
C. Contempler l'histoire et réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies	181
D. Le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix	181
E. Les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité	182
38. Paix et sécurité en Afrique	183
A. Questions d'ordre général	183
B. Région du Sahel	183
C. L'Ebola	184
39. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales	185
40. La situation en Libye	186
41. La situation au Mali	190
42. Questions relatives à l'Ukraine	190
A. Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies	190
B. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies	190
43. La situation en République populaire démocratique de Corée	193

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

1. Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale 195
2. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice..... 195
3. Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité 196
 - A. Mise en œuvre des dispositions de la note de la Présidente du Conseil de sécurité (S/2010/507) 196
 - B. Questions générales 196

Partie IV

Comité d'état-major

- Travaux du Comité d'état-major 196

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

1. Communication concernant la question indo-pakistanaise 201
2. Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa 201
3. Communications et rapports du Secrétaire général concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït 201
4. Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan 202
5. Communications concernant la situation en Géorgie 204
6. Communication concernant la situation au Rwanda 206
7. Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria 206
8. Communication concernant la non-prolifération des armes de destruction massive 206
9. Communication concernant la situation au Myanmar 207
10. Communication concernant la réforme du secteur de la sécurité 207
11. Communications concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales : médaille Capitaine Mbaye Diagne pour acte de courage exceptionnel 207
12. Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale 207
13. Communications concernant le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale 207
14. Communication concernant les pays du groupe BRICS..... 208
15. Communications concernant la Ligue des États arabes 208
16. Communication concernant le Mouvement des pays non alignés 208

17. Communications concernant les relations entre l'Arménie et la Turquie	208
18. Communications concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique	209
19. Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël	210
20. Communication concernant la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.	210
21. Communications concernant la question du néonazisme	210

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1. Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	211
2. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée	211
3. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	213
4. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	215
5. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées	220
6. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.	222
7. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	224
8. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	224
9. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	225
10. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	226
11. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	227
12. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.	228
13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	229
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	229
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)	231
16. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	232
17. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	233
18. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	233

19. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.	234
20. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	235
21. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud	236
22. Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	236
23. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	241
24. Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé	244
25. Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.	245
26. Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	245

Appendices

I. Liste des membres du Conseil de sécurité en 2014 et 2015	247
II. Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité.	248
III. Présidents du Conseil de sécurité.	260
IV. Communications du Président du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015.	261

Introduction

1. Conscient qu'il lui incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a poursuivi la mise en œuvre d'un vaste programme de travail guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Pendant la période considérée, il a tenu 267 séances officielles, dont 248 publiques, adopté 65 résolutions et 27 déclarations du Président et publié 148 déclarations à la presse. Il a effectué trois missions : la première en Europe et en Afrique (Belgique, Pays-Bas, Soudan du Sud, Somalie et Kenya), en août 2014, la deuxième en Haïti en janvier 2015 et la troisième en Afrique (République centrafricaine, Burundi et Éthiopie) en mars 2015.

2. Le Conseil a fait porter une grande partie de ses activités sur l'Afrique et tenu des séances sur le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que sur le Sahara occidental. Il a adopté la résolution 2177 (2014), concernant l'épidémie d'Ebola.

3. Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, la situation au Moyen-Orient a occupé une place importante dans le programme de travail du Conseil. Ce dernier a continué de concentrer son attention sur la crise en République arabe syrienne et adopté deux résolutions à ce sujet : la résolution 2191 (2014), dans laquelle il a exigé que toutes les parties au conflit respectent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et la résolution 2209 (2015), concernant l'utilisation de produits chimiques toxiques, tels que le chlore, comme arme de guerre. D'autres faits nouveaux survenus au Moyen-Orient, ayant trait notamment à la question palestinienne, à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et au Liban, ont également figuré au premier rang des préoccupations du Conseil. Le Conseil a examiné régulièrement la situation en Ukraine, concernant laquelle il a adopté la résolution 2202 (2015). Il a aussi examiné régulièrement la question de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, ainsi que la situation en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan.

4. Le Conseil a continué d'accorder une importance prioritaire aux questions thématiques, générales et transversales, y compris : la non-prolifération; les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme; la protection des civils en période de conflit armé; le sort des enfants en temps de conflit armé; les femmes et la paix et la sécurité; le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits; la réforme du secteur de la sécurité; les sanctions; la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales; la paix et sécurité en Afrique; et l'état de droit.

5. Le Conseil a examiné les travaux des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et continué de suivre les questions dont il avait saisi la Cour pénale internationale concernant la situation au Soudan et la situation en Libye.

6. Le Conseil a en outre créé un comité chargé de superviser l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés en vertu de la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, qui a qualité d'organe subsidiaire. Le Comité a par la suite imposé des sanctions à l'encontre de six personnes.

7. On trouvera plus d'informations sur les activités du Conseil et des comptes rendus plus détaillés des séances énumérées ci-dessous dans les récapitulatifs mensuels de ses travaux, qui sont disponibles en ligne à l'adresse <http://www.un.org/fr/sc/programme/assessments.shtml>. On trouvera les procès-verbaux de toutes les séances publiques, y compris les noms et les titres des intervenants, à l'adresse <http://www.un.org/fr/sc/meetings/>. Cette introduction n'a pas pour objectif de fournir une liste exhaustive des événements survenus, ni des séances tenues ou mesures prises par le Conseil. Il s'agit plutôt d'une synthèse utile des principaux faits qui ont eu lieu pendant la période à l'étude. Sauf indication contraire, les résolutions mentionnées ont été adoptées à l'unanimité.

Afrique

Visite du Conseil de sécurité en Afrique

8. Le Conseil a effectué une mission en Afrique, plus précisément en République centrafricaine, au Burundi et au siège de l'Union africaine à Addis-

Abeba, du 9 au 13 mars 2015. Au retour de la mission, il a entendu un exposé sur cette visite (voir S/PV.7407).

9. En République centrafricaine, le Conseil s'est entretenu avec les autorités de transition, y compris la Présidente, des représentants de la société civile et les forces internationales. Il a constaté les progrès qui avaient été accomplis, demandé aux groupes armés de renoncer à la violence et fait part de son plein appui aux autorités nationales, qu'il a encouragées à mener la transition à terme. À Addis-Abeba, le Conseil a tenu sa neuvième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Au Burundi, il s'est entretenu avec le Président et des ministres, des représentants de la société civile et des partis politiques, les autorités religieuses ainsi que le Chef de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM) et l'équipe de pays des Nations Unies. Notant qu'il fallait pérenniser les progrès accomplis, le Conseil a réaffirmé que l'organisation d'élections apaisées, inclusives, équitables et transparentes était essentielle pour la stabilisation à long terme du pays.

Burkina Faso

10. En novembre 2014, le Conseil a entendu un exposé sur l'évolution de la situation politique au Burkina Faso, y compris la démission du Président. Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait mettre en place rapidement une transition conduite par les autorités civiles et exprimé leur appui en faveur des efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest ainsi que par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En novembre, le Conseil a publié deux déclarations à la presse sur le Burkina Faso.

Burundi

11. Les membres du Conseil ont entendu des exposés sur le Burundi en août et novembre 2014. Ils se sont félicités des préparatifs menés en vue des élections de 2015, y compris l'adoption d'un nouveau code électoral et la signature des principes généraux pour la conduite des élections de 2015, mais se sont dits préoccupés par les informations faisant état d'actes de violence politique. Ils ont encouragé les autorités burundaises à redoubler d'efforts afin de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections ouvertes à

tous grâce à l'instauration d'un dialogue constructif, au maintien d'un espace politique ouvert, à l'arrêt des violences à motivation politique et à la lutte contre l'impunité, en application de la résolution 2137 (2014).

12. En 2015, le Conseil s'est réuni régulièrement pour examiner la situation au Burundi et, en février, a adopté une déclaration de son président, dans laquelle il a salué les progrès considérables accomplis par le pays depuis 2000 et noté qu'on devait veiller à rendre ces progrès irréversibles, en particulier dans la perspective des élections. Le Conseil a salué le déploiement de la MENUB, qui a succédé au Bureau des Nations Unies au Burundi, dont le mandat s'était terminé à la fin de l'année 2014, et souligné qu'il fallait que les organismes des Nations Unies et la communauté internationale continuent d'appuyer la consolidation de la paix et le développement à long terme dans le pays.

13. Au début du mois d'avril, le Conseil a été informé que l'approche des élections et la spéculation sur l'hypothèse d'un troisième mandat du Président avaient exacerbé les tensions politiques au Burundi. Toujours en avril, il a appris ultérieurement que l'annonce selon laquelle le Président serait le candidat du parti au pouvoir avait entraîné des manifestations à Bujumbura. Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde inquiétude face à la situation, y compris le grand nombre de réfugiés ayant pénétré dans des pays voisins, la limitation de l'espace politique, les enfreintes aux libertés constitutionnelles et les informations faisant régulièrement état de violences et de tensions. Ils ont exhorté le Gouvernement à honorer l'engagement qu'il avait pris d'organiser des élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous.

14. Au début du mois de mai, le Conseil a été informé des conditions de sécurité difficiles qui régnaient à Bujumbura et de l'évolution du dialogue entre les différentes parties prenantes, organisé par le Ministère de l'intérieur avec l'appui de la MENUB. À la mi-mai, après une tentative de coup d'État, il a publié une déclaration à la presse, exhortant toutes les parties à faire preuve de retenue et demandant le retour rapide de l'état de droit et la conduite d'élections apaisées, transparentes, crédibles et ouvertes à tous au Burundi.

15. À la fin du mois de mai, à la suite de nouveaux incidents, y compris le meurtre du chef du parti d'opposition, Zedi Feruzi, et de son garde du corps et

un attentat à la grenade au marché central de Bujumbura, le Conseil a publié une nouvelle déclaration à la presse. Il a été informé des tensions qui régnaient dans le pays, y compris des manifestations violentes qui avaient eu lieu, notamment à Bujumbura, mais aussi du fait que les négociations concernant la recherche d'une solution politique aux problèmes d'ordre constitutionnel relatifs aux élections se poursuivaient en dépit des clivages qui divisaient les parties sur d'autres sujets.

16. Le Conseil, s'étant de nouveau réuni au début du mois de juin, a appris que le dialogue politique avait avancé mais qu'il restait d'importants différends à régler. L'intensification des tensions était inquiétante, et il semblait que si elles n'étaient pas correctement gérées, ces tensions risquaient de prendre une tournure ethnique. Les membres du Conseil ont condamné la poursuite des actes de violence à motivation politique et fait part de leur plein appui aux efforts déployés par les organisations régionales et sous-régionales pour résoudre la crise.

17. À la fin du mois de juin, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2015/13), dans laquelle il a pris note avec satisfaction du communiqué que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait publié peu de temps auparavant et de la décision prise par ce dernier de déployer des observateurs des droits de l'homme, des experts militaires et une mission électorale, et s'est félicité de la reprise du dialogue entre les parties burundaises.

18. En juillet, le Conseil a tenu trois séances sur le Burundi. Il a examiné le calendrier électoral et les communiqués adoptés par la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine demandant le report des élections. Lors de la séance tenue à la fin du mois de juillet à la suite des élections présidentielles qui avaient eu lieu le 21 juillet, le Conseil a entendu la déclaration préliminaire de la MENUB sur le scrutin. Les membres ont exprimé leur soutien en faveur des efforts dirigés par l'Ouganda en vue de reprendre le dialogue politique, y compris la possibilité de mettre en place un gouvernement d'union nationale, et salué le déploiement par l'Union africaine d'observateurs des droits de l'homme et d'observateurs militaires au Burundi.

Région de l'Afrique centrale

19. En décembre 2014, les membres du Conseil ont été informés qu'en raison des graves menaces qu'elle

continuait de poser pour la population civile, l'Armée de résistance du Seigneur restait un problème pour les États de la sous-région de l'Afrique centrale. Ils ont salué les efforts menés conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour éradiquer ce groupe.

20. En janvier 2015, le Conseil a publié une déclaration à la presse à la suite du transfert de Dominic Ongwen à la Cour pénale internationale.

21. En juin, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur l'intensification des tensions à l'approche des élections qui devaient se tenir dans plusieurs pays de la région, les mesures prises aux échelles régionale et internationale face aux menaces terroristes posées par Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur, la criminalité transfrontière et les résultats de l'examen stratégique du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Ils ont exprimé leur inquiétude face aux répercussions, sur le plan humanitaire, de la présence de Boko Haram dans la région et demandé au Bureau d'accorder la priorité à cette question. Ils pris note des recommandations formulées par le Bureau à l'issue de l'examen stratégique. Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2015/12), dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par les problèmes de sécurité que connaissait la région.

République centrafricaine

22. En septembre 2014, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a remplacé la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la tête des opérations de maintien de la paix dans le pays.

23. En 2014, à la suite de la prise en charge des opérations par la MINUSCA, le Conseil s'est réuni régulièrement pour faire le point sur la République centrafricaine. Ses membres se sont dits vivement préoccupés par la situation humanitaire et ont souligné que le gouvernement de transition devait être ouvert à tous. En décembre, le Conseil a été informé que le dialogue politique avait avancé, notamment grâce à la signature de l'accord de cessation des hostilités à Brazzaville, le 23 juillet 2014, à la prorogation de la période de transition jusqu'en août 2015 et à la concertation globale. Les membres du Conseil ont été informés que les conditions de sécurité restaient

précaires et que l'exploitation illicite des ressources naturelles se poursuivait.

24. Au début de l'année 2015, le Conseil a adopté la résolution 2196 (2015), par laquelle il a renforcé et prorogé pour une période d'un an les mesures d'embargo sur les armes, de gel des avoirs et d'interdiction de voyager qui frappaient la République centrafricaine, et renouvelé le mandat du Groupe d'experts chargé de conseiller le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. En mars, en réponse à la proposition du Secrétaire général, il a adopté la résolution 2212 (2015), par laquelle il a autorisé l'augmentation des effectifs militaires et policiers et du nombre d'agents pénitentiaires de la MINUSCA.

25. En avril 2015, le Conseil a été informé que la population civile centrafricaine continuait de vivre sous la menace d'attaques des antibalaka et des ex-Séléka et que la situation humanitaire restait déplorable dans l'ensemble du pays. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la réconciliation à long terme et du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale qui, après avoir été reporté plusieurs fois, a eu lieu du 4 au 11 mai, ainsi que de la tenue dans les délais prévus d'élections crédibles. La date des élections a ensuite été fixée au mois d'octobre 2015. Plus tard, toujours en avril, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUSCA pour une période d'un an, ainsi que celui des forces françaises lui fournissant un appui opérationnel. En octobre 2014, il avait prorogé jusqu'au 15 mars 2015 l'autorisation donnée à l'opération de l'Union européenne en République centrafricaine, laquelle avait ensuite été remplacée par une mission de conseillers militaires de l'Union européenne basée à Bangui, dont il avait salué le lancement.

Côte d'Ivoire

26. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire s'est rendu dans le pays du 2 au 7 novembre 2014 pour évaluer la mise en œuvre des résolutions applicables du Conseil, à qui il a rendu compte de sa mission en janvier 2015. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire à cette occasion a noté que son gouvernement était déterminé à organiser, pour octobre 2015, des élections pacifiques et transparentes et affirmé que le Gouvernement et l'opposition avaient repris leur dialogue. Les membres du Conseil se sont

accordés à penser que les conditions de sécurité et la situation politique s'étaient globalement améliorées. Ils se sont dits optimistes quant à l'avenir du pays, mais ont noté qu'il fallait rester vigilant, en particulier face aux tensions qui pourraient survenir lors des prochaines opérations électorales.

27. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil en avril 2015, le Président du Comité a constaté que le Gouvernement ivoirien avait fait des progrès pour ce qui était d'appliquer l'embargo sur les armes et de communiquer des informations utiles dans les notifications et demandes de dérogation présentées au Comité. À la fin du mois d'avril, le Conseil a adopté la résolution 2219 (2015), par laquelle il a prorogé le régime de sanctions (gel des avoirs et interdiction de voyager) ainsi que le mandat du Groupe d'experts.

28. En juin, le Conseil a entendu un exposé sur les progrès accomplis par le Gouvernement ivoirien en matière de renforcement des institutions et de réconciliation nationale et a été informé du fait que les élections présidentielles à venir représentaient une étape importante vers la sortie du conflit. Les membres du Conseil ont souligné que la bonne tenue de ces élections était essentielle et que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) avait un rôle fondamental à jouer à cet égard. Ils ont indiqué qu'ils étaient favorables au maintien des effectifs de l'Opération jusqu'à la fin de la période électorale. Toujours en juin, le Conseil a adopté la résolution 2226 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat de l'ONUCI pour une période d'un an.

République démocratique du Congo

29. En août 2014, en plus des séances régulières consacrées à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Conseil a organisé un débat sur la situation dans le pays et la région des Grands Lacs.

30. Plus tard en octobre, le Conseil a entendu un exposé sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui portait notamment sur des questions concernant la réforme du secteur de la sécurité, la création d'une force de réaction rapide au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo, le processus électoral et les élections législatives. Ses membres se

sont dits préoccupés par l'expulsion du Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et ont jugé que le Gouvernement congolais devait impérativement continuer de lutter contre l'impunité et de respecter et promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et le principe de responsabilité.

31. En novembre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2014/22), dans laquelle il a constaté avec préoccupation que le processus de désarmement volontaire des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) n'avancait pas; fermement condamné les attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées; rappelé qu'il importait de mener à bien la démobilisation permanente des ex-combattants du Mouvement du 23 mars; demandé la mise en œuvre des réformes que le Gouvernement congolais s'était engagé à mener au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération; rappelé qu'il fallait promouvoir et protéger les droits de l'homme et lutter contre l'impunité. Toujours en novembre, il a été informé du massacre de civils survenu près de Beni. Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont fermement condamné les violences perpétrées à l'encontre de civils et exigé que leurs auteurs en soient tenus responsables.

32. En décembre, à l'approche du 2 janvier, date limite pour la reddition et le désarmement inconditionnels des FDLR, le Conseil a été informé de l'état d'avancement des préparatifs d'une action militaire conjointe prévue par la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo.

33. Au début du mois de janvier 2015, le Conseil ayant été informé que les FDLR n'avaient pas respecté cette date butoir et continuaient de commettre des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme à l'encontre de la population civile, il a adopté une déclaration de son président, dans laquelle il a souligné que l'effort de protection des civils exigeait de mettre fin à la menace que représentaient les FDLR, y compris par une intervention militaire énergique des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO, par l'intermédiaire de la brigade d'intervention de la force. Il s'est déclaré de nouveau disposé à envisager des sanctions ciblées contre toute personne ou entité qui appuierait les FDLR. À la fin du mois de janvier, il a adopté la résolution 2198 (2015), par laquelle il a

reconduit jusqu'au 1^{er} juillet 2016 le régime des sanctions et prorogé jusqu'au 1^{er} août 2016 le mandat du Groupe d'experts. Dans cette résolution, il a exigé que tous les groupes armés opérant en République démocratique du Congo mettent immédiatement fin à toutes les formes de violence et autres activités déstabilisatrices. Le Conseil a prié le Gouvernement congolais d'honorer les engagements qu'il avait pris dans le plan d'action visant à mettre fin aux violences sexuelles et violations commises par ses forces armées et de continuer de lutter contre l'exploitation illégale et la contrebande de ressources naturelles.

34. En mars, dans le cadre de la prorogation du mandat de la MONUSCO, le Conseil a entendu un exposé sur l'importance de la coopération entre la République démocratique du Congo et la Mission et du dialogue stratégique sur l'avenir de la MONUSCO. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement quant à la lutte contre les groupes armés, au retrait progressif de la MONUSCO et à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes dans le respect de la Constitution congolaise. Toujours en mars, le Conseil a adopté ultérieurement la résolution 2211 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUSCO pour une période d'un an et autorisé la réduction des effectifs de la Mission ainsi que sa reconfiguration, en vue de la rendre plus réactive et efficace et mieux à même de s'acquitter de son mandat de protection des civils.

35. En mai, le Conseil a entendu un exposé du Secrétariat à propos de la recrudescence des attaques menées par des groupes armés à l'encontre de civils et de membres du personnel de la MONUSCO. L'orateur a demandé au Gouvernement congolais de mettre en place les conditions nécessaires à la reprise de la coopération entre ses forces armées et la Mission, tout en sachant que cette dernière avait reçu mandat d'agir unilatéralement. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'insécurité, ont demandé la reprise de la coopération entre la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo et souligné que toute réduction supplémentaire des contingents de la Mission devait être subordonnée à une amélioration sensible des conditions de sécurité. Ils ont exprimé leur soutien à la MONUSCO et condamné les attaques lancées contre les soldats de la paix.

36. Le Conseil a aussi entendu trois exposés (le 20 août 2014 et les 22 janvier et 14 juillet 2015) de la

Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo sur les travaux du Comité et sur la visite qu'elle avait effectuée dans la région en mai 2015.

Gambie

37. En décembre 2014, le Conseil a entendu un exposé sur l'attaque lancée le 30 décembre contre le palais présidentiel gambien. Ses membres se sont dits préoccupés par la tentative de coup d'État, ont demandé aux parties concernées de s'abstenir de recourir à la violence et de régler leurs différends par des moyens pacifiques, et souligné la nécessité de mener une enquête en bonne et due forme.

Guinée-Bissau

38. À la suite du déroulement pacifique des élections en Guinée-Bissau en avril 2014, le Conseil a entendu, en août, un exposé qui portait notamment sur la restauration de l'ordre constitutionnel dans le pays. L'orateur a indiqué que la Guinée-Bissau, bien que fragile, restait stable et que la communauté internationale devrait lui apporter tout le soutien possible. Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait mettre en place un programme global de réforme du secteur de la sécurité pour que le pays puisse sortir du conflit.

39. En novembre, le Conseil a adopté la résolution 2186 (2014), qui a permis d'élargir, sur le plan technique, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

40. En février 2015, les membres du Conseil ont félicité le Gouvernement de la Guinée-Bissau des progrès accomplis vers l'instauration d'une paix durable et exprimé leur soutien à la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le pays. Le Conseil a ensuite adopté la résolution 2203 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS pour une période d'un an.

Libéria

41. En septembre 2014, le Conseil a été informé que l'épidémie d'Ebola qui frappait le Libéria représentait la plus importante menace pour le pays depuis la guerre civile et que la crise exacerbait les tensions

politiques sous-jacentes. Sur la recommandation du Secrétaire général, il a reporté son examen des propositions visant à modifier le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dont il a, en raison des circonstances exceptionnelles engendrées par la crise, prorogé le mandat jusqu'au 31 décembre 2014. En novembre, il a entendu un nouvel exposé sur les efforts déployés pour lutter contre l'épidémie d'Ebola.

42. En décembre, le Conseil a prorogé le régime de sanctions imposé au Libéria après avoir entendu un exposé de la Présidente du Comité créé par la résolution 1521 (2003) au sujet du rapport le plus récent du Comité, dans lequel il était indiqué qu'aucune violation grave du régime n'avait été constatée. Par sa résolution 2190 (2014), il a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2015.

43. En mars 2015, le Conseil a été informé du fait que la situation au Libéria s'était améliorée. Ses membres ont indiqué qu'ils étaient favorables à la reprise du retrait de la Mission et à la réduction de ses effectifs.

44. En avril, par sa résolution 2215 (2015), le Conseil a autorisé la reprise du retrait de la MINUL et réaffirmé qu'il comptait que le Gouvernement libérien assumerait pleinement l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité exercées par la MINUL le 30 juin 2016 au plus tard.

45. En mai, le Conseil a entendu un exposé sur les mesures prises par le Gouvernement en vue de ce transfert de responsabilités, au cours duquel le Ministre de la justice et Procureur général du Libéria a fait une déclaration. Les membres du Conseil ont été informés des sources potentielles d'instabilité et ont examiné les difficultés auxquelles se heurtait le Gouvernement pour pouvoir opérer la transition en matière de sécurité ainsi que les efforts à produire pour renforcer les acquis obtenus par le Libéria sur le plan de la consolidation de la paix.

Libye

46. En août 2014, le Conseil a adopté la résolution 2174 (2014), par laquelle il a élargi les critères de désignation relatifs au régime de sanctions imposé à la Libye et modifié les procédures de dérogation à l'embargo sur les armes énoncées dans la résolution 1970 (2011). Il a entendu un exposé sur l'inquiétante recrudescence de violences dans le pays et sur les

efforts que continuait de déployer la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour faciliter un dialogue entre les parties.

47. En septembre, le Conseil a été informé du fait que la Libye se rapprochait dangereusement d'une situation de conflit et de troubles civils prolongés. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le fait que les violences se poursuivaient et que les armes continuaient d'affluer dans le pays.

48. En novembre 2014 et en mai 2015, le Conseil a entendu un exposé sur l'évolution du dialogue politique et la saisine de la Cour pénale internationale de la situation en Libye. Si la situation en matière de sécurité nuisait aux enquêtes menées par le bureau de la Procureure de la Cour en Libye, celui-ci avait néanmoins tenu une réunion avec une équipe d'enquêteurs nationaux libyens. Lors d'une séance informelle du Conseil tenue en mai, la Procureure a fait part de ses inquiétudes face à l'instabilité politique croissante et à l'impunité qui régnaient dans ce pays et insisté sur l'importance de la coopération entre la Cour, le Bureau du Procureur général de Libye, les États parties au Statut de Rome et le Conseil de sécurité.

49. En décembre, le Conseil a entendu un exposé au sujet des travaux menés par le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Les membres du Conseil se sont inquiétés de la poursuite des mouvements d'armes illicites, tant en provenance qu'à destination du pays, et ont insisté sur la nécessité d'assurer la mise en œuvre effective des mesures imposées par le Conseil. Ils ont également noté avec une grande préoccupation la montée de la menace terroriste émanant du territoire libyen, qui touchait les pays frontaliers et plus lointains. Le Représentant permanent de la Libye a demandé au Conseil de faire en sorte que l'armée libyenne puisse obtenir plus facilement des armes et du matériel pour lutter contre le terrorisme et restaurer les institutions de l'État. Toujours en décembre, le Conseil a ultérieurement entendu un exposé sur la situation en Libye. Les membres du Conseil se sont accordés à penser qu'il n'y avait pas de solution militaire à la crise libyenne; ils ont exprimé leur appui au dialogue politique sous la conduite de l'ONU et souligné le rôle des acteurs régionaux dans la réalisation de la paix et de la stabilité en Libye.

50. En janvier 2015, le Conseil s'est félicité dans une déclaration à la presse des débats tenus les 14 et

15 janvier à Genève par la MANUL ainsi que des efforts de médiation du Représentant spécial.

51. En février, le Conseil a entendu un exposé sur les actes horribles et brutaux qu'avaient commis les terroristes en Libye et sur la nécessité d'adopter une stratégie efficace de lutte contre la menace croissante que représentaient les groupes terroristes. Ses membres ont condamné le meurtre de 21 Égyptiens en Libye et demandé qu'il soit mis fin à la menace terroriste dans ce pays.

52. En mars, le Conseil a été informé du fait que la situation se dégradait rapidement sur le terrain et des risques imminents qui pesaient sur l'unité nationale et l'intégrité territoriale libyennes. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de parvenir à un accord politique et de mettre en place un gouvernement d'unité nationale dès que possible.

53. Au début du mois de mars, le Conseil a adopté la résolution 2208 (2015), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 mars 2015 le mandat de la MANUL, ainsi que le régime de sanctions visant à empêcher l'exportation illicite de pétrole établi par la résolution 2146 (2014). À la fin du mois de mars, il a adopté la résolution 2213 (2015), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 septembre 2015, ainsi que celui du Groupe d'experts du Comité. Le Conseil a adopté la résolution 2214 (2015). Dans cette résolution, le Conseil a souligné qu'il importait d'aider le Gouvernement libyen à lutter contre le terrorisme et demandé aux parties libyennes de participer au dialogue politique mené par l'Organisation des Nations Unies en vue de former un gouvernement d'unité nationale.

54. En avril, le Conseil a entendu un exposé sur la dégradation des conditions de sécurité et sur les progrès soutenus enregistrés dans le dialogue entre les parties libyennes. La nécessité de combattre la menace posée par les groupes ayant prêté allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui profitaient du vide politique en Libye, a été mise en avant.

55. En juillet, le Conseil a entendu un exposé sur la dégradation de la situation en Libye et sur l'Accord politique libyen paraphé à Skhirat (Maroc) le 11 juillet par certaines des parties participant au dialogue politique. Les membres du Conseil ont exhorté les parties qui ne l'avaient pas encore fait à prendre part à ce dialogue et remercié les pays de la région pour l'appui qu'ils apportaient à ce processus. Certains

membres du Conseil ont également exprimé leur préoccupation au sujet de la menace que représentait l'EIL. Dans une déclaration à la presse, le Conseil s'est félicité de l'Accord, paraphé à Skhirat par la majorité des délégués libyens, et demandé à toutes les parties de s'unir pour le mettre en œuvre.

Mali

56. En octobre 2014, le Conseil a été informé que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) n'opérait plus dans un environnement de maintien de la paix et que des mesures devaient être prises de toute urgence pour lui permettre de faire face à la multiplication des menaces asymétriques, de protéger son personnel et de renforcer sa capacité opérationnelle.

57. Les membres du Conseil ont tenu en novembre un dialogue interactif informel sur la situation au Mali lors duquel ils sont dans l'ensemble convenus que le mandat de la MINUSMA était suffisamment solide et ont souligné la nécessité de sa pleine mise en œuvre. Ils ont reconnu l'importance de la coopération entre la Mission et les forces françaises de l'opération Barkhane et réaffirmé que seul un processus de paix, global, ouvert et transparent serait susceptible de résoudre la crise au Mali. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'insécurité croissante dans le nord du Mali et en particulier à la multiplication des attaques asymétriques contre la Mission.

58. Le Conseil a entendu un nouvel exposé sur la situation au Mali en janvier 2015. La situation sécuritaire dans le nord du Mali a été décrite comme précaire, rendant difficile la protection des droits de l'homme, l'accès humanitaire et l'exécution des programmes de développement. Le personnel de la MINUSMA continuait de faire face à de sérieuses menaces. Les membres du Conseil ont noté qu'il était nécessaire de faire progresser le processus de paix avec la participation de toutes les parties prenantes et ont exprimé leur préoccupation face aux conditions de sécurité dans le pays et aux attaques asymétriques dont était victime le personnel de la MINUSMA.

59. En février, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/5) dans laquelle il a exhorté les parties à reprendre sans tarder les négociations intermaliennes facilitées par l'Algérie en

vue de parvenir à un accord de paix global et sans exclusive.

60. En avril, le Conseil a entendu un exposé sur le processus de dialogue, l'insécurité dans une grande partie du pays, en particulier dans le nord, les violations des accords de cessez-le-feu et le renforcement de la Mission. Il a été souligné que seul un accord politique viable et sans exclusive, qui pourrait effectivement être mis en œuvre, permettrait de régler la crise au Mali. Le Ministre malien des affaires étrangères a demandé au Conseil d'apporter tout son soutien au processus de paix, de faire pression sur les groupes armés pour qu'ils signent le projet d'accord pour la paix et la réconciliation au Mali sans conditions préalables et d'envisager, au besoin, de prendre des mesures, notamment des sanctions ciblées, à l'encontre de ceux qui sapaient le processus de paix, conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 6 février. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par l'équipe de médiation internationale et ont engagé tous les intéressés à encourager les groupes armés qui ne l'avaient pas encore fait à signer le projet d'accord.

61. Après que les représentants du Gouvernement malien et les groupes armés de la Plateforme ont paraphé, le 1^{er} mars, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, le Conseil a publié une déclaration à la presse.

62. L'Accord pour la paix et la réconciliation a été signé à Bamako le 15 mai par toutes les parties à l'exception des groupes armés de la Coalition, et le Conseil a été informé de l'évolution de la situation dans le courant du mois au titre des autres questions. Les membres du Conseil ont instamment prié les parties de rester déterminées à appuyer le processus de paix et appelé celles qui ne l'avaient pas encore fait à signer l'Accord. Ils ont déploré les attaques menées contre la MINUSMA et réaffirmé leur soutien sans réserve à la Mission.

63. En juin, le Conseil a été informé de la signature par toutes les parties de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali le 20 juin, mais a également été averti que, malgré cette avancée dont il convenait de se féliciter, les conditions de sécurité au Mali restaient précaires. Les membres du Conseil ont noté que la signature de l'Accord constituait une étape essentielle du processus de paix mais que de nombreuses difficultés subsistaient et que la MINUSMA jouerait un

rôle central dans l'application de cet accord. À la fin du mois de juin, le Conseil a adopté la résolution 2227 (2015) par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSMA pour une période d'un an.

Somalie

64. Le Conseil a été régulièrement informé de l'évolution de la situation en Somalie, notamment par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Le Représentant spécial de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a participé à plusieurs séances d'information sur ce sujet. Le Conseil a également publié des déclarations à la presse concernant la situation politique en Somalie.

65. Les séances d'information ont notamment porté sur les efforts déployés contre les Chabab et sur la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire. Les membres du Conseil ont appelé la communauté internationale à continuer de soutenir le Gouvernement fédéral somalien dans ses efforts pour faire avancer le processus politique, éradiquer la menace des Chabab, améliorer la situation sur le plan humanitaire et promouvoir la consolidation de la paix et le développement durable. La question des droits de l'homme a également été abordée, notamment les allégations selon lesquelles certains soldats se seraient rendus coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les mesures correctives prises par l'AMISOM.

66. En octobre 2014, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2182 (2014) (13 voix pour et 2 abstentions) par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie et du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, levé partiellement l'embargo sur les armes visant le Gouvernement fédéral somalien, et autorisé, pour une période de 12 mois, l'interception maritime des armes et du charbon de bois illicites dans les eaux territoriales somaliennes et en haute mer au large des côtes somaliennes.

67. En novembre, le Conseil a examiné le rapport annuel du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2014/740) et adopté la résolution 2184 (2014) dans laquelle il a reconduit pour une période d'un an les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopéraient avec les

autorités somaliennes dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

68. En mai 2015, le Premier Ministre somalien a participé à une séance d'information au cours de laquelle il a exposé au Conseil la stratégie arrêtée par le Gouvernement fédéral pour combattre les Chabab et lui a demandé d'autoriser un dispositif d'appui permettant le recrutement de personnel supplémentaire dans les forces armées nationales somaliennes. À la fin du mois de mai, le Conseil a adopté la résolution 2221 (2015) par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUSOM jusqu'au 7 août 2015.

69. En juillet, le Conseil a entendu un exposé sur la deuxième mission conjointe d'évaluation Union africaine-Organisation des Nations Unies. Le Secrétariat a recommandé d'attendre au moins la fin de l'année 2016 pour déployer une opération de maintien de la paix en Somalie, car une telle opération serait une entreprise à haut risque. Les membres du Conseil ont également été informés des problèmes que posait l'apport d'un soutien logistique en Somalie. À la fin du mois de juillet, le Conseil a adopté la résolution 2232 (2015) par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUSOM jusqu'au 30 mars 2016 et celui de l'AMISOM jusqu'au 30 mai 2016.

70. Le Conseil a été régulièrement informé (en octobre 2014 et en février et juillet 2015), par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, des travaux menés par le Comité.

Soudan et Soudan du Sud¹

Darfour

71. Concernant la situation au Darfour, en août 2014, le Conseil a entendu un exposé sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), notamment sur les mesures prises par la MINUAD pour procéder à l'examen demandé dans la résolution 2113 (2013). À la fin du mois d'août, le Conseil a adopté la résolution 2173 (2014) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUAD jusqu'au 30 juin 2015. Dans la même résolution, il a prié le

¹ Dans le présent rapport, les informations relatives à ces pays sont présentées dans trois sections intitulées « Darfour », « Soudan du Sud » et « Soudan, Soudan du Sud et Abyei ».

Secrétaire général de lui présenter une analyse assortie de recommandations sur le futur mandat, la composition, la configuration et la stratégie de désengagement de la MINUAD. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les activités des Forces d'appui rapide, la situation humanitaire désastreuse qui les accompagnait et l'absence de progrès réalisés jusqu'alors dans les efforts de paix.

72. En novembre, le Conseil a été informé d'accusations portées par les médias selon lesquelles les forces armées soudanaises auraient commis, les 30 et 31 octobre, des viols collectifs dans le village de Thabet (Darfour septentrional). Il a également été informé que, au départ, la MINUAD s'était vu refuser l'accès nécessaire aux fins d'enquête. Les membres du Conseil ont demandé au Gouvernement soudanais de mener une enquête approfondie sur ces allégations. Nombre des membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude au sujet de ces allégations et du fait que la MINUAD s'était vu refuser l'accès pour pouvoir enquêter et ont considéré qu'il était essentiel que la MINUAD ait accès à Thabet et à sa population pour mener une enquête approfondie. À la suite d'un exposé de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, de nombreux membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Darfour et réaffirmé qu'il importait que le Groupe d'experts sur le Soudan enquête sur les attaques visant les civils, le personnel de la MINUAD et le personnel humanitaire.

73. Lors d'un exposé présenté en décembre, les membres du Conseil ont été informés que les échanges directs entre le Gouvernement soudanais et les mouvements d'opposition s'étaient poursuivis sous les auspices de l'Union africaine, mais qu'ils avaient été suspendus le 30 novembre 2014 par la Mission de médiation afin de permettre la tenue de nouvelles consultations. Ils ont également été informés que les conditions de sécurité restaient précaires avec l'intensification des conflits interethniques, les affrontements en cours opposant forces gouvernementales et groupes armés ainsi que la persistance du banditisme et de la criminalité, et que la MINUAD avait été gênée par les restrictions et avait subi des pertes en vies humaines. Par la suite, la Procureure de la Cour pénale internationale a présenté le vingtième rapport du Procureur au Conseil et lui a demandé de soutenir davantage ses activités, compte

tenu de la dégradation continue des conditions de sécurité et de l'incapacité du Gouvernement soudanais à exécuter les mandats d'arrêt de la Cour. Elle a noté que, si le Conseil ne trouvait pas de solutions concrètes aux problèmes rencontrés par son bureau au Soudan, elle n'aurait d'autre choix que de mettre en attente les enquêtes en cours concernant le Darfour. À la fin du mois de décembre, le Conseil a été informé de la décision prise par les autorités soudanaises d'expulser le Coordonnateur résident des Nations Unies, Coordonnateur des opérations humanitaires et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Soudan, et la Directrice de pays du PNUD pour le Soudan.

74. En février 2015, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Président du Comité des sanctions concernant le Soudan, qui leur a fait rapport sur les discussions qu'avait consacrées le Comité au rapport de son groupe d'experts ainsi que sur les activités du Comité prévues pour le prochain exercice. Ils ont appelé à plus de coopération entre le Gouvernement soudanais et le Comité ainsi que son Groupe d'experts. Le Conseil a ensuite adopté la résolution 2200 (2015) dans laquelle il a décidé de reconduire le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 12 mars 2016.

75. En mars, les membres du Conseil ont été informés de la dégradation de la situation sécuritaire et de l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne le processus politique. L'orateur a estimé qu'il fallait maintenir les trois volets stratégiques prioritaires de la MINUAD approuvés par le Conseil dans sa résolution 2148 (2014) et mis l'accent sur les efforts déployés pour améliorer le fonctionnement de la MINUAD ainsi que sur les débats relatifs à l'élaboration d'une stratégie de désengagement.

76. En mai, à la suite d'un exposé du Président du Comité des sanctions concernant le Soudan, les membres du Conseil se sont réjouis de la tenue prochaine de la réunion entre le Président du Comité, le Gouvernement soudanais et les États de la région et ont souligné l'importance que revêtait la coopération régionale pour l'application effective des sanctions.

77. En juin, le Conseil a été informé d'une nouvelle détérioration de la situation au Darfour, notamment du fait que le Gouvernement avait relancé l'offensive, que le nombre de déplacés avait augmenté et que les conflits intercommunautaires, la criminalité et les

attaques aveugles contre les civils et le personnel humanitaire s'étaient intensifiés. Les membres du Conseil ont pris note de l'absence de progrès réalisés sur la voie de la résolution du conflit. Diverses opinions ont été exprimées sur la situation au Darfour et la stratégie de désengagement de l'Opération. À la fin du mois de juin, le Conseil a adopté la résolution 2228 (2015) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUAD jusqu'au 30 juin 2016. Le Conseil a également entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale qui a réaffirmé qu'en raison de l'incapacité du Conseil à répondre de manière décisive aux violations de la résolution 1593 (2005) par le Gouvernement soudanais et des ressources limitées de son bureau, elle serait contrainte de limiter les enquêtes en cours au Darfour. Les membres du Conseil ont condamné les crimes graves décrits dans le rapport de la Procureure et noté que la situation au Darfour continuait de se détériorer.

Soudan du Sud

78. Concernant le Soudan du Sud, en août 2014, à la suite d'un exposé, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/16) dans laquelle il s'est dit alarmé par la nette détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité et la catastrophe humanitaire qui se dessinait dans le pays. Il a exhorté toutes les parties à participer pleinement et sans exclusive aux pourparlers de paix en cours et s'est déclaré prêt à examiner toutes les mesures qu'il faudrait prendre contre ceux dont les agissements menaçaient la paix, la stabilité et la sécurité au Soudan du Sud.

79. En octobre, le Conseil a entendu des exposés, notamment concernant la visite effectuée au Soudan du Sud par la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la fragilité de la situation et l'absence de progrès sur la voie d'un accord de paix et ont salué les efforts de médiation déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

80. En novembre, les membres du Conseil ont été informés de la reprise des combats à la fin du mois d'octobre entre les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et celles de l'opposition dans l'État de l'Unité. Ils se sont dits vivement préoccupés par les conséquences de cette reprise sur le

plan humanitaire et ont demandé à toutes les parties de participer activement aux efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale et de respecter l'accord de cessation des hostilités. À la fin du mois de novembre, le Conseil a adopté la résolution 2187 (2014) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 30 mai 2015. À la demande des membres du Conseil, le Président du Conseil a fait part à la Mission permanente du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies des préoccupations du Conseil au sujet des violations de l'accord sur le statut des forces.

81. En décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2014/26) dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par le fait que des différends politiques entre les dirigeants du pays aient plongé le Soudan du Sud dans une guerre civile dont les conséquences pour la population civile étaient désastreuses.

82. En février 2015, le Conseil a été informé que la situation au Soudan du Sud demeurait préoccupante et a entendu un exposé sur la dernière mission effectuée au Soudan du Sud par le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale et leur préoccupation face à la situation sécuritaire et humanitaire alarmante, exhortant les deux parties à mettre immédiatement fin à la violence et à participer de bonne foi aux pourparlers de paix.

83. En mars, le Conseil a adopté la résolution 2206 (2015) par laquelle il a instauré au Soudan du Sud un régime de sanctions, un Comité chargé de suivre l'application des mesures de sanctions, lequel est appuyé par un Groupe d'experts, et défini des critères de désignation pour le gel des avoirs et l'interdiction de voyager. Dans sa résolution, le Conseil a également exprimé son intention de prendre toutes les sanctions qui pourraient s'imposer, ou de modifier les mesures énoncées dans la résolution, pour remédier à la situation. Il a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/9) dans laquelle il s'est dit profondément déçu par le fait que les parties ne soient pas parvenues à un accord lors des négociations d'Addis-Abeba et a condamné les violations répétées de l'Accord de cessation des hostilités.

84. En mai, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur les différentes options possibles pour l'établissement des responsabilités relatives aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises au Soudan du Sud depuis décembre 2013. Le Secrétariat a présenté un certain nombre de pistes en matière de procédures d'établissement des responsabilités pénales et de mécanismes extrajudiciaires de justice transitionnelle. À la suite d'autres exposés, dont l'un était présenté au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par la reprise des combats et ses répercussions sur le plan humanitaire. Ils ont aussi insisté sur l'importance d'un véritable engagement des parties dans les pourparlers de paix emmenés par l'Autorité intergouvernementale, ajoutant qu'ils apportaient tout leur soutien aux efforts de médiation déployés par l'Autorité, à l'engagement sans faille de l'Union africaine et à l'idée d'une région unifiée qui puisse contribuer à la recherche d'une paix durable au Soudan du Sud. À la fin du mois de mai, le Conseil a adopté la résolution 2223 (2015), dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUSS jusqu'au 30 novembre 2015 et autorisé la Mission à user de tous moyens nécessaires pour s'acquitter de quatre tâches principales: protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; et appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

85. En juillet, après avoir entendu des exposés sur la situation globale des droits de l'homme au Soudan du Sud et, en particulier, le sort des enfants, les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation en ce qui concerne la poursuite des combats et les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme, y compris contre des enfants. Ils ont déclaré qu'il y avait lieu de redoubler d'efforts en vue de soutenir le processus de médiation politique et de mettre un terme aux hostilités. À la fin du mois de juillet, dans une déclaration à la presse, le Conseil a exprimé sa profonde déception face à l'échec des dirigeants des deux parties à œuvrer pour la paix au Soudan du Sud.

Soudan, Soudan du Sud et Abyei

86. Concernant le Soudan, le Soudan du Sud et la situation à Abyei, les membres du Conseil ont été informés lors d'un exposé présenté en août 2014 que

les relations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud étaient restées stables mais qu'aucun progrès tangible n'avait été réalisé dans la mise en œuvre des accords concernant les mécanismes de coopération et de sécurité signés en septembre 2012. Les membres du Conseil ont appuyé les efforts déployés par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour relancer le processus politique visant à déterminer le statut d'Abyei.

87. En octobre, les membres du Conseil ont été informés que les conditions de sécurité risquaient de se détériorer à Abyei. Ils ont recommandé vivement la reprise du dialogue dans le cadre du Comité mixte de contrôle d'Abyei. À la fin du mois d'octobre, le Conseil a adopté la résolution 2179 (2014) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la FISNUA pour une période de quatre mois.

88. En décembre, les membres du Conseil ont été informés de la tenue d'une réunion conjointe du Soudan et du Soudan du Sud à Khartoum, au cours de laquelle chaque partie avait demandé à l'autre de cesser de soutenir les divers mouvements rebelles.

89. À la suite d'un exposé présenté en février 2015 qui indiquait qu'aucun progrès concret n'avait été accompli dans l'application des accords, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation concernant l'enlisement des efforts déployés par les parties en vue de régler la question d'Abyei. Ils ont appelé les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à relancer rapidement les travaux du Comité mixte de contrôle d'Abyei sans conditions préalables et à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait envenimer les relations intercommunautaires. À la fin du mois de février, le Conseil a adopté la résolution 2205 (2015) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 juillet 2015.

90. En mars, les membres du Conseil ont été informés de l'amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'orateur a néanmoins déploré l'absence de progrès tangibles dans la mise en œuvre des accords du 27 septembre 2012 et s'est dit préoccupé par la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, où les conditions de sécurité se détérioraient et où la situation humanitaire était catastrophique.

91. Lors d'un exposé présenté en mai, les membres du Conseil ont été informés que la situation dans la zone d'Abyei demeurait instable mais que le Comité

mixte de contrôle d'Abyei avait repris ses travaux après deux années d'inactivité.

92. À la suite d'un exposé présenté en juillet, le Conseil a adopté la résolution 2230 (2015), dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 décembre 2015.

Sahara occidental

93. En octobre 2014, le Conseil a été informé des travaux de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et des derniers événements politiques et diplomatiques. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au processus politique mené par l'Organisation des Nations Unies, soulignant l'importance du dialogue, et ont souhaité une situation politique mutuellement acceptable.

94. Lors d'un exposé présenté en avril 2015, le Conseil a été informé que la situation générale dans la zone d'opérations de la MINURSO était restée relativement calme et stable au cours de l'année écoulée et que le cessez-le-feu était toujours respecté. Il a entendu un exposé de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental sur ses visites récentes dans la région et sur les derniers résultats de la navette diplomatique qu'il effectuait afin de trouver une solution politique à la situation au Sahara occidental qui soit acceptable pour toutes les parties. Les membres du Conseil se sont félicités de l'entrée en fonctions de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Sahara occidental en tant que Chef de la Mission et du retour de l'Envoyé personnel dans la région. Ils ont exprimé à nouveau leur soutien au processus politique mené sous la conduite de l'ONU et souligné qu'il importait de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil a adopté la résolution 2218 (2015) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINURSO pour une période d'un an. Plusieurs membres du Conseil ont fait des déclarations après le vote.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

95. En janvier 2015, le Conseil a entendu un exposé sur les activités récentes du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). L'orateur a souligné que les tensions observées dans certains pays

de la région étaient en partie le fait d'actes de résistance sociale face aux tentatives faites par les dirigeants de se maintenir au pouvoir au moyen de révisions constitutionnelles. S'agissant de la menace que faisait planer Boko Haram, la situation sécuritaire dans le nord-est du Nigéria restait critique, malgré les efforts réalisés aux niveaux national et régional. L'orateur a aussi évoqué la violence au Sahel, la piraterie dans le golfe de Guinée et la crise de l'Ebola. Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face aux nombreux problèmes auxquels était confrontée l'Afrique de l'Ouest, notamment le terrorisme et ses liens avec la criminalité transnationale, et plusieurs d'entre eux ont noté que les élections prévues prochainement pourraient avoir un impact négatif sur la situation dans la sous-région. Ils ont demandé au Représentant spécial de continuer à œuvrer en faveur des pays concernés afin de les aider à organiser des élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous. Ils ont reconnu la nécessité de trouver une solution concertée à la menace que représentait Boko Haram, tout en tenant compte des priorités et initiatives régionales, et exprimé leur inquiétude face aux conséquences de l'épidémie d'Ebola.

96. En juillet, le Conseil a entendu un exposé sur les activités de l'UNOWA au cours duquel ont été mises en avant les conditions de sécurité dans le bassin du lac Tchad en raison des attaques perpétrées par Boko Haram. L'orateur a souligné que la maladie à virus Ebola restait un sujet de grave préoccupation, malgré les progrès notables réalisés dans ce domaine. Les membres du Conseil se sont déclarés très préoccupés par la propagation du terrorisme dans certaines régions d'Afrique, et en particulier par les activités de Boko Haram, et ont mis l'accent sur la nécessité d'apporter des réponses efficaces pour contrer toutes les formes de criminalité transnationale organisée.

Paix et sécurité en Afrique

97. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu au Burkina Faso, au Ghana et au Togo en février 2015. Les membres du Conseil ont ensuite entendu un exposé lors duquel le Secrétaire général adjoint a déclaré avoir discuté des préparatifs en vue des élections législatives devant se tenir dans ces pays en 2015 et 2016 avec les parties concernées, et réaffirmé que l'ONU s'engageait à fournir une aide technique à cette occasion.

Paix et sécurité en Afrique : l'Ebola

98. En ce qui concerne l'épidémie d'Ebola, le Conseil a tenu un débat public en septembre 2014 et a adopté la résolution 2177 (2014), présentée par 134 pays. Les membres du Conseil, insistant sur l'urgence qu'il y avait à agir face à une épidémie particulièrement meurtrière, ont proposé d'appuyer la première mission sanitaire d'urgence des Nations Unies, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), créée par le Secrétaire général le 19 septembre 2014, et jugé que l'ONU devait jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre cette maladie.

99. En octobre, le Conseil a été informé de l'évolution de l'action entreprise pour lutter contre l'épidémie d'Ebola et du déploiement de la MINUAUCE, l'accent étant mis sur les conséquences de l'épidémie en termes de sécurité et sur la présence de l'Organisation des Nations Unies dans les pays les plus touchés. L'orateur a estimé que l'on risquait de perdre un bon nombre des acquis obtenus au cours des dernières années dans les pays touchés, notant que l'épidémie avait perturbé le fonctionnement des mécanismes et programmes d'intégration régionale et occasionné des incidents violents.

100. En novembre, le Conseil a organisé un débat sur l'épidémie d'Ebola. Les membres du Conseil ont exprimé à nouveau leur soutien à la MINUAUCE ainsi qu'aux pays concernés, réaffirmé leur volonté de combattre l'épidémie, reconnu que la réponse de la communauté internationale à l'évolution des besoins et des situations devait être souple et réactive et adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/24).

Paix et sécurité en Afrique : le Sahel

101. En août 2014, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/17) dans laquelle il a encouragé les parties prenantes à coopérer plus étroitement, notamment avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, pour mettre en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

102. En décembre, le Conseil a été informé de l'évolution récente de la situation dans le Sahel, en particulier des conditions de sécurité et de la situation humanitaire préoccupantes. L'orateur a demandé une action plus ferme des gouvernements de la région pour améliorer la gouvernance et entreprendre des réformes.

Les membres du Conseil ont renouvelé leur soutien au Bureau de l'Envoyé spécial et se sont déclarés préoccupés par la situation alarmante dans le Sahel, eu égard notamment aux conséquences de la crise libyenne et aux agissements du groupe terroriste Boko Haram dans la région.

Amériques

Haïti

103. En septembre et octobre 2014, le Conseil a tenu des débats sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ainsi que sur la situation politique et les conditions de sécurité sur le terrain. Il a adopté la résolution 2180 (2014) dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2015. Dans sa résolution, le Conseil a également décidé que l'effectif global de la Mission serait réduit, mais a demandé au Secrétaire général de veiller à ce qu'un effectif proche de l'effectif actuel soit en place dans le pays jusqu'au moment où il lui présenterait son prochain rapport, au début de l'année 2015, et de l'informer dans ce rapport de toute évolution notable des conditions de sécurité.

104. En janvier 2015, le Conseil a dépêché une mission en Haïti. L'objectif principal de cette mission était de réaffirmer l'appui du Conseil au Gouvernement et au peuple haïtiens ainsi qu'à la MINUSTAH et d'évaluer les progrès accomplis sur le terrain dans la mise en œuvre du mandat de la Mission. Il s'agissait également de demander la tenue d'élections législatives, d'élections sénatoriales partielles, d'élections municipales et d'élections locales libres, régulières, ouvertes à tous et transparentes et d'évaluer les progrès accomplis dans le renforcement de la police nationale.

105. En mars, le Conseil a organisé un débat sur la situation en Haïti et a été informé des progrès réalisés dans les domaines politique et électoral, de la reprise des relations consulaires avec la République dominicaine et des progrès accomplis dans la lutte contre le choléra. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti a appelé les pays concernés à s'efforcer de parvenir au plafond autorisé pour le personnel de police de la Mission au moment où celle-ci réduisait progressivement ses effectifs militaires au premier semestre de 2015, conformément à son mandat. Les membres du Conseil et d'autres

intervenants ont exprimé leur appui à la MINUSTAH, salué l'établissement d'un calendrier électoral et appelé tous les acteurs haïtiens à veiller au bon déroulement des élections.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

106. Le Conseil s'est réuni tous les mois pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétariat a communiqué des informations au Conseil à chacune de ces réunions, en mettant généralement l'accent sur le processus de paix au Moyen-Orient et sur la situation au Liban et en République arabe syrienne.

107. En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, le Secrétariat a régulièrement fait état de la poursuite des tensions et des violences en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et il a appelé à un retour à des négociations constructives sur la solution des deux États. En mars, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient sortant a noté que compte tenu de la situation sur le terrain, la perspective d'une solution des deux États s'éloignait et que le moment était venu pour le Conseil de prendre la direction des opérations en faveur de la paix.

108. Lors des débats, les membres du Conseil ont régulièrement affirmé la nécessité de négocier en vue de parvenir à la solution des deux États. Plusieurs d'entre eux ont souligné que le maintien du statu quo dans le conflit israélo-palestinien était intenable et ils ont exhorté le Conseil à concourir à l'adoption de la solution des deux États. Les problèmes humanitaires qui se posaient dans la région, en particulier à Gaza et en République arabe syrienne, étaient préoccupants.

109. Le conflit à Gaza a été au centre des questions examinées par le Conseil. Les membres du Conseil et le Secrétariat ont appelé à un cessez-le-feu durable qui réglerait les problèmes fondamentaux qui se posaient à Gaza, à savoir la levée du blocus, la prise de mesures répondant aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité et l'établissement d'un calendrier de reprise des négociations sur le statut final.

110. En décembre 2014, le Conseil s'est réuni pour voter un projet de résolution (S/2014/916) déposé par

la Jordanie au nom du Groupe des États arabes. Le projet de résolution n'a pas été adopté faute d'avoir recueilli le nombre voulu de voix en sa faveur. Tous les membres du Conseil ont donné une explication de vote.

111. En mars 2015, le Conseil a tenu un débat public sur les victimes d'attaques et de violences fondées sur l'appartenance ethnique ou la religion, qui sont perpétrées au Moyen-Orient. En avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques par intérim sur le rapport établi par la Commission d'enquête sur les actes de violence qui se sont produits dans la bande de Gaza entre le 8 juillet et le 26 août 2014.

112. En ce qui concerne le Liban, le Secrétariat a mis l'accent sur le vide créé par la vacance prolongée de la présidence et il a exhorté la communauté internationale à aider le Gouvernement libanais à faire face aux conséquences du conflit syrien, s'agissant en particulier de l'accueil des réfugiés en provenance de ce pays. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la sécurité et à la stabilité au Liban, demandé la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et pris note de la menace que représentait la vacance prolongée de la présidence pour la stabilité du pays.

113. Pour ce qui est de la République arabe syrienne, les membres du Conseil et le Secrétariat ont évoqué la catastrophe humanitaire à laquelle le pays était toujours confronté et affirmé la nécessité d'aboutir à une solution politique sur la base du communiqué de Genève.

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

114. La République arabe syrienne a particulièrement retenu l'attention du Conseil qui s'est réuni tous les mois pour examiner la question des armes chimiques et de l'action humanitaire, et tenu plusieurs autres réunions consacrées au volet politique.

115. Le Secrétariat a informé le Conseil tous les mois des progrès accomplis en vue d'éliminer le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, conformément à la résolution 2118 (2013). La Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne a réalisé des progrès notables en ce qui concerne la destruction des pièces d'armes chimiques déclarées par

la Syrie et des dernières installations de fabrication de ces armes, et la clarification des déclarations faites par les autorités de ce pays. Il a été mis fin à la Mission conjointe en septembre 2014, et ses activités ont été reprises par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le Secrétariat a pris note des allégations persistantes concernant l'emploi de chlore comme arme, sur lesquelles s'est penchée la mission d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

116. Les membres du Conseil se sont félicités de l'état d'avancement de la destruction des armes chimiques déclarées et des installations de fabrication de ces armes. Certains d'entre eux ont fait part de leur préoccupation face aux omissions et aux incohérences relevées dans les documents de déclaration de ces armes établis par la République arabe syrienne, et ils ont encouragé le pays à continuer de coopérer avec l'Équipe d'évaluation des déclarations. S'agissant des allégations persistantes concernant l'emploi de produits chimiques toxiques comme armes, ils ont demandé une enquête exhaustive et impartiale et que des poursuites soient engagées à l'encontre des auteurs de ces actes. De nombreux membres du Conseil ont déclaré qu'il était préoccupant de constater que la mission d'enquête avait conclu à l'emploi répété et systématique de chlore comme arme en République arabe syrienne, et demandé que ceux qui y avaient recouru soient traduits en justice.

117. En mars 2015, par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil a adopté la résolution 2209 (2015) concernant l'emploi de produits chimiques toxiques, en particulier le chlore, comme arme en République arabe syrienne.

118. Le Conseil s'est également réuni tous les mois pour examiner la situation humanitaire en République arabe syrienne, en vertu des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014).

119. Le Secrétariat a indiqué que par son action le Conseil avait contribué à sécuriser le passage de la frontière et à faciliter l'acheminement de l'aide à des millions de personnes dans le besoin, ainsi que les opérations humanitaires qui devaient traverser la frontière. De grandes difficultés persistaient en ce qui concernait la mise en œuvre des mesures et les violences et violations des droits de l'homme se poursuivaient au quotidien. La surenchère de la violence armée d'un bout à l'autre du pays continuait de détériorer la situation humanitaire.

120. Les membres du Conseil ont noté une amélioration de la fourniture de l'aide humanitaire depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014). Ils ont exprimé leur profonde inquiétude face à la détérioration persistante de la situation humanitaire, notamment celle des réfugiés syriens, et ils ont condamné les violences et les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme qui continuaient d'être commises, ainsi que la non-application de la résolution 2139 (2014) par les parties. Ils se sont accordés à dire qu'en l'absence de règlement politique du conflit, la situation humanitaire continuerait de se dégrader.

121. Le Conseil s'est réuni à trois reprises au sujet de la détérioration de la situation dans le camp de réfugiés de Yarmouk, en République arabe syrienne. Le Secrétariat s'est dit inquiet pour la sécurité des civils palestiniens et syriens qui s'y trouvaient. Les membres du Conseil ont condamné les crimes que l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra avaient commis à l'encontre de civils du camp et insisté sur le fait que ces crimes ne devaient pas rester impunis. Ils ont demandé une protection des civils et des mesures visant à garantir l'accès des acteurs humanitaires et à permettre l'évacuation de la population civile en toute sécurité.

122. En décembre 2014, le Conseil a adopté la résolution 2191 (2014) dans laquelle il a exigé que toutes les parties au conflit interne syrien s'acquittent sans délai des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le Conseil a également prolongé d'un an l'autorisation d'accès accordée aux agences humanitaires au titre de la résolution 2165 (2014).

123. S'agissant du volet politique, le Conseil a été régulièrement informé des efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie pour faciliter la recherche d'une solution politique, notamment en « gelant » localement le conflit et en s'entretenant avec les parties en vue d'aplanir les différences et d'opérer un rapprochement susceptible de déboucher sur un règlement fondé sur le communiqué de Genève. Les membres ont appuyé l'action de l'Envoyé et ont systématiquement réaffirmé la nécessité de parvenir à un règlement politique du conflit.

Iraq

124. Au début d'août 2014, le Conseil a entendu à deux reprises un exposé faisant état de la détérioration

de la situation en Iraq et de la progression constant de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans des zones auparavant sous le contrôle des forces peshmerga kurdes. Les membres du Conseil ont noté avec inquiétude que les conditions de sécurité et la situation humanitaire se dégradaient rapidement et ils ont souligné que le Conseil devait de toute urgence prendre les mesures qui s'imposaient pour remédier à ce problème aux multiples dimensions en consultation avec le Gouvernement iraquien. Dans une déclaration à la presse, ils ont salué la nomination du nouveau Premier Ministre iraquien désigné et l'ont exhorté à former sans délai un gouvernement sans exclusive.

125. En septembre, le Conseil a tenu une réunion au niveau ministériel concernant l'Iraq au cours de laquelle il a adopté une déclaration de sa présidente (S/PRST/2014/20). Il a été à nouveau informé de la situation et a noté les problèmes majeurs qui restaient à surmonter pour régler la crise humanitaire. Les délégations ont dit leur préoccupation face à la situation en Iraq et à la menace qui pesait sur toute la région, et ont salué la formation du nouveau Gouvernement iraquien.

126. En novembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Iraq, les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et les recherches entreprises pour retrouver les Koweïtiens, les ressortissants d'autres États et les biens koweïtiens disparus, dont les archives nationales. Les membres du Conseil ont condamné les actions de l'EIIL qui commettait des violations massives et systématiques des droits de l'homme et persécutait les minorités. Ils se sont à nouveau déclarés en faveur d'un Gouvernement iraquien sans exclusive et réaffirmé la nécessité de combattre l'idéologie de l'EIIL. Des membres ont mis en avant la nécessité de coordonner l'action menée pour combattre le terrorisme et de lutter contre le commerce illicite de pétrole auquel se livraient les groupes terroristes.

127. En février et mai 2015, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Iraq, les activités de la MANUI et la menace persistante que représentait l'EIIL. Les membres du Conseil se sont à nouveau déclarés attachés à l'intégrité territoriale et à l'unité de l'Iraq qui devait poursuivre de bonne foi les processus de réforme de décentralisation et de réconciliation nationale, et ont souligné que l'appui de la communauté internationale à l'Iraq devait s'inscrire dans une stratégie coordonnée et intégrée. Ils ont

réaffirmé que le terrorisme était la plus grande menace qui pesait sur l'Iraq et la région tout entière et souligné à cet égard l'importance d'une application intégrale des résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) pour combattre efficacement l'EIIL et les autres organisations terroristes.

128. En juillet, le Conseil a entendu un exposé sur les difficultés rencontrées par l'Iraq, notamment les inquiétudes suscitées par la situation humanitaire, et la demande faite à la communauté internationale de s'engager plus avant pour venir en aide aux groupes vulnérables de la population iraquienne. L'intervenant a noté que les progrès de la lutte antiterroriste en Iraq ne pouvaient être dissociés des efforts concomitants déployés pour parvenir à une solution politique en République arabe syrienne. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la recrudescence du terrorisme en Iraq et par les conséquences des activités terroristes sur la situation humanitaire, et demandé la poursuite du processus de réconciliation nationale et un surcroît d'efforts au Gouvernement iraquien en vue de parvenir à l'unité nationale par cette voie. Fin juillet, le Conseil a adopté la résolution 2233 (2015) dans laquelle il a décidé de proroger d'un an le mandat de la MANUI.

Liban

129. Le Conseil s'est réuni régulièrement pour examiner la question du Liban, y compris en tenant des consultations sur la mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) et sur les opérations menées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En août 2014, il a adopté la résolution 2172 (2014) dans laquelle il a décidé de proroger d'un an le mandat de la FINUL.

130. Au début de 2015, le Conseil a entendu un exposé faisant état de l'escalade de la violence de part et d'autre de la Ligne bleue et qui avait entraîné la mort d'un soldat de la paix espagnol de la FINUL. La mise en place d'une commission d'enquête a été annoncée en vue de faire la lumière sur cet incident et les membres du Conseil ont engagé les parties à faire preuve de retenue afin que la cessation des hostilités soit maintenue au sud du Liban.

131. En mars, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2015/7) dans laquelle il a réaffirmé son attachement à la stabilité du Liban, invité à l'élection d'un président sans plus tarder, renouvelé son appel aux parties afin qu'elles fassent preuve de

retenue et ne compromettent pas la cessation des hostilités, engagé la communauté internationale à accroître son aide pour satisfaire aux besoins découlant de la présence de réfugiés au Liban et renouvelé son soutien à l'armée et aux forces de sécurité libanaises dans leur lutte contre la menace terroriste.

132. Lors des consultations périodiques sur l'application de la résolution 1559 (2004), l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité s'est dit déçu par l'absence de progrès concrets dans la mise en œuvre des dispositions non encore appliquées, en notant qu'il convenait d'appréhender ce problème à la lumière des événements et de l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région. Les membres du Conseil ont souligné que toutes les parties devaient s'efforcer en priorité de régler les problèmes en suspens concernant l'application de ladite résolution et ont insisté sur l'importance que revêtait pour la stabilité du pays l'élection sans délai d'un nouveau président.

133. Lors des consultations trimestrielles tenues sur l'application de la résolution 1701 (2006), les intervenants ont fait observer que si le calme avait largement prévalu dans la zone d'opérations de la FINUL après la mort du soldat de la paix, de récents propos avaient contribué à faire naître des tensions. Il a été confirmé que les parties continuaient de coopérer avec la FINUL pour apaiser le climat et prendre les mesures nécessaires face aux problèmes de sécurité. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien résolu à l'action de la FINUL et au nouveau Commandant de la Force et ils ont rappelé la teneur de la déclaration présidentielle de mars 2015 (S/PRST/2015/7).

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

134. La situation dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) s'est considérablement détériorée durant la période considérée.

135. Le Secrétariat a régulièrement informé le Conseil des combats entre les forces gouvernementales de la République arabe syrienne et les groupes d'opposition armés dans la zone d'opérations de la Force. Il a indiqué que cette zone était instable et le resterait dans un futur proche. Compte tenu de cette situation, la

FNUOD a eu des difficultés à y poursuivre ses activités habituelles et à y maintenir son dispositif.

136. À la fin du mois d'août 2014, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont condamné les attaques menées contre les positions de la FNUOD, ainsi que la détention de 44 soldats de la paix fidjiens et l'encerclement de 40 Casques bleus philippins, exigeant qu'ils soient libérés immédiatement et sans conditions. Ils se sont félicités que ces soldats aient été libérés sains et saufs en septembre, et réaffirmé l'importance que continuait de revêtir le mandat de la FNUOD et l'appui sans réserve du Conseil.

137. En septembre, le Conseil a adopté une déclaration de sa présidente (S/PRST/2014/19) dans laquelle il a exprimé sa préoccupation face à la détérioration des conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FNUOD en raison de la persistance du conflit syrien et des activités de plusieurs acteurs non étatiques armés. Il a également pris acte de la nécessité pour la Force d'ajuster avec souplesse son dispositif afin de réduire au minimum les risques encourus par le personnel des Nations Unies, et demandé au Secrétaire général de faire le point sur les mesures qu'il convenait de prendre pour préserver la capacité de la Force de mener à bien son mandat compte tenu du nouveau climat dans lequel elle opérait, à savoir des possibilités de contrôler le cessez-le-feu et la séparation des forces.

138. À la fin du mois d'octobre, les membres du Conseil ont renouvelé leur appui à la FNUOD et salué les efforts faits par le Département des opérations de maintien de la paix pour adapter la Force aux nouvelles conditions sur le terrain, et engagé les parties à l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes de 1974 à continuer de se conformer à ses dispositions. Ils se sont accordés à dire qu'il importait que la FNUOD regagne la zone de séparation aussitôt que les conditions de sécurité le permettraient.

139. En décembre, le Conseil s'est réuni avec les pays qui fournissent des contingents à la FNUOD et les a informés des graves accrochages survenus dans la zone de séparation, lesquels avaient contraint des militaires de la Force à quitter temporairement leurs positions. Plus tard dans le mois, le Conseil a adopté la résolution 2192 (2014) dans laquelle il a décidé de renouveler pour une période de six mois le mandat de la FNUOD, et exhorté les parties au conflit syrien à respecter les privilèges et immunités de la Force ainsi que son mandat.

140. En mars et juin 2015, le Conseil a entendu un exposé du Secrétariat sur la menace que continuait de représenter la présence de groupes armés dans la zone d'opérations de la FNUOD, comme attesté par les accrochages récurrents entre ces groupes et l'armée syrienne et les attaques visant la zone sous contrôle israélien. En juin, à l'issue d'une réunion avec les pays fournisseurs de contingents à la FNUOD et d'une séance d'information du Secrétariat, le Conseil a adopté la résolution 2229 (2015) dans laquelle il a décidé de renouveler le mandat de la Force jusqu'au 31 décembre 2015.

Yémen

141. Le Conseil a entendu des exposés périodiques du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen sur la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays, et notamment les attaques terroristes menées ou soutenues par Al-Qaïda dans la péninsule arabique. Le Conseiller spécial a également informé le Conseil des discussions qu'il menait avec les parties prenantes en vue de parvenir à une solution politique au conflit par le dialogue et la consultation. Le Conseil a publié une série de déclarations à la presse suite aux événements survenus dans le pays, puis en août 2014 et en mars 2015, il a adopté des déclarations présidentielles (S/PRST/2014/18 et S/PRST/2015/8) concernant la situation politique. Les membres du Conseil ont systématiquement exprimé leur soutien en faveur d'une solution politique fondée sur le consensus et élaborée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et manifesté leur profonde inquiétude en ce qui concernait la situation humanitaire et l'aide nécessaire à cet égard.

142. Le Secrétaire général et son Conseiller spécial ont tenu une réunion d'information à l'intention du Conseil en février 2015. Le Conseil a été régulièrement tenu au courant de la gravité de la situation humanitaire et a entendu un exposé de la Présidente du Comité créé par la résolution 2140 (2014) sur les travaux menés par le Comité.

143. Également en février, le Conseil a adopté la résolution 2201 (2015) dans laquelle il s'est déclaré profondément préoccupé par la situation au Yémen, réaffirmé son appui sans réserve à l'action menée par le Conseiller spécial et souligné combien il importait que l'ONU agisse en étroite coordination avec ses

partenaires internationaux, dont le Conseil de coopération du Golfe.

144. En avril, par 14 voix pour et une abstention, le Conseil a adopté la résolution 2216 (2015) dans laquelle il a exigé que toutes les parties yéménites appliquent intégralement les dispositions de la résolution 2201 (2015) et s'abstiennent de toute nouvelle action unilatérale qui pourrait compromettre la transition politique; par cette résolution, il a également prorogé l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager et mis en place un embargo sur les armes visant les personnes et les entités désignées conformément aux critères énoncés dans la résolution 2140 (2014).

145. En mai, le Conseil a favorablement accueilli la nomination d'un nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et demandé au Secrétaire général de renforcer la mission de bons offices de celui-ci, en vue de faciliter la reprise du processus de transition politique.

146. En juillet, le Conseil a été informé de la nécessité de mettre en place un dispositif d'inspection sous l'égide de l'ONU, afin de faciliter l'acheminement des importations commerciales. Lors d'une séance d'information qui s'est tenue à la fin du mois, il a également appris que la pause humanitaire, dont les membres du Conseil s'étaient félicités lors de son annonce par le Secrétaire général le 9 juillet, n'avait pas été respectée.

Asie

Afghanistan

147. En septembre 2014, le Conseil a organisé un débat sur la situation en Afghanistan au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan a engagé les deux candidats à l'élection présidentielle à former un gouvernement d'unité nationale. Les membres du Conseil ont salué le rôle qu'avait joué l'Organisation des Nations Unies en appuyant le dialogue politique et le contrôle des élections, et ils ont souligné l'importance que revêtaient la réconciliation, les opérations de lutte antidrogue et la coopération régionale. Par la suite, ils ont accueilli avec satisfaction l'issue de l'élection présidentielle et l'accord sur le gouvernement d'unité nationale.

148. En décembre, le Conseil a adopté la résolution 2189 (2014) sur la mission Soutien résolu. Plus tard dans le mois, le Conseil a organisé un débat à l'occasion duquel il a entendu un exposé sur la situation dans le pays durant la transition politique. Le Représentant spécial a noté le lancement imminent, au 1^{er} janvier, de la mission Soutien résolu et il a mis l'accent sur les difficultés financières auxquelles le pays faisait face. Le Conseil a également été informé des graves menaces que fait peser la production d'opium sur le développement et la stabilité de l'Afghanistan et de la région.

149. En mars 2015, le Conseil a organisé un débat au cours duquel le Représentant spécial, tout en reconnaissant que des difficultés persistaient, s'est félicité des premières nominations au Gouvernement d'unité nationale, du renforcement des forces nationales de sécurité afghanes et de l'aide que les pays voisins s'étaient efforcés d'apporter au pays en ce qui concernait le processus de réconciliation nationale. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que le processus de transition arrivait à son terme et ils ont réaffirmé leur appui constant au Gouvernement et au peuple afghans. Le Conseil a adopté la résolution 2210 (2015) dans laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

150. En juillet, le Conseil a accueilli avec intérêt la tenue d'entretiens, le 7 du mois, entre le Gouvernement afghan et les représentants des Taliban, estimant qu'il s'agissait d'un pas vers la paix et la réconciliation.

République populaire démocratique de Corée

151. En décembre 2014, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation en République populaire démocratique de Corée pour donner suite à une demande formulée par 10 membres du Conseil (S/2014/872). Il a été procédé à un vote pour inscrire la question à l'ordre du jour, laquelle a été adoptée par 11 voix pour. Le porte-parole du Secrétariat a suggéré que cette inscription à l'ordre du jour permettrait de mieux évaluer la situation et de se pencher plus attentivement sur les problèmes de sécurité et de stabilité qui se posaient dans la péninsule coréenne. Le Conseil a également été informé des conclusions figurant dans le rapport de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, selon lesquelles les violations systématiques des droits de l'homme commises par le

pays avaient de graves conséquences pour la paix et la sécurité régionales. Les orateurs ont exposé la situation humanitaire catastrophique dans laquelle le pays se trouvait et ils ont demandé un surcroît d'aide humanitaire. Certains membres ont déclaré que des violations systématiques des droits de l'homme étaient commises dans le pays et que le Conseil devait demeurer saisi de la situation. D'autres membres ont estimé que le Conseil n'était pas l'instance appropriée pour examiner la question des droits de l'homme.

Myanmar

152. En avril 2015, le Conseil a entendu un exposé sur l'évolution positive de la situation au Myanmar qui se traduisait par de nouveaux progrès accomplis dans le processus de réforme et la proclamation d'un cessez-le-feu entre les groupes ethniques armés et le Gouvernement à l'échelle du pays. Des problèmes persistants dans l'État d'Arakan, des violences croissantes dans les États de Kachin et de Shan et une situation des droits de l'homme préoccupante ont également été signalés.

153. En mai, le Conseil a entendu un exposé sur la situation préoccupante dans le pays, notamment dans l'État d'Arakan où le peuple Rohingya était soumis à diverses formes de discrimination, à des restrictions de ses droits en matière de liberté de mouvement, de réunion pacifique et de religion, et n'avait qu'un accès limité à la citoyenneté et aux services de base.

Népal

154. En janvier 2015, le Conseil a entendu un exposé sur l'impasse politique au Népal et sur la grève nationale qui avait paralysé le pays et entraîné une rupture entre les partis politiques du fait de l'incapacité du Parlement d'adopter une nouvelle Constitution avant la date butoir du 22 janvier. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au processus démocratique au Népal.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

155. Lors de l'exposé que lui a présenté, en janvier 2015, le responsable du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Conseil a salué l'action menée par le Centre pour promouvoir la coopération régionale dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogue et l'extrémisme,

de la gestion des frontières et des ressources en eau. Le Conseil a engagé le Centre à poursuivre l'action qu'il mène pour aider les pays d'Asie centrale à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité régionale, y compris celles venant de l'Afghanistan.

Europe

Bosnie-Herzégovine

156. En novembre 2014, le Conseil a adopté par 14 voix et 1 abstention la résolution 2183 (2014) par laquelle il a prorogé d'une nouvelle année le mandat de la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA). Le membre du Conseil qui s'est abstenu a souligné qu'il était inacceptable d'utiliser la présence d'une force de sécurité internationale pour accélérer l'intégration du pays à l'Union européenne et à l'OTAN, surtout sur la base d'une résolution adoptée par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII. Le Conseil a entendu un exposé du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, qui s'est déclaré préoccupé par l'absence persistante de progrès politique et a engagé le nouveau Gouvernement à mettre fin à la stagnation politique de ces dernières années.

157. En mai 2015, au cours d'un débat du Conseil, le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine a exhorté le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour tirer parti de l'initiative de l'Union européenne concernant la Bosnie-Herzégovine et progresser vers l'intégration euro-atlantique. Les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne ont fait des déclarations. Les membres du Conseil ont appuyé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

158. En juillet, le Vice-Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont rendu compte au Conseil de la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Vice-Secrétaire général a indiqué que le génocide de Srebrenica marquait l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire récente et il a reconnu la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies qui n'avait pas su protéger les personnes ayant cherché refuge à Srebrenica. Le Haut-Commissaire a donné un aperçu des événements marquants ayant conduit à la chute de Srebrenica, ainsi que des principaux enseignements tirés. Les membres du Conseil ont

observé une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes du conflit en Bosnie-Herzégovine et ont encouragé les efforts de réconciliation dans les Balkans. Le Conseil a été saisi d'un projet de résolution sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/2015/508) qui, ayant été mis aux voix, a recueilli 10 voix contre 1 et 4 abstentions, et n'a pas été adopté, un membre permanent du Conseil ayant voté contre.

Chypre

159. En janvier 2015, après avoir entendu des exposés faits par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre et par le Représentant spécial du Secrétaire général, le Conseil a adopté la résolution 2197 (2015) par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 juillet 2015 le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Dans la résolution, le Conseil a pris acte des progrès accomplis dans les négociations entre les communautés chypriotes et demandé qu'elles les reprennent de toute urgence. Les pourparlers ont repris en mai 2015, ce dont le Conseil s'est félicité dans une déclaration à la presse.

160. En juillet 2015, le Conseil a entendu un exposé sur la reprise fort attendue des négociations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque et il a fait observer que ces progrès encourageants tenaient en partie aux mesures de confiance arrêtées par les dirigeants de ces communautés. Les membres du Conseil ont exprimé leurs encouragements et leur appui à ces négociations conduites par les dirigeants et ont soutenu unanimement les efforts visant à régler ce conflit qui dure depuis si longtemps. À la fin du mois de juillet, le Conseil a adopté la résolution 2234 (2015) par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 janvier 2016 le mandat de la Force.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

161. Le Conseil a tenu quatre débats sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en août et décembre 2014, puis en février et mai 2015. Si des élections législatives se sont tenues pour la première fois dans un cadre juridique unifié en juin 2014, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les retards observés dans la mise en place de l'Assemblée du Kosovo et la constitution d'un gouvernement. Par la suite, en décembre 2014, un gouvernement a été formé, ce

dont plusieurs membres du Conseil se sont félicités. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face aux manifestations qui avaient eu lieu en 2015 et dont certaines avaient été violentes.

162. Le Conseil a été informé régulièrement de l'évolution du dialogue politique visant à la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, des progrès accomplis sur la voie de l'intégration européenne, ainsi que des atteintes à la sécurité, y compris celles de nature ethnique ou religieuse. Les membres du Conseil ont demandé aux deux parties de continuer de s'employer à régler les questions en suspens, notamment la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo et la question des personnes déplacées.

163. Les membres du Conseil ont évoqué la décision de créer une juridiction spéciale pour les crimes de guerre et se sont penchés sur les travaux de l'Équipe spéciale d'enquête. Certains d'entre eux ont jugé préoccupants les retards pris dans l'établissement de la juridiction spéciale. Ils ont invité la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo à continuer de soutenir l'instauration de conditions de sécurité stables et le renforcement de l'état de droit dans tout le pays. Certains membres du Conseil ont réaffirmé que la résolution 1244 (1999) demeurait l'instrument juridique international sur lequel il fallait se fonder pour résoudre la situation qui régnait au Kosovo.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136); lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

164. Le Conseil s'est penché à intervalles réguliers sur la situation en Ukraine², notamment les combats que

² Aux fins du présent rapport, les faits nouveaux rapportés au titre des deux questions figurant dans l'intitulé sont présentés ensemble. On trouvera d'autres faits nouveaux intéressants ces deux questions et d'autres, qui sont résumés dans la présente introduction, dans les

connaissait l'est de l'Ukraine et l'augmentation du nombre des victimes civiles, la situation des droits de l'homme, la détérioration de la situation humanitaire ainsi que les perspectives de trouver une solution politique à la crise. Les débats ont notamment porté sur les faits survenus après la destruction, le 17 juillet 2014, d'un avion de la compagnie Malaysian Airlines assurant le vol MH-17, qui a provoqué la mort des 298 personnes se trouvant à bord.

165. La recrudescence des violences enregistrée dans les régions de Donetsk et Luhansk, en particulier en juillet-août 2014 et en janvier-février 2015, a débouché sur la signature, les 5 et 19 septembre, respectivement, du Protocole de Minsk et du Mémoire de Minsk et par la suite, le 12 février 2015, d'un ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Par sa résolution 2202 (2015) du 17 février 2015, le Conseil, rappelant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et réaffirmant son attachement au plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk et s'est félicité de la Déclaration faite le 12 février 2015 par les Présidents français, russe et ukrainien et la Chancelière allemande.

166. Le Conseil a entendu régulièrement des exposés faits par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et des représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les intervenants se sont dits préoccupés par la situation qui régnait dans l'est de l'Ukraine, le fait que l'accès des organismes humanitaires était entravé, l'escalade de la violence, la multiplication des violations du cessez-le-feu, les combats qui avaient lieu dans de nombreux endroits, y compris au moyen d'armes lourdes et de chars, les graves violations du Protocole de Minsk, du Mémoire de Minsk et de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, et l'augmentation du nombre des personnes déplacées et des réfugiés en Ukraine et dans les pays voisins, qui, en juillet 2015, s'élevait à 2,5 millions. Des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se sont exprimés devant le Conseil en février et juin 2015. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a informé

régulièrement le Conseil des violations des droits de l'homme se produisant sur le territoire ukrainien, y compris dans les régions de Donetsk et de Luhansk qui se sont pas contrôlées par le Gouvernement. Il a également évoqué la situation des droits de l'homme en Crimée.

167. Les membres du Conseil ont exhorté les parties à trouver une issue pacifique à la crise. Dans ses déclarations à la presse, le Conseil a demandé que des enquêtes soient menées sur le massacre de civils, notamment le meurtre d'un membre du Comité international de la Croix-Rouge et de civils à Volnovakha et à Donetsk.

168. En septembre 2014, le Conseil a entendu un exposé sur le rapport préliminaire concernant la destruction de l'appareil assurant le vol MH-17, publié par le Conseil néerlandais de la sûreté, et les activités de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le Ministre néerlandais des affaires étrangères a souligné que le Conseil de la sûreté agissait en toute indépendance et indiqué que la publication du rapport final était prévue pour la mi-2015. D'après les conclusions préliminaires, l'appareil s'est désintégré sous l'impact d'un grand nombre d'objets dotés d'une énergie cinétique importante provenant de l'extérieur de l'aéronef.

169. En juillet 2015, la Malaisie a présenté, au nom des pays membres de l'équipe d'enquête mixte sur la destruction de l'avion de la compagnie Malaysia Airlines assurant le vol MH-17 (Australie, Belgique, Malaisie, Pays-Bas et Ukraine), un projet de résolution visant à créer un tribunal international afin de poursuivre les auteurs de la destruction de l'appareil. Un autre projet de résolution a été présenté par la Fédération de Russie, portant en particulier sur l'application plus avant de la résolution 2166 (2014) et dans lequel il était demandé au Secrétaire général de jouer un rôle actif dans l'enquête et de faire rapport au Conseil à ce sujet. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était indispensable d'appliquer la résolution 2166 (2014) et noté qu'il serait souhaitable que le Conseil aille de l'avant dans l'unité. Le 29 juillet, un projet de résolution (S/2015/562) qui était présenté par la Malaisie et dont plusieurs pays membres et non membres du Conseil s'étaient portés coauteurs, a été mis aux voix, recueillant 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, mais n'a pas été adopté, un membre permanent du Conseil ayant voté contre.

Questions thématiques

Non-prolifération des armes de destruction massive

170. En novembre 2014, le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) a fait un exposé devant le Conseil. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès accomplis ainsi que du danger permanent que constituait l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques.

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

171. En septembre et décembre 2014, le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) a rendu compte au Conseil des activités du Comité. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux négociations avec la République islamique d'Iran menées par le groupe des cinq plus un, à savoir les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et l'Allemagne, et ont réaffirmé qu'il fallait rechercher par des moyens diplomatiques et pacifiques un règlement à long terme de la question nucléaire iranienne. Ils se sont félicités de la poursuite des négociations entre le groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran dans le cadre du Plan d'action conjoint.

172. Lorsqu'il a de nouveau fait rapport au Conseil le 24 mars 2015, le Président du Comité a souligné les attentes suscitées par les négociations menées aux fins de la conclusion d'un accord global entre le groupe et la République islamique d'Iran, tout en indiquant que dans l'intervalle, les sanctions demeureront en vigueur.

173. En juin, le Conseil a adopté la résolution 2224 (2015) par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Le Président a rendu compte au Conseil des travaux du Comité, pris acte du soutien apporté par celui-ci aux négociations du groupe des cinq membres permanents plus un avec la République islamique d'Iran et souligné que les mesures pertinentes imposées par le Conseil resteraient pleinement en vigueur tant que l'on n'aurait pas abouti à un accord sur leur suppression. Les membres du Conseil ont exprimé l'espoir que les négociations en cours entre le

groupe et la République islamique d'Iran déboucheraient sur un accord crédible, durable et vérifiable, à même de garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien.

174. Après que le Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien a été approuvé par le groupe et la République islamique d'Iran à Vienne, le 14 juillet 2015, les États-Unis ont informé les membres du Conseil qu'ils présenteraient un projet de résolution visant à entériner cet accord. Le Conseil a fait sienne la résolution 2231 (2015), dont tous ses membres étaient les coauteurs, par laquelle notamment il a approuvé le Plan d'action global commun.

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

175. Le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée a présenté des exposés aux membres du Conseil en août et novembre 2014 ainsi qu'en février et mai 2015. Ces exposés ont porté essentiellement sur l'examen par le Comité du rapport final pour 2015 et des recommandations du Groupe d'experts ainsi que sur le tir de missiles balistiques auquel la République populaire démocratique de Corée avait procédé le 2 mars 2015. La plupart des membres du Conseil ont condamné ce tir et réaffirmé que les actes de ce type contrevenaient aux résolutions du Conseil. Certains membres ont souligné que toutes les parties concernées devaient conserver leur calme et faire preuve de retenue, notamment sur le plan militaire, et qu'il importait de créer des conditions propices à une reprise des pourparlers à six. En mars 2015, le Conseil a adopté la résolution 2207 (2015) par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 5 avril 2016.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

176. En décembre 2014, le Conseil a tenu un débat public sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et son évolution. Il a adopté une déclaration du Président dans laquelle il a salué les contributions de l'Union africaine et appelé de ses vœux un renforcement du partenariat entre les deux organisations dans le domaine de la paix et de la sécurité, et il a prié le Secrétaire général de lui faire

rapport chaque année sur les moyens d'atteindre cet objectif.

177. En février 2015, le Conseil a entendu un exposé sur les priorités de l'OSCE et le partenariat qu'elle a noué avec l'Organisation des Nations Unies. Le Président de l'OSCE a souligné la nécessité de rétablir la confiance et d'entreprendre de nouveau une action coordonnée afin de renforcer la sécurité dans toute la région de l'OSCE. Les membres du Conseil ont salué l'action menée par l'OSCE pour maintenir la paix et la stabilité régionales.

178. Le Haut Représentant de l'Union européenne s'est exprimé devant les membres du Conseil à deux reprises, en mars et en mai, sur la coopération entre l'ONU et l'Union européenne, notamment sur la Libye, l'Ukraine, les Balkans, les crises en Afrique, le Moyen-Orient et le dossier nucléaire iranien. Face à la crise des migrants qui se déroule au large des côtes libyennes, le Haut Représentant de l'Union européenne a demandé au Conseil de concourir à lutter contre les causes profondes de la traite et du trafic de migrants en mer Méditerranée.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

179. En octobre 2014, le Conseil a tenu sa réunion d'information annuelle sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies, au cours de laquelle le Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix et les commandants de force ont présenté les difficultés concrètes auxquelles se heurtaient les opérations de maintien de la paix. Les membres du Conseil ont apprécié l'occasion qui leur était donnée d'aborder les questions opérationnelles avec les commandants de force. En juin 2015, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la protection des civils, les environnements asymétriques et les restrictions imposées par les pays qui fournissent des contingents avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et trois commandants de Force.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : prévention des conflits

180. En août 2014, le Conseil a organisé un débat public sur la prévention des conflits. Le Secrétaire général a déclaré que le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies à agir rapidement en matière de prévention des conflits était l'une de ses

grandes priorités. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a noté que la prévention des conflits était une entreprise complexe mais possible, et indiqué que les droits de l'homme étaient essentiels en la matière, étant donné que les violations répétées des droits de l'homme constituaient un signal d'alerte précoce indiquant un risque d'escalade. Les membres du Conseil ont souligné l'importance d'un dispositif efficace de prévention des conflits et le rôle essentiel que joue l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Le Conseil a adopté la résolution 2171 (2014).

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : un développement sans exclusion

181. En janvier 2015, le Conseil a organisé un débat public et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2015/3) sur la question intitulée « Un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Secrétaire général a souligné l'importance d'édifier des sociétés pacifiques et ouvertes à tous, et le Président de la Commission de consolidation de la paix a fait observer que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme se renforçaient mutuellement, comme en témoignait le fait que l'exclusion politique contribuait souvent à la reprise des conflits.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : contempler l'histoire et réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies

182. En février 2015, le Conseil a organisé un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : contempler l'histoire et réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ». S'exprimant devant le Conseil, le Secrétaire général a souligné l'importance de défendre les buts et principes consacrés par la Charte. Les délégations ont réaffirmé leur attachement aux principes énoncés dans la Charte, notamment ceux qui appuient les efforts collectifs déployés en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le rôle essentiel du Conseil dans ce domaine, ainsi que la nécessité d'agir rapidement pour prévenir les conflits et favoriser leur règlement pacifique.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix

183. En avril 2015, le Conseil a organisé un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix ». S'exprimant devant le Conseil, le Secrétaire général a fait observer que les extrémistes violents ciblaient délibérément les jeunes et a annoncé l'élaboration d'un plan d'action global de prévention de l'extrémisme violent visant à mobiliser les jeunes et à leur donner les moyens d'agir. Les délégations ont insisté sur le fait que les jeunes devaient être au cœur de l'action menée pour lutter contre l'extrémisme violent et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la sécurité

184. En juillet 2015, le Conseil a organisé un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la sécurité », au cours duquel le Secrétaire général, les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque et le Ministre des finances, du commerce et de l'économie bleue des Seychelles ont présenté des exposés. Les délégations ont mis l'accent sur les principales menaces contre la sécurité auxquels étaient confrontés les petits États insulaires en développement, notamment la criminalité transnationale organisée et la piraterie, les difficultés relatives à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles, les incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles et les liens entre le développement et la paix et la sécurité.

Consolidation de la paix après un conflit

185. En novembre 2014, le Conseil a entendu pour la première fois un exposé sur le rôle des opérations de police dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. Certains membres du Conseil ont souligné la croissance sans précédent des activités de police des Nations Unies, liée aux grands problèmes de notre époque, ainsi que la nécessité d'accroître le

nombre de femmes dans les effectifs de police. Le Conseil a adopté la résolution 2185 (2014), sa première résolution consacrée aux questions de police, dans laquelle figuraient des mesures visant à accroître l'efficacité des activités de police des Nations Unies.

186. En janvier 2015, le Conseil a entendu un exposé sur la consolidation de la paix après les conflits et adopté une déclaration du président (S/PRST/2015/2), dans laquelle il s'est dit conscient du rôle important de la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit.

187. Fin juin, le Conseil a entendu un exposé sur ce thème présenté par les présidents des huitième et neuvième sessions de la Commission de consolidation de la paix, lesquels l'ont invité à s'appuyer plus systématiquement sur le savoir-faire de la Commission à l'occasion de son examen des mandats des missions. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il importait d'appuyer durablement les pays sortant d'un conflit et de resserrer la coopération avec la Commission.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

188. Le Conseil a tenu trois débats publics sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé (en septembre 2014 et en mars et en juin 2015). En septembre, les exposés présentés devant le Conseil ont porté essentiellement sur la nécessité de faire en sorte que tous les auteurs de violations et de sévices commis sur des enfants répondent de leurs actes, d'appuyer la poursuite du déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance ainsi que l'action menée pour réinsérer les jeunes victimes. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la façon dont les conflits touchaient les enfants et ont condamné les graves violations du droit international commises à leur encontre par des groupes extrémistes et d'autres groupes armés non étatiques, l'utilisation des écoles à des fins militaires et la violence sexuelle et sexiste.

189. En mars, le Conseil s'est tout particulièrement penché sur le sort des enfants victimes de groupes armés non étatiques. Il a entendu un exposé sur l'action menée par l'ONU pour arracher les enfants aux groupes armés non étatiques et les réinsérer dans la société ainsi que sur la campagne « Des enfants, pas des soldats ». Après le débat, la France a fait distribuer en son nom propre un document de synthèse officieux qui récapitulait les propositions et idées formulées pendant le débat.

190. En juin, le Conseil a examiné le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2015/409), en s'intéressant tout particulièrement à la question des enlèvements d'enfants. Il a adopté la résolution 2225 (2015), dans laquelle il a élargi les critères motivant l'inscription sur les listes figurant dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général pour y inclure les enlèvements. Dans la même résolution, le Conseil a encouragé les efforts visant à obtenir la libération des enfants enlevés et à répondre à leurs besoins, et à réadapter et réinsérer les enfants touchés par un conflit armé.

Protection des civils en période de conflit armé

191. En août 2014, le Conseil a célébré la Journée mondiale de l'aide humanitaire en rendant hommage aux agents de l'aide humanitaire et en souscrivant à l'idée que les auteurs d'attaques dirigées contre eux devaient être traduits en justice. Le Conseil a adopté la résolution 2175 (2014) relative à la protection du personnel humanitaire.

192. Le Conseil a tenu deux débats publics sur la protection des civils (en janvier et en mai 2015). Le débat de janvier a essentiellement porté sur les besoins des femmes et des filles et les problèmes auxquels elles sont confrontées en période de conflit armé et au lendemain des conflits. Lors du débat de mai, axé sur la protection des journalistes, le Conseil a adopté pour la première fois une résolution sur cette question [la résolution 2222 (2015)], dans laquelle il a affirmé que des médias libres pouvaient contribuer à la protection des civils et constaté que les journalistes pouvaient jouer un rôle important dans la protection des civils et la prévention des conflits. Le Conseil a en outre, dans cette même résolution, exhorté les États à prendre les mesures voulues pour que les auteurs de crimes commis contre des journalistes aient à rendre des comptes.

Les femmes et la paix et la sécurité

193. Le Conseil a tenu deux débats publics sur les femmes et la paix et la sécurité (en octobre 2014 et avril 2015). Lors du débat d'octobre, dont le thème était « Femmes et filles déplacées : dirigeantes et survivantes », le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2014/21) dans laquelle il a demandé instamment aux parties à des conflits armés de permettre aux réfugiées et aux déplacées d'avoir

pleinement et librement accès à l'aide humanitaire, appelé à la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données ventilées par sexe et par âge, et encouragé les parties concernées à revoir leurs plans d'application et à formuler de nouveaux objectifs en prévision de l'examen de haut niveau de 2015.

194. Lors du débat d'avril, axé sur les violences sexuelles en période de conflit armé, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui a observé que le nombre de victimes de violences sexuelles avait connu une hausse spectaculaire en 2014, dans un contexte marqué par l'extrémisme violent et les déplacements de populations à grande échelle. Les membres du Conseil ont débattu de la nécessité de former les membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la problématique hommes-femmes et de l'intégration de ces questions aux travaux thématiques du Conseil.

Séance d'information sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions

195. En novembre 2014, le Secrétariat a présenté au Conseil un exposé sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, portant notamment sur un certain nombre de recommandations concernant les travaux futurs. Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle a présenté au Conseil un exposé sur l'assistance que son organisation fournissait aux pays pour les aider à mettre en œuvre les sanctions et à en suivre l'application. Les membres du Conseil ont constaté que les sanctions imposées par le Conseil étaient largement appliquées et noté la nécessité de veiller à ce que la nature des sanctions, les conditions énoncées dans les résolutions et les travaux des comités des sanctions soient bien compris.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales : terrorisme et criminalité transfrontalière

196. En décembre 2014, le Conseil a tenu un débat public sur la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : terrorisme et criminalité transfrontalière », et adopté la résolution 2195 (2014), la première à prendre en compte les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée. Notant que les activités criminelles transfrontières en Afrique avaient contribué au déclenchement de conflits

et par la suite entravé l'action menée pour les gérer et les régler, l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a formulé plusieurs recommandations en vue de lutter contre cette menace.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

197. Le Conseil s'est réuni régulièrement pour évoquer la menace que constituaient l'EIIL, les combattants terroristes étrangers et la propagation de l'extrémisme violent. En août 2014, il a adopté la résolution 2170 (2014), dans laquelle il s'est déclaré extrêmement préoccupé par le fait qu'une partie du territoire de l'Iraq et de la République arabe syrienne était sous le contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra, et, afin de bloquer les financements dont ces groupes bénéficiaient, le Conseil a inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaïda six personnes affiliées à ce groupe.

198. En septembre, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur la menace que représentaient les combattants terroristes étrangers. Le Secrétaire général a exposé au Conseil la nature évolutive de cette menace terroriste, appelant l'attention sur le fait que des milliers de combattants terroristes avaient rejoint les rangs de l'EIIL et du Front el-Nosra et mettant l'accent sur l'intérêt de déployer une stratégie multilatérale et multidimensionnelle pour faire échec au terrorisme et éviter une plus grande radicalisation. Le Conseil a adopté la résolution 2178 (2014), dans laquelle il a décidé que les États se devaient d'empêcher les déplacements de combattants terroristes étrangers et demandé instamment aux États de renforcer leur coopération pour lutter contre l'extrémisme violent.

199. En novembre 2014 et mai 2015, le Conseil a tenu deux autres réunions consacrées à la menace que représentaient les combattants terroristes étrangers et à l'application de la résolution 2178 (2014). Pendant le débat public de novembre, les Présidents du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ainsi que le Secrétaire général ont présenté au Conseil l'action menée par l'ONU pour aider les États à lutter contre la menace que constituaient les combattants terroristes

étrangers. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2014/23) dans laquelle il a énoncé des mesures concrètes à prendre pour assurer la mise en œuvre effective des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Au cours de la réunion d'information de haut niveau sur l'application de la résolution 2178 (2014) tenue en mai, les membres du Conseil ont souligné le fait que les combattants terroristes étrangers représentaient une menace désormais mondiale et de plus en plus complexe et dynamique, et ont adopté une déclaration du Président sur les mesures à prendre au plus tôt pour mettre pleinement en œuvre la résolution.

200. En février 2015, le Conseil a adopté la résolution 2199 (2015), dans laquelle il a renforcé les mesures prises au niveau international pour tarir les financements dont bénéficient l'EIIL, le Front el-Nosra et l'ensemble des autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida, et annoncé de nouvelles mesures concernant le commerce du pétrole, des produits pétroliers et des antiquités provenant d'Iraq et de la République arabe syrienne.

201. En juin, les Présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), relative aux armes de destruction massive, ont présenté au Conseil un exposé conjoint sur la coopération entre les trois comités, au cours duquel la menace que constituait l'expansion rapide de l'EIIL et du Front el-Nosra ainsi que du phénomène connexe des combattants terroristes étrangers a été mise en exergue.

202. S'agissant de la menace que représentait le groupe terroriste Boko Haram, le Conseil a adopté en janvier 2015 une déclaration du président (S/PRST/2015/4) dans laquelle il a condamné dans les termes les plus énergiques la récente escalade des attaques perpétrées par le groupe et exprimé sa préoccupation face à la crise humanitaire qu'elles causaient. Le Conseil a noté que les États Membres de la Commission du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria) et le Bénin avaient décidé de rendre opérationnelle la Force multinationale mixte aux fins de la conduite d'opérations militaires contre Boko Haram.

203. En mars, le Conseil a examiné un projet de résolution sur la menace constituée par Boko Haram. Il

a par la suite tenu une séance d'information suivie de consultations sur la situation dans les zones touchées par les activités du groupe. Lors de la séance d'information, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, tout en saluant les résultats des opérations militaires actuellement menées par les pays de la région, a souligné la nécessité d'élaborer une stratégie globale visant à s'attaquer aux causes profondes de l'émergence de Boko Haram. S'agissant de la Force multinationale mixte, il a demandé que soit faite une stricte distinction entre opérations humanitaires et opérations militaires afin que le travail et la neutralité des agents de l'aide humanitaire ne soient pas remis en cause.

204. En juillet, le Conseil a adopté une déclaration du président (S/PRST/2015/14) dans laquelle il a exprimé sa préoccupation face à la menace que Boko Haram continuait de représenter et fermement condamné les attentats terroristes commis par le groupe. Reconnaissant les progrès accomplis à la suite des opérations militaires conjointes menées au niveau régional, le Conseil a salué les efforts déployés par les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et par le Bénin en vue de rendre pleinement opérationnelle la Force multinationale mixte, et préconisé le renforcement de la coopération régionale.

Armes de petit calibre

205. En mai 2015, au cours d'un débat public sur le thème du coût humain du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisatrice et du détournement d'armes légères et de petit calibre, les délégations ont souligné que le fait que des terroristes, criminels et groupes armés mettent la main sur des armes de petit calibre était dangereux et avait un coût humain considérable. Plus tard en mai, le Conseil a adopté la résolution 2220 (2015) (9 votes favorables, 6 abstentions), dont 57 États Membres se sont portés coauteurs et dans laquelle il a souligné l'importance de l'action menée pour limiter les effets dévastateurs sur les civils des flux d'armes de petit calibre. Un certain nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction les propositions visant à renforcer l'efficacité de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour régler le problème des armes de petit calibre; certains membres du Conseil se sont inquiétés de la fourniture d'armes légères et de petit calibre à des acteurs non étatiques. Plusieurs membres ont fait des déclarations après le vote. Certains États Membres ont souligné qu'il importait de se pencher sur la question

des permis et du courtage des armes légères et de petit calibre.

Tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie

206. En novembre 2014, le Conseil a célébré le vingtième anniversaire du Tribunal pénal international pour le Rwanda, en saluant sa contribution à la lutte contre l'impunité et à la réconciliation nationale et en publiant une déclaration du Président à la presse.

207. En décembre, le Conseil a tenu un débat public sur des questions concernant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Les membres du Conseil ont déploré le retard pris dans l'achèvement des activités des Tribunaux, qui était à l'origine prévu pour le 31 décembre 2014, engageant les Tribunaux à accélérer les progrès tout en respectant les procédures judiciaires. Le Conseil a par la suite adopté deux résolutions par lesquelles il a prorogé les mandats des juges siégeant aux deux tribunaux. La résolution relative au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a été adoptée avec 14 votes favorables et 1 abstention.

208. En juin 2015, le Conseil a entendu un exposé des responsables des tribunaux et du Mécanisme international. Le Conseil a été informé que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie devrait achever ses travaux en 2017 et le Tribunal pénal international pour le Rwanda fin 2015. De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur soutien sans réserve aux travaux des tribunaux et réaffirmé la nécessité de garantir la justice et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international aient à répondre de leurs actes. Certains d'entre eux ont souligné que les tribunaux devaient travailler de manière aussi efficace et efficiente que possible.

Exposé du Président de la Cour internationale de Justice

209. En octobre 2014, le Conseil a entendu un exposé du Président de la Cour internationale de Justice. Ce dernier a présenté dans les grandes lignes les activités de la Cour, en mettant notamment l'accent sur les rôles complémentaires joués par la Cour et le Conseil dans la promotion de l'état de droit au niveau international.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

210. En novembre 2014, l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice s'est déroulée simultanément au Conseil et à l'Assemblée générale. Quatre candidats ont été élus à la première séance et le dernier candidat a été élu plus tard après de nouveaux tours de scrutin.

Dialogue interactif informel : Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix

211. En novembre 2014, les membres du Conseil ont tenu un dialogue interactif informel avec le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Le Président du Groupe a présenté au Conseil la procédure que le Groupe suivrait ainsi que les consultations qu'il entreprendrait. Les membres du Conseil ont débattu des principes sur lesquels reposait le maintien de la paix, et notamment de la question de savoir si l'interprétation et l'application de ces principes étaient toujours pertinentes dans les circonstances dans lesquelles opéraient actuellement les missions, en particulier dans les cas où il n'y avait pas de paix à maintenir ou lorsqu'on était en présence d'acteurs armés non étatiques.

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

212. En juillet 2015, les membres du Conseil ont examiné la question de la nomination du prochain Secrétaire général dans le cadre de la rubrique « Autres questions ». Il a été noté que lors des débats du Conseil des questions similaires à celles qui faisaient l'objet de négociations au sein de l'Assemblée générale avaient été soulevées. Les membres du Conseil ont rappelé les dispositions relatives à la nomination du Secrétaire général figurant dans la Charte des Nations Unies, dans le règlement intérieur provisoire du Conseil et dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Autres questions

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

213. En octobre 2014, le Conseil a tenu un débat public sur ses méthodes de travail au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de

la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) ». Le débat a porté sur le respect d'une procédure régulière et les sanctions ciblées, s'agissant notamment des travaux du Bureau du Médiateur établi en application de la résolution 1904 (2009), et du suivi des affaires que le Conseil a renvoyées devant la Cour pénale internationale. La Médiatrice a présenté au Conseil les grandes lignes du régime de sanctions contre Al-Qaida et les garanties d'une procédure régulière mises en place à cet égard, et formulé des recommandations destinées à accroître l'efficacité du régime de sanctions. La Procureure de la Cour pénale internationale s'est félicitée du renforcement de la coopération entre le Conseil et la Cour, notamment concernant le suivi des affaires que le Conseil renvoyait à la Cour, les deux institutions ayant un objectif commun, à savoir la lutte contre l'impunité pour les crimes graves. Les États Membres ont exprimé des points de vue variés, notamment sur les domaines dans lesquels les délégations ont estimé que des améliorations étaient nécessaires en vue de favoriser la transparence, l'efficacité et l'ouverture dans les travaux du Conseil.

214. Le Conseil a tenu sept séances récapitulatives (en août, octobre, novembre et décembre 2014 et en

janvier, mars et juin 2015) pour évaluer ses travaux et examiner comment il pourrait gagner en efficacité et en efficience, en particulier s'agissant de la façon dont il gère les situations propres à chaque pays, de la prévention des conflits et de ses méthodes de travail.

Organes subsidiaires

215. En décembre 2014, les cinq membres non permanents sortants (Argentine, Australie, Luxembourg, République de Corée et Rwanda) ont présenté des exposés au Conseil au sujet des travaux des comités qu'ils avaient présidés.

Rapport annuel du Conseil de sécurité

En octobre 2014, le Conseil a adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale, qui couvrait la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014. En novembre, le Président, au nom de tous les membres du Conseil, a présenté le rapport annuel à l'Assemblée et plus tard dans le mois, il a communiqué aux membres du Conseil un récapitulatif des points évoqués par l'Assemblée au cours de son examen du rapport annuel.

Partie I

Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

I Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
2170 (2014)	15 août 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2171 (2014)	21 août 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
2172 (2014)	26 août 2014	La situation au Moyen-Orient
2173 (2014)	27 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2174 (2014)	27 août 2014	La situation en Libye
2175 (2014)	29 août 2014	Protection des civils en temps de conflit armé
2176 (2014)	15 septembre 2014	La situation au Libéria
2177 (2014)	18 septembre 2014	Paix et sécurité en Afrique
2178 (2014)	24 septembre 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2179 (2014)	14 octobre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2180 (2014)	14 octobre 2014	La question concernant Haïti
2181 (2014)	21 octobre 2014	La situation en République centrafricaine
2182 (2014)	24 octobre 2014	La situation en Somalie
2183 (2014)	11 novembre 2014	La situation en Bosnie-Herzégovine
2184 (2014)	12 novembre 2014	La situation en Somalie
2185 (2014)	20 novembre 2014	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
2186 (2014)	25 novembre 2014	La situation en Guinée-Bissau
2187 (2014)	25 novembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2188 (2014)	9 décembre 2014	La situation au Libéria
2189 (2014)	12 décembre 2014	La situation en Afghanistan
2190 (2014)	15 décembre 2014	La situation au Libéria

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
2191 (2014)	17 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient
2192 (2014)	18 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient
2193 (2014)	18 décembre 2014	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
2194 (2014)	18 décembre 2014	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
2195 (2014)	19 décembre 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales
2196 (2015)	22 janvier 2015	La situation en République centrafricaine
2197 (2015)	29 janvier 2015	La situation à Chypre
2198 (2015)	29 janvier 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo
2199 (2015)	12 février 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
2200 (2015)	12 février 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2201 (2015)	15 février 2015	La situation au Moyen-Orient
2202 (2015)	17 février 2015	Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)
2203 (2015)	18 février 2015	La situation en Guinée-Bissau
2204 (2015)	24 février 2015	La situation au Moyen-Orient
2205 (2015)	26 février 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2206 (2015)	3 mars 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2207 (2015)	4 mars 2015	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
2208 (2015)	5 mars 2015	La situation en Libye
2209 (2015)	6 mars 2015	La situation au Moyen-Orient

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Sujet</i>
2210 (2015)	16 mars 2015	La situation en Afghanistan
2211 (2015)	26 mars 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo
2212 (2015)	26 mars 2015	La situation en République centrafricaine
2213 (2015)	27 mars 2015	La situation en Libye
2214 (2015)	27 mars 2015	La situation en Libye
2215 (2015)	2 avril 2015	La situation au Libéria
2216 (2015)	14 avril 2015	La situation au Moyen-Orient
2217 (2015)	28 avril 2015	La situation en République centrafricaine
2218 (2015)	28 avril 2015	La situation concernant le Sahara occidental
2219 (2015)	28 avril 2015	La situation en Côte d'Ivoire
2220 (2015)	22 mai 2015	Armes de petit calibre
2221 (2015)	26 mai 2015	La situation en Somalie
2222 (2015)	27 mai 2015	Protection des civils en temps de conflit armé
2223 (2015)	28 mai 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2224 (2015)	9 juin 2015	Non-prolifération
2225 (2015)	18 juin 2015	Le sort des enfants en temps de conflit armé
2226 (2015)	25 juin 2015	La situation en Côte d'Ivoire
2227 (2015)	29 juin 2015	La situation au Mali
2228 (2015)	29 juin 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2229 (2015)	29 juin 2015	La situation au Moyen-Orient
2230 (2015)	14 juillet 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
2231 (2015)	20 juillet 2015	Non-prolifération
2232 (2015)	28 juillet 2015	La situation en Somalie
2233 (2015)	29 juillet 2015	La situation concernant l'Iraq
2234 (2015)	29 juillet 2015	La situation à Chypre

II

Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2014/16	8 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
S/PRST/2014/17	27 août 2014	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2014/18	29 août 2014	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2014/19	19 septembre 2014	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2014/20	19 septembre 2014	La situation concernant l'Iraq
S/PRST/2014/21	28 octobre 2014	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2014/22	5 novembre 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2014/23	19 novembre 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2014/24	21 novembre 2014	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2014/25	10 décembre 2014	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2014/26	15 décembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
S/PRST/2014/27	16 décembre 2014	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2014/28	18 décembre 2014	La situation en République centrafricaine
S/PRST/2015/1	8 janvier 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2015/2	14 janvier 2015	Consolidation de la paix après les conflits
S/PRST/2015/3	19 janvier 2015	Maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2015/4	19 janvier 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2015/5	6 février 2015	La situation au Mali
S/PRST/2015/6	18 février 2015	La situation au Burundi
S/PRST/2015/7	19 mars 2015	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2015/8	22 mars 2015	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2015/9	24 mars 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2015/10	24 avril 2015	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2015/11	29 mai 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2015/12	11 juin 2015	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2015/13	26 juin 2015	La situation au Burundi
S/PRST/2015/14	28 juillet 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

III

Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.7233	5 août 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/PV.7241	14 août 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/PV.7258	4 septembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria
S/PV.7261	10 septembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.7290	29 octobre 2014	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
S/PV.7305	11 novembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
S/PV.7330	9 décembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.7333	10 décembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.7363	21 janvier 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.7404	16 mars 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.7406	17 mars 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/PV.7424	8 avril 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
S/PV.7429	16 avril 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.7437	5 mai 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
S/PV.7454	3 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.7456	4 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/PV.7462	16 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.7465	17 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
S/PV.7486	16 juillet 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

IV

Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7233	5 août 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
7234	5 août 2014	Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)
7235	6 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/537)
7236	6 août 2014	La situation au Burundi Rapports du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2014/550)
7237	7 août 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/450)
7238	7 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/515)
7239	8 août 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7240	8 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7241	14 août 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
7242	15 août 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7243	18 août 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7244	19 août 2014	Protection des civils en temps de conflit armé Journée mondiale de l'aide humanitaire Lettre datée du 5 août 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/571)
7245	19 août 2014	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique (8 au 14 août 2014)
7246	19 août 2014	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/562)
7247	21 août 2014	Maintien de la paix et de la sécurité internationales Prévention des conflits Lettre datée du 5 août 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/572)
7248	26 août 2014	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 31 juillet 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/554)
7249	27 août 2014	Paix et sécurité en Afrique
7250	27 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/515)
7251	27 août 2014	La situation en Libye
7252	28 août 2014	La situation au Moyen-Orient
		Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/611)
7253	28 août 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7254	28 août 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507
7255	29 août 2014	La situation au Moyen-Orient
7256	29 août 2014	Protection des civils en période de conflit armé
7257	29 août 2014	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/558)
7258	4 septembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies au Libéria
7259	8 septembre 2014	Le sort des enfants en temps de conflit armé
		Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339)
7260	9 septembre 2014	La situation au Libéria
		Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598).
		Lettre datée du 28 août 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/644)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7261	10 septembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
7262	11 septembre 2014	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/617)
7263	15 septembre 2014	La situation au Libéria Vingt-huitième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2014/598) Lettre datée du 28 août 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/644)
7264	15 septembre 2014	La situation en Libye Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/653)
7265	15 septembre 2014	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7266	16 septembre 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7267	18 septembre 2014	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/656)
7268	18 septembre 2014	Paix et sécurité en Afrique Ebola
7269	19 septembre 2014	Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)
7270	19 septembre 2014	La situation au Moyen-Orient

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 29 mai au 3 septembre 2014 (S/2014/665)
7271	19 septembre 2014	La situation concernant l'Iraq
7272	24 septembre 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Combattants terroristes étrangers Lettre datée du 3 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/648)
7273	30 septembre 2014	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/696)
7274	8 octobre 2014	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/692)
7275	9 octobre 2014	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
7276	14 octobre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/709)
7277	14 octobre 2014	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2014/617)
7278	14 octobre 2014	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/699)
7279	14 octobre 2014	Paix et sécurité en Afrique
7280	21 octobre 2014	La situation en République centrafricaine
7281	21 octobre 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7282	22 octobre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/708).
7283	22 octobre 2014	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
7284	22 octobre 2014	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2014/740)
7285	23 octobre 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 Méthodes de travail du Conseil de sécurité Lettre datée du 8 octobre 2014 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/725)
7286	24 octobre 2014	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2014/699) Lettres datées du 10 octobre 2014, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2014/726 et S/2014/727)
7287	24 octobre 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7288	27 octobre 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2014/697) Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/698)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7289	28 octobre 2014	Les femmes et la paix et la sécurité Femmes et filles déplacées : dirigeantes et survivantes Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2014/693) Lettre datée du 10 octobre 2014 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/731)
7290	29 octobre 2014	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
7291	29 octobre 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7292	29 octobre 2014	La situation en Côte d'Ivoire Lettre datée du 10 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2014/729)
7293	30 octobre 2014	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/756)
7294	30 octobre 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507
7295	5 novembre 2014	La situation au Burundi
7296	5 novembre 2014	La situation concernant la République démocratique du Congo
7297	6 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7298	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7299	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7300	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7301	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7302	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7303	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7304	7 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7305	11 novembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
7306	11 novembre 2014	La situation en Libye
7307	11 novembre 2014	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 30 octobre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/777)
7308	11 novembre 2014	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 30 octobre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/777)
7309	12 novembre 2014	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2014/740)
7310	12 novembre 2014	La situation au Libéria
7311	12 novembre 2014	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7312	17 novembre 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7313	17 novembre 2014	Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2014/520, S/2014/521 et S/2014/522)
7314	18 novembre 2014	La situation concernant l'Iraq Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2014/774)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7315	18 novembre 2014	Quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) (S/2014/776) La situation en Guinée-Bissau Lettre datée du 11 novembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/805)
7316	19 novembre 2014	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent Lettre datée du 4 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/787)
7317	20 novembre 2014	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies Les fonctions de police dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits Lettre datée du 4 novembre 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/788)
7318	21 novembre 2014	Paix et sécurité en Afrique
7319	24 novembre 2014	Non-prolifération des armes de destruction massive Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
7320	24 novembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
7321	25 novembre 2014	La situation en Guinée-Bissau Lettre datée du 11 novembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/805)
7322	25 novembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/821).
7323	25 novembre 2014	Questions d'ordre général relatives aux sanctions Lettre datée du 5 novembre 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/793)
7324	25 novembre 2014	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/840)
7325	26 novembre 2014	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507
7326	4 décembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/852)
7327	4 décembre 2014	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/773)
7328	9 décembre 2014	La situation au Libéria Lettre datée du 29 septembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/707) Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Libéria créé en application de la résolution 2128 (2013) (S/2014/831)
7329	9 décembre 2014	La situation en République centrafricaine

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)
		Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/857)
		Lettre datée du 5 décembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/870)
7330	9 décembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies au Libéria
7331	9 décembre 2014	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
7332	10 décembre 2014	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
		Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
		Rapport du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2014/546)
		Rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2014/556)
		Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2014/826)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2014/827)
		Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2014/829 et Corr.1)
7333	10 décembre 2014	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7334	10 décembre 2014	Région de l'Afrique centrale
		Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (S/2014/812)
7335	11 décembre 2014	Paix et sécurité en Afrique
7336	11 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient
		Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)
7337	12 décembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7338	12 décembre 2014	La situation en Afghanistan
7339	15 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7340	15 décembre 2014	La situation au Libéria
7341	15 décembre 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7342	15 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient
7343	16 décembre 2014	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Opérations de paix : la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine, et son évolution
		Lettre datée du 8 décembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/879)
7344	17 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient
7345	17 décembre 2014	La situation en Libye
		Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
7346	18 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient
		Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 4 septembre au 19 novembre 2014 (S/2014/859)
7347	18 décembre 2014	La situation en Afghanistan
		Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2014/876)
7348	18 décembre 2014	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
		Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
		Rapport du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2014/546)
		Rapport du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/2014/556)
		Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2014/826)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		<p>Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2014/827)</p> <p>Lettre datée du 19 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2014/829)</p>
7349	18 décembre 2014	<p>La situation en République centrafricaine</p> <p>Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2014/857)</p> <p>Lettre datée du 5 décembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/870)</p>
7350	18 décembre 2014	<p>Non-prolifération</p> <p>Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)</p>
7351	19 décembre 2014	<p>Menaces contre la paix et la sécurité internationales</p> <p>Terrorisme et criminalité transnationale organisée</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique à lutter contre le terrorisme (S/2014/9)</p> <p>Lettre datée du 4 décembre 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/869)</p>
7352	22 décembre 2014	<p>Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507</p>

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7353	22 décembre 2014	La situation en République populaire démocratique de Corée Lettre datée du 5 décembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, du Chili, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/872)
7354	30 décembre 2014	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7355	6 janvier 2015	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/943) Lettre datée du 23 décembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/944)
7356	8 janvier 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo
7357	8 janvier 2015	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2014/945)
7358	13 janvier 2015	La situation en Côte d'Ivoire Trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2014/892)
7359	14 janvier 2015	Consolidation de la paix après un conflit Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694)
7360	15 janvier 2015	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7361	19 janvier 2015	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 6 janvier 2015 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/6)
7362	19 janvier 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7363	21 janvier 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7364	21 janvier 2015	La situation au Burundi
		Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2015/36)
7365	21 janvier 2015	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7366	22 janvier 2015	La situation en République centrafricaine
		Lettre datée du 28 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/762)
7367	22 janvier 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/956)
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/957)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
7368	26 janvier 2015	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7369	28 janvier 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité
7370	29 janvier 2015	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2015/17)
7371	29 janvier 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2015/19)
7372	29 janvier 2015	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (23 au 25 janvier 2015)
7373	29 janvier 2015	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507
7374	30 janvier 2015	Protection des civils en période de conflit armé Lettre datée du 16 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/32)
7375	4 février 2015	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/51)
7376	5 février 2015	La situation en Guinée-Bissau

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2015/37)
7377	6 février 2015	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/74)
7378	6 février 2015	La situation au Mali
7379	12 février 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7380	12 février 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
		Lettre datée du 16 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Vice-Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan (S/2015/31)
7381	12 février 2015	La situation au Moyen-Orient
7382	15 février 2015	La situation au Moyen-Orient
7383	17 février 2015	La situation concernant l'Iraq
		Cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/70)
		Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/82)
7384	17 février 2015	Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)
7385	18 février 2015	La situation en Guinée-Bissau
		Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2015/37)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7386	18 février 2015	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7387	18 février 2015	La situation en Libye
7388	18 février 2015	La situation au Burundi
7389	23 février 2015	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Contempler l'histoire et réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies Lettre datée du 3 février 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/87)
7390	24 février 2015	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 20 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/125)
7391	24 février 2015	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
7392	24 février 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/118).
7393	26 février 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2015/77)
7394	26 février 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/124)
7395	27 février 2015	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7396	3 mars 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7397	4 mars 2015	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée Note du Président (S/2015/131)
7398	4 mars 2015	La situation en Libye Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128) Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)
7399	5 mars 2015	La situation en Libye Rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113) Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128) Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)
7400	6 mars 2015	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)
7401	6 mars 2015	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 25 février 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/138)
7402	9 mars 2015	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales Union européenne
7403	16 mars 2015	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2015/151)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7404	16 mars 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
7405	17 mars 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/141) Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/163)
7406	17 mars 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
7407	18 mars 2015	Mission du Conseil de sécurité Exposé de la mission du Conseil de sécurité en Afrique (9 au 13 janvier 2015)
7408	18 mars 2015	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2015/157)
7409	19 mars 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2015/147)
7410	19 mars 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/172)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173)
7411	22 mars 2015	La situation au Moyen-Orient
7412	24 mars 2015	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7413	24 mars 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7414	25 mars 2015	Le sort des enfants en temps de conflit armé Les enfants victimes de groupes armés non étatiques Lettre datée du 6 mars 2015 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/168)
7415	26 mars 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/172) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2015/173)
7416	26 mars 2015	La situation en République centrafricaine Lettre datée du 29 janvier 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/85)
7417	26 mars 2015	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7418	26 mars 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/206)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7419	27 mars 2015	<p>La situation au Moyen-Orient</p> <p>Les victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient</p> <p>Lettre datée du 12 mars 2015, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/176)</p>
7420	27 mars 2015	<p>La situation en Libye</p> <p>Rapport spécial du Secrétaire général sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye (S/2015/113)</p> <p>Lettre datée du 23 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2015/128)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2015/144)</p>
7421	30 mars 2015	<p>Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme</p>
7422	30 mars 2015	<p>Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507</p>
7423	2 avril 2015	<p>La situation au Libéria</p>
7424	8 avril 2015	<p>Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)</p> <p>Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine</p>
7425	9 avril 2015	<p>La situation au Mali</p> <p>Lettre datée du 2 janvier 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/3)</p> <p>Lettre datée du 16 mars 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/187)</p>

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/219)
7426	14 avril 2015	La situation au Moyen-Orient
7427	14 avril 2015	La situation en République centrafricaine
		Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2015/227)
		Lettre datée du 10 avril 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/248)
7428	15 avril 2015	Les femmes et la paix et la sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2015/203)
		Lettre datée du 9 avril 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/243)
7429	16 avril 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
7430	21 avril 2015	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7431	22 avril 2015	La situation en Côte d'Ivoire
		Lettre datée du 13 avril 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2015/252)
7432	23 avril 2015	Maintien de la paix et de la sécurité internationales :
		Le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix
		Lettre datée du 27 mars 2015 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/231)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7433	24 avril 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/264)
7434	28 avril 2015	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2015/227) Lettre datée du 10 avril 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/248)
7435	28 avril 2015	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2015/246)
7436	28 avril 2015	La situation en Côte d'Ivoire Lettre datée du 13 avril 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2015/252)
7437	5 mai 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
7438	5 mai 2015	La situation au Libéria Vingt-neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2015/275)
7439	11 mai 2015	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
7440	12 mai 2015	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 29 avril 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/300)
7441	12 mai 2015	La situation en Libye
7442	13 mai 2015	Armes de petit calibre

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7443	14 mai 2015	<p>Coût humain du transfert illicite, de l'accumulation déstabilisatrice et du détournement d'armes légères et de petit calibre</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre (S/2015/289)</p> <p>Lettre datée du 1^{er} mai 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/306)</p> <p>La situation concernant l'Iraq</p> <p>Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/298)</p> <p>Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/305)</p>
7444	14 mai 2015	<p>Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/296)</p>
7445	19 mai 2015	<p>La situation en Somalie</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/331)</p>
7446	19 mai 2015	<p>La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne</p>
7447	22 mai 2015	<p>Armes de petit calibre</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur les armes légères et de petit calibre (S/2015/289)</p>
7448	26 mai 2015	<p>Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/303)</p>
7449	26 mai 2015	<p>La situation en Somalie</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2015/331)</p>

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7450	27 mai 2015	Protection des civils en période de conflit armé La protection des journalistes dans les situations de conflit Lettre datée du 1 ^{er} mai 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/307)
7451	28 mai 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2015/296).
7452	28 mai 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/368)
7453	29 mai 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Combattants terroristes étrangers Lettre datée du 8 mai 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/324) Lettre datée du 13 mai 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2015/338) Lettre datée du 19 mai 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées (S/2015/358)
7454	3 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7455	3 juin 2015	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Lettre datée du 15 mai 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2015/340)</p> <p>Lettre datée du 15 mai 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2015/341)</p> <p>Lettre datée du 15 mai 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, (S/2015/342)</p>
7456	4 juin 2015	<p>Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)</p> <p>Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour</p>
7457	5 juin 2015	<p>Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)</p>
7458	9 juin 2015	<p>Non-prolifération</p> <p>Note du Président du Conseil de sécurité (S/2015/401)</p>

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7459	9 juin 2015	La situation en Côte d'Ivoire Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2015/320)
7460	10 juin 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/378)
7461	11 juin 2015	Région de l'Afrique centrale Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2015/339)
7462	16 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7463	16 juin 2015	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
7464	17 juin 2015	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
7465	17 juin 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
7466	18 juin 2015	Le sort des enfants en temps de conflit armé Lettre datée du 1 ^{er} juin 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/402) Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2015/409)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7467	22 juin 2015	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2015/422)
7468	23 juin 2015	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/426) Lettre datée du 16 juin 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/444)
7469	23 juin 2015	Non-prolifération Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
7470	24 juin 2015	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7471	25 juin 2015	La situation en Côte d'Ivoire Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2015/320)
7472	25 juin 2013	Consolidation de la paix après un conflit Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174)
7473	26 juin 2015	La situation au Burundi
7474	29 juin 2015	La situation au Mali Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/426) Lettre datée du 16 juin 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/444)
7475	29 juin 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/378)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7476	29 juin 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/468)
7477	29 juin 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 3 mars au 28 mai 2015 (S/2015/405)
7478	29 juin 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
7479	30 juin 2015	Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507
7480	7 juillet 2015	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2015/472)
7481	8 juillet 2015	La situation en Bosnie-Herzégovine
7482	9 juillet 2015	La situation au Burundi Rapport du Secrétaire général sur la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (S/2015/510)
7483	14 juillet 2015	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2015/439)
7484	14 juillet 2015	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2015/486)
7485	15 juillet 2015	La situation en Libye
7486	16 juillet 2015	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7487	16 juillet 2015	La situation en Somalie
7488	20 juillet 2015	Non-prolifération
7489	22 juillet 2015	La situation concernant l'Iraq Septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/518) Quatrième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/530)
7490	23 juillet 2015	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
7491	28 juillet 2015	La situation en Somalie
7492	28 juillet 2015	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
7493	28 juillet 2015	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/561)
7494	28 juillet 2014	La situation au Moyen-Orient
7495	29 juillet 2014	La situation concernant l'Iraq Septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/518) Quatrième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/530)
7496	29 juillet 2015	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2015/517)
7497	29 juillet 2015	La situation au Moyen-Orient
7498	29 juillet 2015	Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7499	30 juillet 2015	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : Les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité Lettre datée du 15 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/543)

V
Rencontres entre le Conseil de sécurité
et les pays fournisseurs de contingents tenues
entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
7233	5 août 2014	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
7241	14 août 2014	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
7258	4 septembre 2014	Mission des Nations Unies au Libéria
7261	10 septembre 2014	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
7305	11 novembre 2014	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
7330	9 décembre 2014	Mission des Nations Unies au Libéria
7333	10 décembre 2014	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7363	21 janvier 2015	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
7404	16 mars 2015	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
7406	17 mars 2015	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
7424	8 avril 2015	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
7429	16 avril 2015	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
7437	5 mai 2015	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
7454	3 juin 2015	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
7456	4 juin 2015	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
7462	16 juin 2015	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
7465	17 juin 2015	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
7486	16 juillet 2015	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

VI

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Soixante-dix-huitième session

2 et 3 octobre 2014

Soixante-dix-neuvième session

9 juin 2015

Session spéciale

18 décembre 2014

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Consultations/séances informelles

5 septembre; 10 octobre 2014; 13 février; 8 avril; 1^{er} mai 2015

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées

Consultations/séances informelles

12 et 26 août; 9 et 31 octobre; 11 novembre; 16 décembre 2014;
22 et 29 janvier; 18 mars; 14 avril; 24 avril (réunion publique d'information);
15 mai; 15 et 19 juin; 13 et 16 juillet 2015

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Séances officielles/plénières

11 septembre (287^e); 23 octobre (288^e); 6 novembre (289^e);
24 novembre (290^e); 18 décembre 2014 (291^e); 15 janvier (292^e);
12 février (293^e); 19 mars (294^e); 4 avril (295^e); 4 juin (296^e);
23 juillet 2015 (297^e)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Consultations/séances informelles

12 novembre 2014; 3 février; 4 mai; 21 juillet 2015

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique du Congo**

Séances officielles/plénières

6 mars 2015 (4^e)

Consultations/séances informelles

17 septembre 2014; 9 janvier; 31 mars; 28 avril; 10 juillet 2015

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Séances officielles/plénières

4 août (61^e); 3 novembre (62^e); 11 décembre 2014 (63^e); 25 février (64^e);
10 juin 2015 (65^e)

Consultations/séances informelles

4 et 13 août; 17 novembre (2 séances); 9, 16 et 18 décembre 2014;
26 février; 10 mars (2 séances); 12 mars; 9 avril; 29 juin;
1^{er} juillet (2 séances); 15 et 23 juillet 2015

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
concernant la Côte d'Ivoire**

Consultations/séances informelles

10 octobre; 5 décembre 2014; 10 avril; 10 juillet 2015

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
concernant le Soudan**

Séances officielles/plénières

13 novembre 2014 (5^e); 29 mai 2015 (6^e)

Consultations/séances informelles

6 et 20 août 2014; 14 janvier; 6 mai 2015

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Consultations/séances informelles

3 septembre; 11 décembre 2014; 28 janvier; 11 février; 20 avril 2015

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Consultations/séances informelles

20 octobre; 8 décembre 2014; 4 février; 1^{er} juin 2015

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011)
concernant la Libye**

Séances officielles/plénières

14 novembre 2014 (2^e)

Consultations/séances informelles

2 et 12 septembre 2014; 20 février; 8 juin 2015

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Consultations/séances informelles

12 août; 31 octobre; 23 décembre 2014; 25 et 26 mars; 9 et 15 juin 2015

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013)
concernant la République centrafricaine**

Séances officielles/plénières

3 décembre 2014 (3^e); 22 avril 2015 (4^e)

Consultations/séances informelles

1^{er} août; 24 octobre 2014; 9 février; 31 mars; 12 juin 2015

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)

Séances officielles/plénières

26 novembre 2014 (2^e)

Consultations/séances informelles

10 septembre; 4 novembre 2014; 2 février 2015

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015)
concernant le Soudan du Sud**

Séances officielles/plénières

1^{er} avril (1^{re}); 19 juin 2015 (2^e)

Consultations/séances informelles

28 avril; 8 et 22 mai 2015

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

17 octobre; 3 novembre; 8 et 17 décembre 2014; 20 février; 23 mars; 6 mai;
26 juin; 31 juillet 2015

**Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique**

17 février; 6 mars; 30 avril; 22 juin 2015

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Séances officielles/plénières

19 septembre (50^e); 26 novembre (51^e); 8 décembre (52^e) 2014;
6 février (53^e); 8 mai (54^e) 2015

Consultations/séances informelles

22 et 25 août; 5 septembre; 15 et 17 octobre 2014; 13 et 20 février;
11 et 31 mars 2015

**Groupe de travail informel sur la documentation
et les autres questions de procédure**

17 septembre; 16 octobre; 1^{er} et 19 décembre 2014; 10 avril; 18 mai;
6 juillet 2015

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

18 août; 13 novembre; 8 décembre 2014; 1^{er} juin 2015

VII

Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

A. Rapports annuels des comités

S/2014/936	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2014/923	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/931	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2014/919	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2014/912	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2014/913	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2014/920	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2014/932	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2014/909	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2014/924	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2014/918	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau
S/2014/921	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine
S/2014/906	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)

B. Rapports annuels des groupes de travail

S/2014/960	Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix
S/2014/937	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2014/914	Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2014/962	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

VIII

Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions		
S/2014/770	27 octobre 2014	Résolution 2161 (2014)
S/2014/815	13 novembre 2014	Résolution 2170 (2014)
S/2014/888	11 décembre 2014	Résolution 2160 (2014)
S/2015/79	2 février 2015	Résolution 2160 (2014)
S/2015/358	19 mai 2015	Résolution 2178 (2014)
S/2015/441	16 juin 2015	Résolution 2161 (2014)
République centrafricaine : groupe d'experts		
S/2014/762	28 octobre 2014	Résolution 2127 (2013)
Côte d'Ivoire : groupe d'experts		
S/2014/729	10 octobre 2014	Résolution 2153 (2014)
S/2015/252	13 avril 2015	Résolution 2153 (2014)
République démocratique du Congo : groupe d'experts		
S/2015/19	12 janvier 2015	Résolution 2136 (2014)
République populaire démocratique de Corée : groupe d'experts		
S/2015/131	23 février 2015	Résolution 2141 (2014)
République islamique d'Iran : groupe d'experts		
S/2015/401	1 ^{er} juin 2015	Résolution 2159 (2014)
Libéria : groupe d'experts		
S/2014/831	19 novembre 2014	Résolution 2128 (2013)
S/2015/558	21 juillet 2015	Résolution 2188 (2014)
Libye: groupe d'experts		
S/2015/128	23 février 2015	Résolution 2144 (2014)

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

S/2014/726 10 octobre 2014 Résolution 2111 (2013)
(Somalie)

S/2014/727 10 octobre 2014 Résolution 2111 (2013)
(Érythrée)

Soudan : groupe d'experts

S/2015/31 16 janvier 2015 Résolution 2138 (2014)

Yémen : groupe d'experts

S/2015/125 20 février 2015 Résolution 2140 (2014)

IX

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité menées entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Rapport</i>
S/PV.7245	19 août 2014	Mission du Conseil de sécurité en Europe et en Afrique (du 8 au 14 août 2014)
S/PV.7372	29 janvier 2015	Mission du Conseil de sécurité en Haïti (du 23 au 25 janvier 2015)
S/2015/503	30 juin 2015	Mission du Conseil de sécurité en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi (notamment auprès de l'Union africaine) (du 9 au 13 mars 2015)

X Opérations de maintien de la paix créées, en activité ou dont le mandat a pris fin pendant la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	2197 (2015) 2234 (2015)
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	350 (1974)	2192 (2014) 2229 (2015)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	2172 (2014)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	2218 (2015)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	2176 (2014) 2190 (2014) 2215 (2015)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	2226 (2015)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	2180 (2014)
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	2173 (2014) 2228 (2015)
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	1925 (2010)	2211 (2015)
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA)	1990 (2011)	2179 (2014) 2205 (2015) 2230 (2015)
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)	1996 (2011)	2187 (2014) 2223 (2015)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	2100 (2013)	2227 (2015)
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)	2149 (2014)	2212 (2015) 2217 (2015)

XI

Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Décisions touchant le mandat adoptées pendant la période considérée</i>
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	S/2001/1129	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	2210 (2015)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	2233 (2015)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	S/2007/280	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1876 (2009)	2186 (2014) 2203 (2015)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	S/2010/457	S/2015/555
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA)	Résolution 64/288 de l'Assemblée générale	
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)*	1959 (2010)	
Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	2009 (2011)	2208 (2015) 2213 (2015)
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	2102 (2013)	2221 (2015) 2232 (2015)
Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)	2137 (2014)	
Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE)	2177 (2014)	

* Le mandat du BNUB a pris fin le 31 décembre 2014, en application des dispositions de la résolution 2137 (2014).

XII

Rapports du Secrétaire général publiés pendant la période du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/542	24 juillet 2014	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
S/2014/558	1 ^{er} août 2014	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2014/562	1 ^{er} août 2014	La situation en République centrafricaine
S/2014/560	4 août 2014	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres
S/2014/598	15 août 2014	Vingt-huitième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2014/603	18 août 2014	Rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau
S/2014/611	21 août 2014	Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/617	29 août 2014	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2014/650	4 septembre 2014	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2014/653	5 septembre 2014	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2014/656	9 septembre 2014	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2014/665	12 septembre 2014	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (29 mai au 3 septembre 2014)
S/2014/692	22 septembre 2014	La situation au Mali
S/2014/693	23 septembre 2014	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2014/694	23 septembre 2014	Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit
S/2014/696	24 septembre 2014	Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/697	24 septembre 2014	Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région
S/2014/698	25 septembre 2014	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2014/699	25 septembre 2014	Somalie

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/708	30 septembre 2014	Soudan du Sud
S/2014/709	30 septembre 2014	La situation à Abyei
S/2014/720	7 octobre 2014	Vingtième rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2014/740	16 octobre 2014	La situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes
S/2014/756	23 octobre 2014	Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/773	31 octobre 2014	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2014/774	31 octobre 2014	Premier rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014)
S/2014/776	31 octobre 2014	Quatrième rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2014/784	5 novembre 2014	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2014/812	13 novembre 2014	Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur
S/2014/821	18 novembre 2014	Soudan du Sud
S/2014/840	21 novembre 2014	Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/852	26 novembre 2014	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2014/857	28 novembre 2014	La situation en République centrafricaine
S/2014/859	28 novembre 2014	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (4 septembre au 19 novembre 2014)
S/2014/862	1 ^{er} décembre 2014	La situation à Abyei
S/2014/876	9 décembre 2014	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2014/884	11 décembre 2014	Le sort des enfants touchés par le conflit armé au Soudan du Sud
S/2014/892	12 décembre 2014	Trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2014/940	23 décembre 2014	Septième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/943	23 décembre 2014	La situation au Mali
S/2014/945	24 décembre 2014	Activités du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
S/2014/956	30 décembre 2014	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2014/957	30 décembre 2014	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité
S/2015/17	9 janvier 2015	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2015/36	19 janvier 2015	Bureau des Nations Unies au Burundi
S/2015/37	19 janvier 2015	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2015/48	22 janvier 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/51	23 janvier 2015	Somalie
S/2015/70	30 janvier 2015	Cinquième rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2015/74	30 janvier 2015	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2015/77	30 janvier 2015	La situation à Abyei
S/2015/82	2 février 2015	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014)
S/2015/113	13 février 2015	Rapport spécial sur l'évaluation stratégique de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Libye
S/2015/118	17 février 2015	Soudan du Sud
S/2015/124	19 février 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/141	26 février 2015	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2015/144	26 février 2015	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
S/2015/147	27 février 2015	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2015/151	27 février 2015	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2015/157	4 mars 2015	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2015/163	6 mars 2015	Rapport spécial sur l'examen de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2015/172	10 mars 2015	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2015/173	13 mars 2015	Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région
S/2015/177	13 mars 2015	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (20 novembre 2014 au 3 mars 2015)
S/2015/203	23 mars 2015	Violences sexuelles liées aux conflits
S/2015/206	23 mars 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/208	24 mars 2015	Quatrième rapport présenté en application du paragraphe 8 de la résolution 1958 (2010)
S/2015/219	27 mars 2015	La situation au Mali
S/2015/227	1 ^{er} avril 2015	La situation en République centrafricaine
S/2015/229	1 ^{er} avril 2015	Coopérer pour la paix : vers le maintien de la paix en partenariat
S/2015/246	10 avril 2015	La situation concernant le Sahara occidental
S/2015/258	16 avril 2015	Vingt et unième rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2015/264	17 avril 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/275	23 avril 2015	Vingt-neuvième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2015/289	27 avril 2015	Armes légères et de petit calibre
S/2015/303	27 avril 2015	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2015/296	29 avril 2015	Soudan du Sud
S/2015/298	29 avril 2015	Sixième rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2015/302	29 avril 2015	La situation à Abyei

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2015/305	1 ^{er} mai 2015	Troisième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014)
S/2015/320	7 mai 2015	Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2015/331	12 mai 2015	Somalie
S/2015/339	14 mai 2015	La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
S/2015/336	15 mai 2015	Le sort des enfants touchés par le conflit armé en Afghanistan
S/2015/366	21 mai 2015	Faire face à la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée
S/2015/368	22 mai 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/378	26 mai 2015	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2015/405	3 juin 2015	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (3 mars au 28 mai 2015)
S/2015/409	5 juin 2015	Le sort des enfants en temps de conflit armé
S/2015/422	10 juin 2015	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2015/426	11 juin 2015	La situation au Mali
S/2015/439	16 juin 2015	La situation à Abyei
S/2015/453	18 juin 2015	Protection des civils en période de conflit armé
S/2015/467	23 juin 2015	Huitième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1956 (2010)
S/2015/468	23 juin 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/472	24 juin 2015	Activités du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
S/2015/475	25 juin 2015	Application de la résolution 1701 (2006)
S/2015/486	26 juin 2015	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
S/2015/517	2 juillet 2015	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2015/510	7 juillet 2015	Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2015/518	9 juillet 2015	Septième rapport présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013)
S/2015/500	13 juillet 2015	Un engagement essentiel et constant : mise en œuvre de la responsabilité de protéger
S/2015/530	13 juillet 2015	Quatrième rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014)
S/2015/561	23 juillet 2015	Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/576	29 juillet 2015	La situation en République centrafricaine
S/2015/579	30 juillet 2015	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

XIII
Exposés succincts du Secrétaire général
sur les questions dont le Conseil de sécurité
était saisi entre le 1^{er} août 2014
et le 31 juillet 2015

S/2014/10/Add.32-52

S/2015/10 et Add.1-31

XIV
Notes du Président du Conseil de sécurité
publiées pendant la période du 1^{er} août 2014
au 31 juillet 2015

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2014/565	4 août 2014	Méthodes de travail et procédure
S/2014/2/Rev.3	19 août 2014	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2014/613	21 août 2014	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud
S/2014/681	18 septembre 2014	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2014/739	15 octobre 2014	Méthodes de travail et procédure
S/2014/750	22 octobre 2014	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2014/837	20 novembre 2014	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2014/922	18 décembre 2014	Méthodes de travail et procédure
S/2015/2 et Rev.1 à 4	2 et 21 janvier, 19 mars, 23 avril et 12 mai 2015	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2015/131	23 février 2015	Rapport du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)
S/2015/159	5 mars 2015	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran
S/2015/401	2 juin 2015	Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010)
S/2015/425	11 juin 2015	Rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité en République islamique d'Iran

XV
**Exposés mensuels sur les travaux du Conseil
de sécurité établis par les anciens Présidents
du Conseil pour la période du 1^{er} août 2014
au 31 juillet 2015**

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2014	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2015/625
Septembre 2014	États-Unis d'Amérique	S/2015/121
Octobre 2014	Argentine	S/2014/935
Novembre 2014	Australie	S/2014/929
Décembre 2014	Tchad	S/2015/477
Janvier 2015	Chili	S/2015/601
Février 2015	Chine	S/2015/199
Mars 2015	France	S/2015/420
Avril 2015	Jordanie	S/2015/615
Mai 2015	Lituanie	S/2015/573
Juin 2015	Malaisie	S/2015/628
Juillet 2015	Nouvelle-Zélande	S/2015/621

Partie II

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre 1

La situation à Chypre

Séances du Conseil

7370 (29 janvier 2015); 7496 (29 juillet 2015)

(voir également partie II, chap. 23.A)

Consultations plénières

26 janvier; 22 juillet 2015

Résolutions adoptées

2197 (2015); 2234 (2015)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Création
Résolution 2197 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2015
Résolution 2234 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/17	9 janvier 2015	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2168 (2014)
S/2015/517	2 juillet 2015	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2197 (2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/618	21 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/619	22 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/683	4 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2014/682	12 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/723	6 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/743	10 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/751	16 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/747	20 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/782	27 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/785	31 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/790	5 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/834	18 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/832	19 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2014/845	19 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/864	2 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2014/915	15 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/25	14 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/33	16 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/92	4 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/101	10 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/127	22 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie

S/2015/145	25 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/169	6 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/197	20 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/239	3 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/267	21 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/330	8 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/379	26 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/423	9 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/452	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/489	26 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2015/494	26 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/495	30 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/553	21 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2015/578	29 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

Chapitre 2

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

7243 (18 août 2014); 7266 (16 septembre 2014); 7281 (21 octobre 2014); 7291 (29 octobre 2014); 7312 (17 novembre 2014); 7339 (15 décembre 2014); 7354 (30 décembre 2014); 7360 (15 janvier 2015); 7386 (18 février 2015); 7417 (26 mars 2015); 7430 (21 avril 2015); 7446 (9 mai 2015); 7470 (24 juin 2015); 7490 (23 juillet 2015)

Consultations plénières

18 et 20 août; 7 octobre; 5 et 17 novembre; 15 décembre 2014; 19 mai; 24 juin 2015

Projets de résolution examinés en séance officielle et non adoptés

S/2014/916 (7354^c séance, 30 décembre 2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/650	4 septembre 2014	Résolution 68/15 de l'Assemblée générale

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/557	1 ^{er} août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/563	1 ^{er} août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/567	5 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/578	8 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/585	12 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/607	20 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2014/610	21 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/615	22 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela
S/2014/621	25 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/624	25 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/627	25 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/634	27 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/635	27 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/636	27 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/646	2 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/672	17 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/716	2 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/721	7 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/735	14 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/748	20 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2014/758	23 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/765	27 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/775	30 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/789	5 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/791	5 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/804	11 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/810	12 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/814	14 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/816	14 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2014/820	17 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/825	18 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/850	26 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/880	9 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/881	10 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

S/2014/901	16 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/926	19 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/927	19 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2014/947	24 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/1	29 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suisse
S/2015/4	5 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/46	21 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/68	29 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/81	2 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/88	30 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/89	3 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/109	12 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/115	13 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/139	25 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/149	27 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/196	19 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/213	25 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/233	2 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/236	3 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/253	13 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/260	17 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/286	27 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/309	1 ^{er} mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/318	7 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/327	11 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/353	19 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/417	9 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/433	12 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/463	19 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2015/466	22 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/496	30 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/505	2 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/521	9 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/552	21 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/571	28 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/589	31 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine

B. La situation au Moyen-Orient

1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Séances du Conseil

7270 (19 septembre 2014); 7346 (18 décembre 2014); 7477 (29 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 23.B)

Consultations plénières

28 août; 3 et 17 septembre; 20 octobre 2014; 24 mars; 23 juin 2015

Résolutions adoptées

2192 (2014); 2229 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/19

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Résolution 350 (1974)	Création
Résolution 2192 (2014)	Mandat renouvelé jusqu'au 30 juin 2015
Résolution 2229 (2015)	Mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/665	12 septembre 2014	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2163 (2014)
S/2014/859	28 novembre 2014	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2163 (2014)
S/2015/177	13 mars 2015	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2192 (2014)
S/2015/405	3 juin 2015	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 2192 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/625	25 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/667	15 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/885	11 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/29	13 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/30	15 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/65	28 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/98	9 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/143	25 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2015/154	2 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/182	16 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/220	31 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/293	28 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/318	7 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/465	22 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/541	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/542	16 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

7248 (26 août 2014); 7409 (19 mars 2015)

(voir également partie II, chap. 23.C)

Consultations plénières

20 août 2014; 28 janvier; 4 et 15 février; 17 mars; 8 juillet 2015

Résolution adoptée

2172 (2014)

Déclarations du Président

S/PRST/2015/7

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948)

Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978) et 426 (1978) Création

Résolution 2172 (2014)

Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2015

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/784	5 novembre 2014	Résolution 1701 (2006)
S/2015/147	27 février 2015	Résolution 1701 (2006)
S/2015/475	25 juin 2015	Résolution 1701 (2006)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/582	11 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/626	25 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/630	26 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/654	28 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/712	22 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/717	24 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/724	8 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2014/741	15 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/795	7 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël

S/2014/823	12 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2014/860	25 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/861	28 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/878	12 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/5	24 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/8	29 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/45	21 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/50	22 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/86	23 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/58	28 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/69	29 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/104	11 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/150	25 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/184	16 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/226	25 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/319	28 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/304	30 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/328	11 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/353	19 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/382	27 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/427	1 ^{er} juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/428	10 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/450	17 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/513	25 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/514	8 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/527	9 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2015/541	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/542	16 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2015/591 27 juillet 2015 Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Consultations plénières

15 octobre 2014; 28 avril 2015

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/720	7 octobre 2014	Résolution 1559 (2004)
S/2015/258	16 avril 2015	Résolution 1559 (2004)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente d'observation de la Ligue des États arabes
------------	--------------	--

4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/949	23 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/950	26 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente d'observation de la Ligue des États arabes

5. La situation au Moyen-Orient

Réunions du Conseil

7419 (27 mars 2015)

Consultations plénières

5 août; 16 septembre; 7 et 13 octobre; 5 novembre 2014; 18 février; 26 mars 2015

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/176	12 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France
------------	--------------	--

S/2015/496 30 juin 2015

Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au
Président du Conseil de sécurité par le représentant
d'Israël

6. Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

a) République arabe syrienne

Séances du Conseil

7252 (28 août 2014); 7273 (30 septembre 2014); 7293 (30 octobre 2014); 7324 (25 novembre 2014); 7342 (15 décembre 2014); 7344 (17 décembre 2014); 7369 (28 janvier 2015); 7394 (26 février 2015); 7401 (6 mars 2015); 7418 (26 mars 2015); 7433 (24 avril 2015); 7452 (28 mai 2015); 7476 (29 juin 2015); 7493 (28 juillet 2015); 7497 (29 juillet 2015)

Consultations plénières

5 et 28 août; 4 et 30 septembre; 7 et 30 octobre; 5 et 25 novembre; 3 et 15 décembre 2014; 6 et 28 janvier; 6 et 17 février; 5, 6 et 26 mars; 2, 6, 20 et 24 avril; 7 et 28 mai; 3, 4 et 29 juin; 9, 28 et 29 juillet 2015

Résolutions adoptées

2191 (2014); 2209 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2015/10

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/611	21 août 2014	Résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/696	24 septembre 2014	Résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/756	23 octobre 2014	Résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2014/840	21 novembre 2014	Résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014)
S/2015/48	22 janvier 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/124	19 février 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/206	23 mars 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/264	17 avril 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/368	22 mai 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/468	23 juin 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)
S/2015/561	23 juillet 2015	Résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/590	13 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/622	25 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/631	26 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/637	27 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Norvège
S/2014/642	28 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/649	3 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/684	18 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/703	25 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/705	26 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/706	26 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/715	2 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/719	3 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/742	16 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/767	27 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/769	28 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2014/772	29 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Danemark
S/2014/817	14 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/824	17 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2014/846	23 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/848	24 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/853	26 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/874	8 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/902	15 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2014/938	23 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/952	24 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2014/948	26 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/955	30 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la République de Corée et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/7	7 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/20	12 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/56	26 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/57	27 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2015/59	28 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/61	28 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/83	2 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/94	6 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/95	6 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/96	5 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/107	11 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/115	13 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2015/127	22 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2015/136	22 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/132	23 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/133	24 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/137	24 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/138	25 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/152	26 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/160	5 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/171	9 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/181	16 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/183	15 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/190	17 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Lituanie
S/2015/201	23 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/204	23 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/205	23 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/214	24 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Luxembourg
S/2015/211	25 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/221	31 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Canada
S/2015/228	1 ^{er} avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/230	1 ^{er} avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente d'observation de la Ligue des États arabes

S/2015/233	2 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/236	3 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/241	6 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/244	9 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/250	13 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/251	13 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/253	13 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'État de Palestine
S/2015/254	14 avril 2015	Notes verbales identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la Jordanie
S/2015/257	9 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2015/265	17 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/276	23 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/277	24 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/281	25 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/294	28 avril 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/295	28 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/316	6 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/332	12 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/346	18 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/350	18 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/352	19 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/363	20 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/371	25 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/387	28 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Danemark
S/2015/388	28 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/391	28 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/392	29 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/403	2 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/404	2 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2015/410	5 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2015/414	8 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/418	9 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/429	12 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/430	12 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/434	14 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2015/440	16 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/442	16 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/454	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas
S/2015/461	19 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie
S/2015/476	25 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Lituanie
S/2015/480	26 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/485	26 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/488	28 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/487	29 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/498	1 ^{er} juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie

S/2015/507	6 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2015/524	9 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/526	9 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/559	23 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2015/563	24 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2015/568	27 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la France
S/2015/572	28 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/574	29 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2015/588	31 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

b) Yémen

Séances du Conseil

7255 (29 août 2014); 7336 (11 décembre 2014); 7381 (12 février 2015); 7382 (15 février 2015); 7390 (24 février 2015); 7411 (22 mars 2015); 7426 (14 avril 2015); 7494 (28 juillet 2015)

Consultations plénières

29 août; 13 octobre; 11 décembre 2014; 20 et 26 janvier; 6 et 12 février; 3 et 22 mars; 4, 6 et 27 avril; 1^{er} et 20 mai; 3 et 24 juin; 28 juillet 2015

Résolutions adoptées

2201 (2015); 2204 (2015); 2216 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/18; S/PRST/2015/8

Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2140 (2014)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/125	20 février 2015	Résolution 2140 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/764	27 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2014/867	3 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/906	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)
S/2015/207	23 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/217	26 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/224	31 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente d'observation de la Ligue des États arabes
S/2015/237	2 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/238	6 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/249	9 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/263	17 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/266	17 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/283	23 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/279	24 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/284	25 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/310	4 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/354	5 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/317	6 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/355	6 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/335	12 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/356	13 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/345	15 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/351	18 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/357	19 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/359	19 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/360	19 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Qatar
S/2015/374	26 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/383	26 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/455	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/529	11 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen
S/2015/535	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen

S/2015/582	28 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Yémen
S/2015/583	30 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Yémen

Chapitre 3

La situation concernant le Sahara occidental

Séances du Conseil

7435 (28 avril 2015)

(voir également partie II, chap. 23.D)

Consultations plénières

27 octobre 2014; 22 avril 2015

Résolutions adoptées

2218 (2015)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991)	Création
Résolution 2218 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/246	10 avril 2015	Résolution 2152 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/247	6 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Maroc
S/2015/256	15 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2015/240	21 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Zimbabwe
S/2015/334	12 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Zimbabwe

Chapitre 4

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séances du Conseil

7275 (9 octobre 2014); 7317 (20 novembre 2014); 7464 (17 juin 2015)

Consultations plénières

12 novembre 2014

Résolutions adoptées

2185 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/229	1 ^{er} avril 2015	Résolution 2167 (2014)

Communications reçues entre le 1er août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/818	14 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/833	19 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Australie
S/2014/960	31 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix
S/2015/3	2 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/446	17 juin 2015	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/580	27 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/581	30 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 5

La situation au Libéria

Séances du Conseil

7260 (9 septembre 2014); 7263 (15 septembre 2014); 7310 (12 novembre 2014); 7328 (9 décembre 2014); 7340 (15 décembre 2014); 7423 (2 avril 2015); 7438 (5 mai 2015)

(voir également partie II, chap. 22.E et 31)

Consultations plénières

9 septembre; 8 et 14 octobre; 8 décembre 2014; 16 mars; 5 mai 2015

Résolutions adoptées

2176 (2014); 2188 (2014); 2190 (2014); 2215 (2015)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003)	Création
Résolution 2176 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2014
Résolution 2190 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2015
Résolution 2215 (2015)	Mandat révisé

Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/831	19 novembre 2014	Résolution 2128 (2013)
S/2015/558	21 juillet 2015	Résolution 2188 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/598	15 août 2014	Résolution 2116 (2013)
S/2015/275	23 avril 2015	Résolution 2190 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/644	28 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/645	2 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/707	29 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/831	19 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Libéria créé en application de la résolution 2128 (2013)
S/2014/931	18 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2015/12	6 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/13	8 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/18	9 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/282	23 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/558	21 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Libéria créé en application de la résolution 1521 (2003)
S/2015/590	31 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 6

La situation en Somalie

Séances du Conseil

7278 (14 octobre 2014); 7284 (22 octobre 2014); 7286 (24 octobre 2014); 7309 (12 novembre 2014); 7375 (4 février 2015); 7445 (19 mai 2015); 7449 (26 mai 2015); 7487 (16 juillet 2015); 7491 (28 juillet 2015)

Consultations plénières

14 et 15 octobre 2014; 4 et 26 février; 12 et 19 mai; 16 juillet 2015

Résolutions adoptées

2182 (2014); 2184 (2014); 2221 (2015); 2232 (2015)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

Résolution 2102 (2013)	Créée pour une période initiale de 12 mois
Résolution 2221 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 7 août 2015
Résolution 2232 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 mars 2016

Rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/726	10 octobre 2014	Résolution 2111 (2014)
S/2014/727	10 octobre 2014	Résolution 2111 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/699	25 septembre 2014	Résolution 2158 (2014)
S/2014/740	16 octobre 2014	Résolution 2125 (2013)
S/2015/51	23 janvier 2015	Résolution 2158 (2014)
S/2015/331	12 mai 2015	Résolution 2158 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/655	5 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
------------	------------------	--

S/2014/726	10 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2014/727	10 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2014/760	23 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2014/854	26 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/936	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
S/2015/67	28 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/122	17 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/234	31 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/235	2 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/343	15 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/556	21 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 7

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

7307 (11 novembre 2014); 7308 (11 novembre 2014); 7440 (12 mai 2015); 7481 (8 juillet 2015)

(voir également partie II, chap. 9)

Consultations plénières

2 juillet 2015

Résolutions adoptées

2183 (2014)

Projets de résolution examinés en séance officielle et non adoptés

S/2015/508 (7481^{re} séance, 8 juillet 2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/702	25 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/777	30 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/300	29 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/504	1 ^{er} juillet 2015	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine
S/2015/506	2 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

7257 (29 août 2014); 7327 (4 décembre 2014); 7377 (6 février 2015); 7448 (26 mai 2015)

(voir également partie II, chap. 9)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/558	1 ^{er} août 2014	Résolution 1244 (1999)
S/2014/773 et Corr.1	31 octobre 2014	Résolution 1244 (1999)
S/2015/74	30 janvier 2015	Résolution 1244 (1999)
S/2015/303	27 avril 2015	Résolution 1244 (1999)
S/2015/579	30 juillet 2015	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/587	13 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/830	19 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/106	11 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/242	8 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2015/361	19 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

7348 (18 décembre 2014); 7455 (3 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 9)

Résolutions adoptées

2193 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/556	1 ^{er} août 2014	Note du Secrétaire général
S/2014/780	31 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/781	31 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/827	19 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2014/839	20 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Croatie
S/2014/865	3 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/342	15 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Chapitre 8

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

7348 (18 décembre 2014); 7455 (3 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 9)

Résolutions adoptées

2194 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/546	1 ^{er} août 2014	Note du Secrétaire général
S/2014/778	31 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/779	31 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/829 et Corr.1	19 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2015/340	15 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda

Chapitre 9

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

7332 (10 décembre 2014); 7348 (18 décembre 2014); 7455 (3 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 7 et 8)

Résolutions adoptées

2193 (2014); 2194 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/555	1 ^{er} août 2014	Note du Secrétaire général
S/2014/826	19 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux
S/2014/962	31 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux
S/2015/341	15 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Chapitre 10

La question concernant Haïti

Séances du Conseil

7262 (11 septembre 2014); 7277 (14 octobre 2014); 7408 (18 mars 2015)

(voir également partie II, chap. 23.F)

Consultations plénières

14 avril 2015

Résolutions adoptées

2180 (2014)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004)

Création

Résolution 2180 (2014)

Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2015

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/617	29 août 2014	Résolution 2119 (2013)
S/2015/157	4 mars 2015	Résolution 2180 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/40	19 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/191	17 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 11

La situation au Burundi

Séances du Conseil

7236 (6 août 2014); 7295 (5 novembre 2014); 7364 (21 janvier 2015); 7388 (18 février 2015); 7473 (26 juin 2015); 7482 (9 juillet 2015)

(voir également partie II, chap. 31)

Consultations plénières

6 août; 5 novembre 2014; 21 janvier; 16 et 29 avril; 7, 8, 14 et 27 mai; 4 juin; 2, 9 et 28 juillet 2015

Déclarations du Président

S/PRST/2015/6; S/PRST/2015/13

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi

Résolution 2137 (2014)	Création
------------------------	----------

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/36	19 janvier 2015	Résolution 2137 (2014)
S/2015/510	7 juillet 2015	Résolution 2137 (2014)

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2015/503	30 juin 2015	Mission effectuée en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi (notamment auprès de l'Union africaine) du 9 au 13 mars 2015
------------	--------------	--

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/700	23 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/701	25 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/799	6 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/800	6 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/954	30 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/262	17 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/268	20 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/270	22 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/274	23 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/278	24 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/297	29 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/312	5 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/313	6 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/315	6 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/322	8 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/349	18 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/367	21 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/376	26 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/407	4 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/419	10 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/424	11 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/447	11 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/436	15 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/437	16 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/438	16 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/448	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/458	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/483	25 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/501	2 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/502	2 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/519	9 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/525	9 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2015/537	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/557	22 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi

Chapitre 12

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

7267 (18 septembre 2014); 7338 (12 décembre 2014); 7403 (16 mars 2015);
7467 (22 juin 2015)

Résolutions adoptées

2189 (2014); 2210 (2015)

Missions politiques créées, en cours ou ayant pris fin

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002)	Création
Résolution 2210 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 17 mars 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/656	9 septembre 2014	Résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité
S/2014/876	9 décembre 2014	Résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité
S/2015/151	27 février 2015	Résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité
S/2015/336	15 mai 2015	Résolution 1612 (2005) et résolutions ultérieures
S/2015/422	10 juin 2015	Résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2210 (2015) du Conseil de sécurité

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/674	15 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/675	17 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/678	17 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/856	28 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/887	11 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afghanistan

Chapitre 13

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

7237 (7 août 2014); 7288 (27 octobre 2014); 7296 (5 novembre 2014); 7356 (8 janvier 2015); 7367 (22 janvier 2015); 7371 (29 janvier 2015); 7410 (19 mars 2015); 7415 (26 mars 2015); 7484 (14 juillet 2015)

(voir également partie II, chap. 23.G)

Consultations plénières

20 août; 27 octobre; 25 novembre; 17 décembre 2014; 5 et 22 janvier; 19 mars; 7 mai; 14 juillet 2015

Résolutions adoptées

2198 (2015); 2211 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/22; S/PRST/2015/1

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Résolution 1925 (2010)	Création
Résolution 2211 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mars 2016

Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/19	12 janvier 2015	Résolution 2136 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/697	24 septembre 2014	Résolution 2147 (2014)
S/2014/698	25 septembre 2014	Résolution 2147 (2014)
S/2014/956	30 décembre 2014	Résolution 2147 (2014)
S/2014/957	30 décembre 2014	Résolution 2147 (2014)
S/2015/172	10 mars 2014	Résolution 2147 (2014)
S/2015/173	13 mars 2015	Résolution 2147 (2014)
S/2015/486	26 juin 2015	Résolution 2211 (2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/753	20 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2014/919	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2015/9	6 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2015/19	12 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2015/146	26 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2015/179	12 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/272	22 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/323	8 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo

Chapitre 14

La situation en République centrafricaine

Séances du Conseil

7246 (19 août 2014); 7280 (21 octobre 2014); 7329 (9 décembre 2014); 7349 (18 décembre 2014); 7366 (22 janvier 2015); 7416 (26 mars 2015); 7427 (14 avril 2015); 7434 (28 avril 2015)

(voir également partie II, chap. 23.H, 28 et 31)

Consultations plénières

7 et 19 août; 17 septembre; 22 octobre; 9 décembre 2014; 26 février; 14 avril; 7 mai 2015

Résolutions adoptées

2181 (2014); 2196 (2015); 2212 (2015); 2217 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/28

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Résolution 2149 (2014)	Créée jusqu'au 30 avril 2015
Résolution 2212 (2015)	Augmentation des effectifs militaires et de police et du nombre de spécialistes de l'administration pénitentiaire détachés
Résolution 2217 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2016

Rapports du Groupe d'experts sur la République centrafricaine

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/762	28 octobre 2014	Résolution 2127 (2013)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/562	1 ^{er} août 2014	Résolution 2149 (2014)
S/2014/857	28 novembre 2014	Résolution 2149 (2014)
S/2015/227	1 ^{er} avril 2015	Résolution 2149 (2014)
S/2015/576	29 juillet 2015	Résolution 2217 (2015)

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2015/503 30 juin 2015 Mission effectuée en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi (notamment auprès de l'Union africaine) du 9 au 13 mars 2015

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/591 14 août 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/663 11 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/762 28 octobre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 2127 (2013)

S/2014/858 28 novembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/870 5 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/921 17 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine

S/2014/928 19 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/3 2 janvier 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/85 29 janvier 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/119 17 février 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/248 10 avril 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/344 15 mai 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République centrafricaine

S/2015/369 20 mai 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix

Chapitre 15

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Séances du Conseil

7259 (8 septembre 2014); 7414 (25 mars 2015); 7466 (18 juin 2015)

Résolutions adoptées

2225 (2015)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2014/884	11 décembre 2014	Résolution 1612 (2005) et résolutions ultérieures	Soudan du Sud
S/2015/336	15 mai 2015	Résolution 1612 (2005) et résolutions ultérieures	Afghanistan
S/2015/409	5 juin 2015	Résolution 2068 (2012)	

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/588	12 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité	
S/2014/809	11 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité	
S/2014/914	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé	
S/2015/168	6 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France	
S/2015/372	21 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France	
S/2015/402	1 ^{er} juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Malaisie	
S/2015/451	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité	

Chapitre 16

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

7315 (18 novembre 2014); 7321 (25 novembre 2014); 7376 (5 février 2015); 7385 (18 février 2015)

(voir également partie II, chap. 31)

Consultations plénières

26 août; 18 novembre 2014; 5 février 2015

Résolutions adoptées

2186 (2014); 2203 (2015)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1876 (2009)	Création
Résolution 2186 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 28 février 2015
Résolution 2203 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 29 février 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/603	18 août 2014	Résolutions 2048 (2012) et 2103 (2013)
S/2015/37	19 janvier 2015	Résolution 2157 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/600	13 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/601	15 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/805	11 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/918	18 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

Chapitre 17

Protection des civils en période de conflit armé

Séances du Conseil

7244 (19 août 2014); 7256 (29 août 2014); 7374 (30 janvier 2015); 7450 (27 mai 2015)

Résolutions adoptées

2175 (2014); 2222 (2015)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/453	18 juin 2015	S/PRST/2013/2
S/2015/500	13 juillet 2015	

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/571	5 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/1	29 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Suisse
S/2015/32	16 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Chili
S/2015/307	1 ^{er} mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Lituanie

Chapitre 18

Armes de petit calibre

Séances du Conseil

7442 (13 mai 2015); 7447 (22 mai 2015)

Résolutions adoptées

2220 (2015)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/289	27 avril 2015	Résolution 2117 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/306	1 ^{er} mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Lituanie
------------	--------------------------	--

Chapitre 19

Questions d'ordre général relatives aux sanctions

Séances du Conseil

7323 (25 novembre 2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/793	5 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Australie
S/2015/28	15 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie et de Singapour
S/2015/432	12 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Finlande, de la Grèce et de la Suède
S/2015/459	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse

Chapitre 20

Les femmes et la paix et la sécurité

Séances du Conseil

7289 (28 octobre 2014); 7428 (15 avril 2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/21

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/693	23 septembre 2014	S/PRST/2010/22 et résolution 2122 (2013)
S/2015/203	23 mars 2015	Résolution 2106 (2013)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/731	10 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Argentine
S/2014/796	7 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/142	24 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Autriche
S/2015/243	9 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jordanie
S/2015/273	22 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Libye

Chapitre 21

Exposé du Président de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

7290 (29 octobre 2014)

Communiqués officiels

S/PV.7290

Chapitre 22

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Séances du Conseil

Chapitre 23

Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Séances du Conseil

7363 (21 janvier 2015); 7486 (16 juillet 2015)

(voir également partie II, chap.1)

Communiqués officiels

S/PV.7363; S/PV.7486

B. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Séances du Conseil

7333 (10 décembre 2014); 7462 (16 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 2.B.1)

Communiqués officiels

S/PV.7333; S/PV.7462

C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Séances du Conseil

7241 (14 août 2014)

(voir également partie II, chap. 2.B.2)

Communiqués officiels

S/PV.7241

D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Séances du Conseil

7429 (16 avril 2015)

(voir également partie II, chap. 3)

Communiqués officiels

S/PV.7429

E. Mission des Nations Unies au Libéria

Séances du Conseil

7258 (4 septembre 2014); 7330 (9 décembre 2014)

(voir également partie II, chap. 5)

Communiqués officiels

S/PV.7258; S/PV.7330

F. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Séances du Conseil

7261 (10 septembre 2014); 7404 (16 mars 2015)

(voir également partie II, chap. 10)

Communiqués officiels

S/PV.7261; S/PV.7404

G. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Séances du Conseil

7406 (17 mars 2015)

(voir également partie II, chap. 13)

Communiqués officiels

S/PV.7406

H. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Séances du Conseil

7424 (8 avril 2015)

(voir également partie II, chap. 14)

Communiqués officiels

S/PV.7424

I. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

7454 (3 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 26)

Communiqués officiels

S/PV.7454

J. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Séances du Conseil

7233 (5 août 2014); 7456 (4 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 30)

Communiqués officiels

S/PV.7233; S/PV.7456

K. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Séances du Conseil

7305 (11 novembre 2014); 7437 (5 mai 2015)

(voir également partie II, chap. 30)

Communiqués officiels

S/PV.7305; S/PV.7437

**L. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali**

Séances du Conseil

7465 (17 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 41)

Communiqués officiels

S/PV.7465

Chapitre 24

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Séances du Conseil

7242 (15 août 2014); 7272 (24 septembre 2014); 7316 (19 novembre 2014); 7362 (19 janvier 2015); 7379 (12 février 2015); 7421 (30 mars 2015); 7453 (29 mai 2015); 7492 (28 juillet 2015)

(voir également partie II, chap. 25 et 29)

Consultations plénières

26 mars 2015

Résolutions adoptées

2170 (2014); 2178 (2014); 2199 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/23; S/PRST/2015/4; S/PRST/2015/11; S/PRST/2015/14

Rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/770	27 octobre 2014	Résolution 2161 (2014)
S/2014/815	13 novembre 2014	Résolution 2170 (2014)
S/2014/888	11 décembre 2014	Résolution 2160 (2014)
S/2015/79	2 février 2015	Résolution 2160 (2014)
S/2015/358	19 mai 2015	Résolution 2178 (2014)
S/2015/441	16 juin 2015	Résolution 2161 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/620	21 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/648	3 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2014/691	20 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2014/695	23 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des États-Unis d'Amérique

S/2014/736	9 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/770	27 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/787	4 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Australie
S/2014/807	7 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2014/815	13 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/851	25 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2014/867	3 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2014/888	11 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2014/923	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2014/924	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2015/73	22 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Niger
S/2015/79	2 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)
S/2015/80	2 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur
S/2015/93	6 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/123	18 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2015/198	20 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/221	31 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Canada
S/2015/324	8 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Lituanie
S/2015/337	13 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2015/338	13 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2015/358	19 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2015/377	26 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2015/406	3 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Albanie
S/2015/441	16 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées
S/2015/459	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse
S/2015/460	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie
S/2015/497	1 ^{er} juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2015/533	13 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Médiateur
S/2015/534	13 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 25

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité*

Séances du Conseil

7331 (9 décembre 2014); 7463 (16 juin 2015)

* Depuis la 7463^e séance, le libellé en anglais de la question intitulée « Briefings by Chairmen of subsidiary bodies of the Security Council » a été modifié et se lit désormais « Briefings by Chairs of subsidiary bodies of the Security Council ».

Chapitre 26

La situation en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

7292 (29 octobre 2014); 7358 (13 janvier 2015); 7431 (22 avril 2015); 7436 (28 avril 2015); 7459 (9 juin 2015); 7471 (25 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 23.I)

Consultations plénières

29 octobre 2014; 13 janvier; 22 avril; 9 juin 2015

Résolutions adoptées

2219 (2015); 2226 (2015)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004)	Création
Résolution 2226 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2016

Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/729	10 octobre 2014	Résolution 2153 (2014)
S/2015/252	13 avril 2015	Résolution 2153 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/892	12 décembre 2014	Résolution 2162 (2014)
S/2015/320	7 mai 2015	Résolution 2162 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/729	10 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2014/912	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2015/252	13 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)

S/2015/399	29 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/411	3 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/412	5 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 27

Mission du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

7245 (19 août 2014); 7372 (29 janvier 2015); 7407 (18 mars 2015)

Consultations plénières

23 décembre 2014

Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2015/503 30 juin 2015 Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi (notamment auprès de l'Union africaine)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/579 8 août 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2015/40 19 janvier 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2015/162 5 mars 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 28

Région de l'Afrique centrale

Séances du Conseil

7334 (10 décembre 2014); 7461 (11 juin 2015)

Consultations plénières

10 décembre 2014; 11 juin 2015

Déclarations du Président

S/PRST/2014/25; S/PRST/2015/12

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

S/2010/457 Création

S/2015/555 Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2018

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/812	13 novembre 2014	S/PRST/2014/8
S/2015/339	14 mai 2015	S/PRST/2014/25

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/554	16 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/555	21 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 29

Non-prolifération des armes de destruction massive*

Séances du Conseil

7319 (24 novembre 2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/761	20 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants du Canada et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2014/942	23 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2014/958	31 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2015/72	29 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/75	30 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

* La résolution 1540 (2004) a été adoptée au titre de ce point.

Chapitre 30

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Séances du Conseil

7235 (6 août 2014); 7238 (7 août 2014); 7240 (8 août 2014); 7250 (27 août 2014); 7276 (14 octobre 2014); 7282 (22 octobre 2014); 7320 (24 novembre 2014); 7322 (25 novembre 2014); 7326 (4 décembre 2014); 7337 (12 décembre 2014); 7341 (15 décembre 2014); 7380 (12 février 2015); 7392 (24 février 2015); 7393 (26 février 2015); 7396 (3 mars 2015); 7405 (17 mars 2015); 7413 (24 mars 2015); 7444 (14 mai 2015); 7451 (28 mai 2015); 7460 (10 juin 2015); 7475 (29 juin 2015); 7478 (29 juin 2015); 7483 (14 juillet 2015)

(voir également partie II, chap. 23.J et 23.K)

Consultations plénières

6, 7, 20 et 27 août; 7 et 22 octobre; 4, 10, 24 et 25 novembre; 4, 8 et 30 décembre 2014; 6, 10, 18 et 24 février; 29 avril; 17, 18 et 24 mars; 5, 12, 14 et 28 mai; 10 juin; 8 juillet 2015

Résolutions adoptées

2173 (2014); 2179 (2014); 2187 (2014); 2200 (2015); 2205 (2015); 2206 (2015); 2223 (2015); 2228 (2015); 2230 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/16; S/PRST/2014/26; S/PRST/2015/9

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Résolution 1769 (2007)	Création
Résolution 2173 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2015
Résolution 2228 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2016

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Résolution 1990 (2011)	Création
Résolution 2179 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 28 février 2015
Résolution 2205 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 15 juillet 2015
Résolution 2230 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 15 décembre 2015

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Résolution 1996 (2011)	Création
Résolution 2187 (2014)	Mandat prorogé jusqu'au 30 mai 2015
Résolution 2223 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 novembre 2015

Rapports du Groupe d'experts sur le Soudan

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/31	16 janvier 2015	Résolution 2138 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/708	30 septembre 2014	Résolution 2155 (2014)
S/2014/709	30 septembre 2014	Résolution 2156 (2014)
S/2014/821	18 novembre 2014	Résolution 2155 (2014)
S/2014/852	26 novembre 2014	Résolution 2173 (2014)
S/2014/862	1 ^{er} décembre 2014	Résolution 2179 (2014)
S/2014/884	11 décembre 2014	Résolution 1612 (2005) et résolutions ultérieures
S/2015/77	30 janvier 2015	Résolution 2179 (2014)
S/2015/118	17 février 2015	Résolution 2187 (2014)
S/2015/141	26 février 2015	Résolution 2173 (2014)
S/2015/163	6 mars 2015	Résolution 2173 (2014)
S/2015/296	29 avril 2015	Résolution 2187 (2014)
S/2015/302	29 avril 2015	Résolution 2205 (2015)
S/2015/378	26 mai 2015	Résolution 2173 (2014)
S/2015/439	16 juin 2015	Résolution 2205 (2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/613	21 août 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/670	16 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/671	16 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/771	29 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/802	10 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/819	17 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

S/2014/835	18 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/836	20 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/838	20 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/863	1 ^{er} décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/866	3 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/910	16 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan
S/2014/913	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2014/951	26 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan
S/2015/31	16 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
S/2015/52	21 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/53	26 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/180	12 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/202	20 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/291	26 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2015/287	27 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/308	1 ^{er} mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2015/464	19 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2015/483	25 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)

S/2015/484	25 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2015/512	7 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Chapitre 31

Consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

7359 (14 janvier 2015); 7472 (25 juin 2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2015/2

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/694	23 septembre 2014	S/PRST/2012/29

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/763	24 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/788	4 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Australie
S/2014/882	8 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2014/911	15 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité
S/2014/939	23 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/954	30 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/15	9 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/174	11 mars 2015	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session
S/2015/268	20 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/282	23 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/369	20 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix
S/2015/490	29 juin 2015	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix
S/2015/537	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix

Chapitre 32

La situation concernant l'Iraq

Séances du Conseil

7271 (19 septembre 2014); 7314 (18 novembre 2014); 7383 (17 février 2015); 7443 (14 mai 2015); 7489 (22 juillet 2015); 7495 (29 juillet 2015)

(voir également partie V, chap. 3)

Consultations plénières

7 août; 18 novembre 2014; 17 février; 14 mai; 22 juillet 2015

Résolutions adoptées

2233 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/20

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003)

Création

Résolution 2233 (2015)

Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/774	31 octobre 2014	Résolution 2169 (2014)
S/2014/940	23 décembre 2014	Résolution 1956 (2010)
S/2015/82	2 février 2015	Résolution 2169 (2014)
S/2015/208	24 mars 2015	Résolution 1958 (2010)
S/2015/305	1 ^{er} mai 2015	Résolution 2169 (2014)
S/2015/467	23 juin 2015	Résolution 1956 (2010)
S/2015/530	13 juillet 2015	Résolution 2169 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/129	19 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/130	23 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/491	25 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)

S/2015/565	30 juin 2015	Note du Secrétaire général
S/2015/520	8 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Iraq

Chapitre 33

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Séances du Conseil

7351 (19 décembre 2014);

Consultations plénières

6 février; 30 mars; 22 avril; 28 mai 2015

Résolutions adoptées

2195 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/366	21 mai 2015	Résolution 2195 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/869	4 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
------------	-----------------	--

Chapitre 34

Non-prolifération

Séances du Conseil

7265 (15 septembre 2014); 7350 (18 décembre 2014); 7412 (24 mars 2015); 7458 (9 juin 2015); 7469 (23 juin 2015); 7488 (20 juillet 2015)

Consultations plénières

15 juillet 2015

Résolutions adoptées

2224 (2015); 2231 (2015)

Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1929 (2010)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
-------------	-------------	---------------------------

S/2015/401	1 ^{er} juin 2015	Résolution 2159 (2014)
------------	---------------------------	------------------------

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/681	18 septembre 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/783	31 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/837	20 novembre 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/932	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2015/78	30 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/159	5 mars 2015	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2015/425	11 juin 2015	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2015/493	30 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/544	16 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2015/545	16 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2015/546	16 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2015/550	20 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 35

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Séances du Conseil

7357 (8 janvier 2015); 7480 (7 juillet 2015)

Consultations plénières

8 janvier; 10 février; 7 juillet 2015

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

S/2001/1129 Création

S/2013/759 Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/945	24 décembre 2014	S/2013/759
S/2015/472	24 juin 2015	S/2013/759

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/661	9 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/662	11 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 36

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Séances du Conseil

7397 (4 mars 2015)

Consultations plénières

5 et 20 août; 10 novembre 2014; 26 février; 28 mai 2015

Résolutions adoptées

2207 (2015)

Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/131	23 février 2015	Résolution 2141 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/569	5 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/643	2 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/710	30 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/920	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2015/131	23 février 2015	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2015/223	30 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 37

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

A. Prévention des conflits

Séances du Conseil

7247 (21 août 2014)

Résolutions adoptées

2171 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/572 5 août 2014

Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

B. Développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séances du Conseil

7361 (19 janvier 2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2015/3

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/6 6 janvier 2015

Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Chili

C. Contempler l'histoire et réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies

Séances du Conseil

7389 (23 février 2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/87 3 février 2015

Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Chine

D. Le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la paix

Séances du Conseil

7432 (23 avril 2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/231 27 mars 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant
de la Jordanie

**E. Les petits États insulaires en développement face aux menaces
contre la paix et la sécurité**

Séances du Conseil

7499 (30 juillet 2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2015/543 15 juillet 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant
de la Nouvelle-Zélande

Chapitre 38

Paix et sécurité en Afrique

A. Questions d'ordre général

Consultations plénières

4 novembre; 31 décembre 2014

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Résolution 64/288 Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/542	24 juillet 2014	Résolution 68/278 de l'Assemblée générale

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/937	23 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2015/212	20 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Angola
S/2015/515	7 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de l'Union africaine

B. Région du Sahel

Séances du Conseil

7429 (27 août 2014); 7335 (11 décembre 2014)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/17

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/886	11 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2014/933	22 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2014/934	22 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali

S/2015/462 19 juin 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Koweït

C. L'Ebola

Séances du Conseil

7268 (18 septembre 2014); 7279 (14 octobre 2014); 7318 (21 novembre 2014)

Consultations plénières

8 et 14 octobre 2014

Résolutions adoptées

2177 (2014)

Déclarations du Président

S/PRST/2014/24

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission des Nations unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Résolution 2177 (2014) Création

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/669	15 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/679	17 septembre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/877	9 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/282	23 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Chapitre 39

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Séances du Conseil

7343 (16 décembre 2014); 7402 (9 mars 2015); 7439 (11 mai 2015);

Consultations plénières

5 mars 2015

Déclarations du Président

S/PRST/2014/27

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/560	4 août 2014	Résolution 58/316 de l'Assemblée générale et résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/879	8 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2015/212	20 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Angola
S/2015/492	25 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Espagne et du Maroc

Chapitre 40

La situation en Libye

Séances du Conseil

7251 (27 août 2014); 7264 (15 septembre 2014); 7306 (11 novembre 2014); 7345 (17 décembre 2014); 7387 (18 février 2015); 7398 (4 mars 2015); 7399 (5 mars 2015); 7420 (27 mars 2015); 7441 (12 mai 2015); 7485 (15 juillet 2015)

Consultations plénières

27 août; 15 septembre; 4 novembre; 17 et 23 décembre 2014; 18 février; 4 mars; 29 avril; 15 juillet 2015

Résolutions adoptées

2174 (2014); 2208 (2015); 2213 (2015); 2214 (2015)

Missions d'assistance ou bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Résolution 2009 (2011)	Création
Résolution 2208 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mars 2015
Résolution 2213 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 15 septembre 2015

Rapports du Groupe d'experts créé en application de la résolution 1973 (2011)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2015/128	23 février 2015	Résolution 2144 (2014)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/653	5 septembre 2014	Résolution 2144 (2014)
S/2015/113	13 février 2015	Résolution 2144 (2014)
S/2015/144	26 février 2015	Résolution 2144 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/583	8 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/584	12 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/632	26 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye

S/2014/676	17 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2014/680	17 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/801	7 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye
S/2014/909	17 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye
S/2014/953	29 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/41	20 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Libye
S/2015/120	17 février 2015	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Égypte
S/2015/128	23 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011)
S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
S/2015/273	22 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Libye
S/2015/299	29 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 41

La situation au Mali

Séances du Conseil

7274 (8 octobre 2014); 7355 (6 janvier 2015); 7378 (6 février 2015); 7425 (9 avril 2015); 7468 (23 juin 2015); 7474 (29 juin 2015)

(voir également partie II, chap. 23.L)

Consultations plénières

8 octobre 2014; 6 janvier; 4 mars; 2 et 9 avril; 7 et 28 mai; 23 juin 2015

Résolutions adoptées

2227 (2015)

Déclarations du Président

S/PRST/2015/5

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Résolution 2100 (2013)	Création
Résolution 2227 (2015)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2016

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2014/692	22 septembre 2014	Résolution 2164 (2014)
S/2014/943	23 décembre 2014	Résolution 2164 (2014)
S/2015/219	27 mars 2015	Résolution 2164 (2014)
S/2015/426	11 juin 2015	Résolution 2164 (2014)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/660	11 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/711	30 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/733	10 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Mali
S/2014/754	21 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/768	28 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2014/786	4 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/822	17 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/889	10 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/890	12 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/905	16 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2014/933	22 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2014/944	23 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/3	2 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/62	28 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2015/166	4 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/167	6 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/187	16 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/364	19 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mali
S/2015/444	16 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/462	19 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït

Chapitre 42

Questions relatives à l'Ukraine

A. Lettre datée du 28 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies*

Séances du Conseil

7239 (8 août 2014); 7253 (28 août 2014); 7287 (24 octobre 2014); 7311 (12 novembre 2014); 7365 (21 janvier 2015); 7368 (26 janvier 2015); 7395 (27 février 2015); 7400 (6 mars 2015); 7457 (5 juin 2015); 7498 (29 juillet 2015)

Consultations plénières

7, 18 et 22 août 2014; 17 février; 19 mars; 2 et 20 juillet 2015

Projets de résolution examinés en séance officielle et non adoptés

S/2015/562 (7498^e séance, le 29 juillet 2015)

B. Lettre datée du 13 avril 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Séances du Conseil

7234 (5 août 2014); 7269 (19 septembre 2014); 7384 (17 février 2015);

Résolutions adoptées

2202 (2015)

* * *

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/576	7 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/580	11 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/581	11 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/599	15 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/602	15 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine

* S/2014/136.

** S/2014/264.

S/2014/612	22 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/638	28 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/639	28 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas
S/2014/647	3 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/652	5 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/657	9 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas
S/2014/677	17 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/690	19 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/704	25 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2014/755	23 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/792	5 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/798	7 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/895	14 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2014/903	16 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas
S/2015/49	22 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/55	24 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/76	30 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/102	10 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/110	12 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015)**

S/2015/135	24 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/194	23 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ukraine
S/2015/195	23 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ukraine
S/2015/225	30 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/347	18 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ukraine
S/2015/528	10 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Ukraine
S/2015/551	20 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas

Chapitre 43

La situation en République populaire démocratique de Corée

Séances du Conseil

7353 (22 décembre 2014);

Consultations plénières

15 décembre 2014

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/668	15 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/849	24 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/855	28 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/872	5 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, du Chili, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Rwanda
S/2014/896	15 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/930	20 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/47	21 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/84	2 février 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le représentant de la République populaire démocratique de Corée

Partie III

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre 1

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séances du Conseil

7283 (22 octobre 2014)

Consultations plénières

25 novembre 2014

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/750 22 octobre 2014 Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

7297 (6 novembre 2014); 7298, 7299, 7300, 7301, 7302, 7303 et 7304 (7 novembre 2014); 7313 (17 novembre 2014)

Consultations plénières

12 novembre 2014

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/808	12 novembre 2014	Lettres identiques datées du 11 novembre 2014, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2014/520	4 août 2014	Mémorandum du Secrétaire général
S/2014/521	4 août 2014	Note du Secrétaire général
S/2014/522	4 août 2014	Note du Secrétaire général

Chapitre 3

Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité

A. Mise en œuvre des dispositions de la note de la Présidente du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Séances du Conseil

7254 (28 août 2014); 7285 (23 octobre 2014); 7294 (30 octobre 2014);
7325 (26 novembre 2014); 7352 (22 décembre 2014); 7373 (29 janvier 2015);
7422 (30 mars 2015); 7479 (30 juin 2015)

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/565	4 août 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/725	8 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Argentine
S/2014/739	15 octobre 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2014/922	18 décembre 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2015/292	27 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande

B. Questions générales

Communications reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

S/2014/10/Add.32 à 52	11 août-29 décembre 2014	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2014/2/Rev.3	19 août 2014	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2015/2 et Rev.1 à 4	2 et 21 janvier, 19 mars, 23 avril et 12 mai 2015	Note du Président du Conseil de sécurité

S/2015/10 et Add.1 à 31	2 janvier-3 août 2015	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2015/22	12 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2015/23	14 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2015/27	15 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2015/35	16 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2015/38	19 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie
S/2015/39	19 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Émirats arabes unis
S/2015/91	4 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2015/148	4 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suède
S/2015/103	10 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2015/400	1 ^{er} juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse

Partie IV

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur révisé. Le Comité a tenu 27 réunions au total, auxquelles ont participé à chaque fois des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et, pour 26 d'entre elles, des représentants des forces armées des membres élus du Conseil de sécurité. Certaines réunions ont porté sur plus d'un sujet. Vingt-deux réunions ont été spécialement axées sur les missions de maintien de la paix actuelles des Nations Unies : 1 sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, 1 sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, 1 sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 1 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, 1 sur la Mission des Nations Unies au Libéria, 3 sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, 3 sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, 3 sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, 2 sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, 1 sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, 1 sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et 4 sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Une réunion a porté sur la Mission de l'Union africaine en Somalie. Lors d'une réunion, l'Équipe chargée des politiques et de la doctrine au Bureau des affaires militaires a fait le point sur ses activités et lors d'une autre réunion, le Comité a entendu un exposé du Département de l'appui aux missions. Une réunion, à laquelle étaient présents des représentants haut gradés des chefs d'état-major, portait sur les difficultés rencontrées par le Bureau des affaires militaires en matière de maintien de la paix. Une réunion portait sur le programme de renforcement des effectifs en tenue du Département des opérations de maintien de la paix et une autre sur l'Opération « United Assistance », réponse des États-Unis d'Amérique à l'épidémie de l'Ebola. Lors d'une réunion, le Comité a examiné le programme de lutte contre cette épidémie. Une réunion a été consacrée aux projections pour 2015 de l'étude des capacités militaires du Bureau des affaires militaires. Une réunion portait sur des considérations juridiques relatives aux Casques bleus.

Le Comité s'est rendu auprès de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014, et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, du 12 au 16 avril 2015, afin d'évaluer la situation dans ces deux pays.

Le Comité est demeuré prêt à assumer les fonctions qui lui sont confiées en vertu de l'Article 47 de la Charte.

Partie V

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée

Chapitre 1

Communication concernant la question indo-pakistanaise

S/2014/730	11 octobre 2014	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-----------------	--

Chapitre 2

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

S/2014/686	16 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de la Libye
S/2014/759	23 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par la Représentante des Émirats arabes unis
S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
S/2015/348	15 mai 2015	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant de la République islamique d'Iran

Chapitre 3

Communications et rapports du Secrétaire général concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2014/734	6 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2014/776	31 octobre 2014	Quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité
S/2014/961	19 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

S/2015/70	30 janvier 2015	Cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité
S/2015/298	29 avril 2015	Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité
S/2015/473	10 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2015/518	9 juillet 2015	Septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité
S/2015/566	24 juillet 2015	Note du Secrétaire général

Chapitre 4

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

S/2014/564	1er août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/566	4 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/570	4 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2014/574	6 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/577	7 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2014/616	22 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/658	9 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/666	10 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2014/718	2 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/746	15 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie

**Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité
mais que celui-ci n'a pas examinées en séance
au cours de la période considérée**

S/2014/752	20 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2014/811	12 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/813	12 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2014/841	21 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2014/843	19 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2014/899	15 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/11	8 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/14	9 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/26	14 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/34	16 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/71	29 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/99	5 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/105	10 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/111	10 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/112	12 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/140	25 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/170	9 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/186	16 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/192	17 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/215	6 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan

S/2015/255	14 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/259	16 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/280	24 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/325	8 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/329	8 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/362	11 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/384	26 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/431	11 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/449	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/469	18 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/499	1er juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/516	8 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/536	13 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/539	16 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de l'Azerbaïdjan
S/2015/540	16 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 5

Communications concernant la situation en Géorgie

S/2014/633	24 août 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
------------	--------------	---

**Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité
mais que celui-ci n'a pas examinées en séance
au cours de la période considérée**

S/2014/737	15 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2014/744	18 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2014/847	25 novembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2014/873	8 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2014/898	15 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2014/900	16 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2014/941	23 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/63	28 janvier 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/164	6 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/193	18 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/200	20 mars 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie

S/2015/314	6 mai 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/421	10 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/470	24 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/511	7 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie
S/2015/532	13 juillet 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la Géorgie

Chapitre 6

Communication concernant la situation au Rwanda

S/2015/575	29 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-----------------	---

Chapitre 7

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2014/893	9 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/894	12 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 8

Communication concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

S/2014/738	14 octobre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant du Kazakhstan
------------	-----------------	---

Chapitre 9

Communication concernant la situation au Myanmar

S/2015/443 16 juin 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par
le Représentant du Koweït

Chapitre 10

Communication concernant la réforme du secteur de la sécurité

S/2015/269 21 avril 2015 Lettre adressée au Secrétaire général
par les Représentants de l'Afrique du
Sud et de la Slovaquie

Chapitre 11

Communications concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales : médaille Capitaine Mbaye Diagne pour acte de courage exceptionnel

S/2014/946 16 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/385 20 mai 2015 Lettre adressée à la Présidente du
Conseil de sécurité par le Secrétaire
général

S/2015/386 27 mai 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par
la Présidente du Conseil de sécurité

Chapitre 12

Communications concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

S/2015/44 19 janvier 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par
le Représentant de la Guinée équatoriale

S/2015/54 23 janvier 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par
le Représentant du Burundi

Chapitre 13

Communications concernant le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

S/2015/188	13 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/189	17 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 14

Communication concernant les pays du groupe BRICS*

S/2014/534	21 août 2014	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Brésil
------------	--------------	---

Chapitre 15

Communications concernant la Ligue des États arabes

S/2014/685	1er septembre 2014	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
S/2015/232	2 avril 2015	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes

Chapitre 16

Communication concernant le Mouvement des pays non alignés

S/2014/573	1er août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de la République islamique d'Iran
------------	---------------	---

Chapitre 17

Communications concernant les relations entre l'Arménie et la Turquie

S/2015/261	17 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Arménie
S/2015/271	21 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de la Turquie

* Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde.

Chapitre 18

Communications concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique

S/2014/604	18 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2014/797	7 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/64	27 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/90	4 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/156	3 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/365	21 mai 2015	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/373	25 mai 2015	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/408	4 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/435	15 juin 2015	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2015/456	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée

S/2015/478 25 juin 2015 Lettre adressée au Secrétaire général et
au Président du Conseil de sécurité par
le Représentant de la République
populaire démocratique de Corée

Chapitre 19

Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël

S/2014/641 28 août 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par
le Représentant de la République
islamique d'Iran

Chapitre 20

Communication concernant la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

S/2015/108 6 février 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par
le Représentant de la Fédération de
Russie

Chapitre 21

Communications concernant la question du néonazisme

S/2015/311 4 mai 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par
le Représentant de la Fédération de
Russie

S/2015/457 18 juin 2015 Lettres identiques adressées au Président
de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire
général

Partie VI

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre 1

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée d'examiner les réclamations et de verser les indemnités en réparation des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les indemnités versées proviennent du Fonds d'indemnisation des Nations Unies, lequel est alimenté par un pourcentage prélevé sur le produit des exportations de pétrole et de produits pétroliers irakiens. Ce pourcentage est actuellement de 5 % conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 1956 (2010), qui prévoit également que 5 % de la valeur de tout paiement non monétaire au titre du pétrole, des produits pétroliers et du gaz naturel aux prestataires de services seront versés au Fonds d'indemnisation.

Au cours de la période considérée, la Commission, secondée par un secrétariat restreint, s'est employée en priorité à assurer que 5 % des recettes pétrolières irakiennes continuent d'être versées au Fonds d'indemnisation, à payer les indemnités qu'il reste à verser et à réduire progressivement ses activités à mesure que son mandat touche à sa fin.

Le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires – la soixante-dix-huitième du 2 au 3 octobre 2014 et la soixante-dix-neuvième le 9 juin 2015 – et plusieurs réunions informelles, au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission et au paiement des indemnités accordées aux requérants. Il a également tenu une session extraordinaire le 18 décembre 2014 pour examiner la demande de l'Iraq de suspendre le versement de 5 % de ses recettes pétrolières et 5 % de la valeur de tout paiement non monétaire au Fonds d'indemnisation. Au vu de la très grande insécurité qui régnait en Iraq et des difficultés budgétaires exceptionnelles que rencontrait le pays

pour y faire face, le Conseil d'administration a adopté la décision 272 (2014), par laquelle il a suspendu les versements au Fonds jusqu'au 1^{er} janvier 2016 et décidé que les versements trimestriels au titre des indemnités reprendraient en 2016.

Après l'adoption de la décision 272 (2014), seul un versement trimestriel a été effectué au titre de la décision 267 (2009) au cours de la période considérée. Le 23 octobre 2014, la Commission a mis à disposition un montant de 1,06 milliard de dollars pour régler la dernière indemnité en suspens pour une demande formulée par le Gouvernement koweïtien au nom de la Kuwait Petroleum Corporation. La société s'est vu octroyer environ 14,7 milliards de dollars au titre des pertes de production et de chiffre d'affaires consécutives aux dommages causés aux champs de pétrole koweïtiens. Cette indemnité est la plus élevée jamais octroyée par le Conseil d'administration.

Au total, la Commission a accordé environ 52,4 milliards de dollars d'indemnités à des particuliers, des sociétés et des gouvernements. Au 31 juillet 2015, elle avait mis à disposition des gouvernements et organisations internationales un montant de 47,8 milliards de dollars pour indemniser les requérants dont la réclamation a abouti, ce qui laisse un solde de 4,6 milliards de dollars à régler.

Chapitre 2

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

Le Comité, faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992), modifié ultérieurement par les résolutions 1356 (2001), 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1846 (2008), 1851 (2008), 2060 (2012), 2093 (2013), 2111 (2013), 2142 (2014) et 2182 (2014).

En application du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Comité est également chargé de

désigner, conformément aux critères énoncés dans cette résolution et les résolutions ultérieures, les personnes et entités assujetties à une interdiction de voyager, un gel des avoirs et un embargo sur les armes ciblé, imposés respectivement par les paragraphes 1, 3 et 7 de ladite résolution, et de veiller à l'application de ces mesures. Par sa résolution 2036 (2012), le Conseil a également interdit l'importation directe ou indirecte de charbon de bois en provenance de Somalie, qu'il soit ou non originaire de ce pays.

Par sa résolution 2093 (2013), le Conseil a levé partiellement l'embargo sur les armes pour une durée de 12 mois aux fins du développement des Forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien. Ce dernier est tenu de lui faire rapport et le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée se trouve élargi. Le Conseil a également décidé que l'embargo sur les armes imposé à la Somalie ne s'appliquerait pas aux partenaires stratégiques de la Mission de l'Union africaine en Somalie et du système des Nations Unies.

Par sa résolution 2111 (2013), le Conseil a réaffirmé les exceptions à l'embargo sur les armes énoncées dans des résolutions précédentes sur les régimes de sanctions applicables à la Somalie et à l'Érythrée et décidé que l'embargo sur les armes imposé à la Somalie ne s'appliquait pas à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ni à la mission de formation de l'Union européenne en Somalie. Par sa résolution 2142 (2014), il a renforcé les procédures de notification au titre des exceptions à l'embargo sur les armes pour le Gouvernement ainsi que ses obligations redditionnelles. Il a prié le Secrétaire général de lui proposer des options et des recommandations d'assistance technique que l'ONU, entre autres, pourrait fournir au Gouvernement fédéral somalien pour lui permettre de : a) satisfaire aux prescriptions de notification et de présentation de rapports et b) se donner les moyens de pourvoir en toute sûreté et transparence à l'entreposage, à la distribution et à la gestion des armes et du matériel militaire, y compris d'exercer toutes activités de contrôle et de vérification. Ces recommandations figurent dans une lettre datée du 3 avril 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/243).

Par sa résolution 2182 (2014), le Conseil a reconduit jusqu'au 30 octobre 2015 la levée partielle de l'embargo sur les armes pour le développement des Forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien.

Il a également autorisé, pour une période de 12 mois, l'interception maritime du charbon de bois et des armes ou matériels militaires transportés en violation de l'interdiction visant le charbon de bois et de l'embargo sur les armes. Par ailleurs, il a prorogé jusqu'au 30 octobre 2015 l'exemption relative au gel des avoirs imposé par la résolution 1844 (2008) dans le cadre de la livraison d'aide humanitaire à la Somalie. Le Conseil a également prié le Coordonnateur des secours d'urgence de lui faire rapport pour le 1^{er} octobre 2015.

En ce qui concerne l'Érythrée, dans sa résolution 1907 (2009), le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les exportations et importations d'armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs. Par sa résolution 2023 (2011), il a étendu les sanctions à la collecte de la taxe de la diaspora, au secteur minier et à la fourniture de services financiers. Par sa résolution 2060 (2012), il a autorisé des exceptions à l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée.

En 2014, le Bureau du Comité était composé d'Oh Joon (République de Corée) en tant que Président, et des représentants du Tchad et de la Jordanie, comme Vice-Présidents. En 2015, Samuel Moncada (République bolivarienne du Venezuela), puis Rafael Darío Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) ont présidé le Bureau. Les représentants du Tchad et de la Jordanie sont restés Vice-Présidents.

Dans l'exécution de son mandat, le Comité est épaulé par un Groupe de contrôle composé de deux experts en finance, d'un spécialiste régional, d'un expert en armements, d'un expert des groupes armés, d'un expert en affaires humanitaires, d'un spécialiste des transports et d'un spécialiste des questions maritimes (voir S/2014/854 et S/2015/67). La dernière prorogation du mandat du Groupe de contrôle remonte au 30 novembre 2015 (par. 46 de la résolution 2182 (2014) du Conseil).

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni à cinq reprises dans le cadre de consultations. Pendant les consultations tenues le 5 septembre 2014, il a été informé de la visite du Conseil de sécurité en Somalie. À la même réunion, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a présenté le rapport (S/2014/655) établi en application du paragraphe 23 de la résolution 2111 (2013). En outre, le Comité a débattu avec le Groupe de contrôle

de ses observations concernant le recouvrement des avoirs de la Somalie à l'étranger et de sa note relative à l'interception en mer du charbon de bois.

Le 10 octobre 2014, le Groupe de contrôle a présenté ses rapports finaux sur la Somalie (S/2014/726) et sur l'Érythrée (S/2014/727) et examiné les recommandations qui y sont formulées. Le Comité a procédé à un échange de vues avec les délégations de la Somalie et de l'Érythrée.

Pendant les consultations tenues le 13 février 2015, le Comité a rencontré les experts du Groupe de contrôle avec lesquels il a tenu un débat préliminaire sur les exceptions à l'embargo sur les armes concernant les armes embarquées sur des navires menant des activités commerciales dans les ports somaliens, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2182 (2014).

Le 1^{er} mai 2015, le Comité a été informé par le Groupe de contrôle, les Forces maritimes combinées et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'application de l'interdiction visant le charbon de bois. Il a également discuté de l'interception en mer du charbon de bois et des armes, conformément au paragraphe 22 de la résolution 2182 (2014).

Au cours des consultations des 15 octobre 2014, 26 février 2015 et 16 juillet 2015, menées en application 11 de l'alinéa g) du paragraphe de la résolution 1844 (2008), le Président du Comité a informé le Conseil des activités de celui-ci au cours des 120 jours précédents.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, le Comité a reçu une demande d'autorisation au titre du paragraphe 7 de la résolution 2111 (2013), et 8 notifications au titre de l'alinéa g) du paragraphe 10, 1 notification au titre de l'alinéa a) du paragraphe 11 et 1 notification au titre du paragraphe 15 de cette même résolution; ainsi que dans le cas de la résolution 2142 (2014) 16 notifications au titre du paragraphe 3, 13 notifications au titre du paragraphe 4 et 3 notifications postérieures à la livraison au titre des paragraphes 6 et 7.

Il a également reçu trois rapports des Philippines et des Émirats arabes unis sur l'application de l'interdiction visant le charbon de bois en application de la résolution 2036 (2012) et deux rapports du Gouvernement fédéral somalien en application du paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014). Par ailleurs,

le Comité a approuvé le décaissement des fonds nécessaires pour régler les dépenses ordinaires d'une personne inscrite sur la liste des sanctions, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de la résolution 1844 (2008).

À la fin de la période considérée, 13 personnes et une entité étaient inscrites sur la liste des sanctions établie en application de la résolution 1844 (2008), et des Notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient été émises pour 12 personnes inscrites sur la liste.

L'adresse Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/751/>.

Chapitre 3

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Au cours de la période considérée, le Tribunal a continué de s'employer activement à clore ses derniers procès en première instance et en appel. Il a rendu deux jugements en appel dans les affaires *Tolimir* et *Popović et consorts*. À la fin de la période considérée, quatre procès en première instance et trois en appel étaient en cours, 14 des 161 accusés faisant toujours l'objet d'actions en justice. Dix accusés étaient jugés en appel et quatre en première instance. Le Tribunal a également continué de définir et d'adopter des mesures visant à accélérer l'achèvement des activités judiciaires, notamment en affectant davantage de personnel à certaines affaires, l'objectif étant d'atténuer les conséquences du départ de fonctionnaires expérimentés et de minimiser les retards dus aux complexités imprévues de certaines affaires et en suivant de près les progrès des procès en première instance et en appel.

Quatre affaires sont en cours devant les Chambres de première instance. Dans l'affaire *Karadžić*, le jugement devrait être rendu en décembre 2015.

Dans l'affaire *Šešelj*, la Chambre de première instance a commencé ses délibérations le 30 juin 2015, après que le juge nommé en remplacement d'un juge dessaisi en 2013 a pris connaissance du dossier. La

Chambre de première instance prévoit toujours que le jugement pourrait intervenir au cours du dernier trimestre de cette année.

Dans l'affaire *Hadžić*, le procès est suspendu depuis le 20 octobre 2014 en raison de l'état de santé de M. Hadžić. En mars et en juin 2015, l'accusation a déposé des écritures afin que commence la présentation des moyens à décharge. En mars 2015, elle a en outre fait une proposition visant à accélérer le déroulement de cette phase du procès. En juin 2015, la Défense a présenté une requête demandant à ce qu'il soit mis fin à la procédure ou, à titre subsidiaire, que celle-ci soit suspendue pour une durée indéterminée, compte tenu de l'état de santé de M. Hadžić. La Chambre de première instance n'a pas encore statué sur ces requêtes. Selon les meilleures estimations actuelles, le jugement devrait être rendu en octobre 2016.

Dans l'affaire *Mladić*, le jugement devrait être rendu en novembre 2017, soit huit mois plus tard que prévu. Ce retard est principalement dû au fait que la Chambre de première instance a décidé, en octobre 2014, d'autoriser l'accusation à rouvrir la présentation de ses moyens pour présenter de nouveaux éléments de preuve se rapportant à un charnier découvert dans le village de Tomašica, municipalité de Prijedor (Bosnie-Herzégovine). La préparation et la présentation des nouveaux éléments de preuve devaient, selon les estimations, prendre quatre mois environ, et se sont achevées le 8 juillet 2015, date à laquelle la présentation des moyens à décharge a repris. Cette phase du procès devrait se poursuivre jusqu'en 2016 si la défense utilise la totalité du temps qui lui a été imparti pour présenter ses moyens. Compte tenu de l'ampleur des moyens à décharge, la Chambre de première instance s'attend à ce que la phase suivante du procès (consacrée à la présentation des moyens de preuve en réplique et en duplique, ainsi qu'à la déposition d'éventuels témoins de la Chambre) dure quatre mois supplémentaires.

La Chambre d'appel reste saisie de seulement trois affaires en appel : Le Procureur c. Jovica Stanišić et Franko Simatović, Le Procureur c. Mićo Stanišić et Stojan Župljanin et Le Procureur c. Jadranko Prlić et consorts. Dans l'affaire Le Procureur c. Jovica Stanišić et Franko Simatović, le procès en appel a eu lieu le 6 juillet 2015 et le jugement devrait être rendu d'ici à décembre 2015. Dans l'affaire Le Procureur c. Mićo Stanišić et Stojan Župljanin, le procès devrait se tenir fin 2015 et le jugement être rendu en juin 2016. Le

dernier procès en appel, qui concerne l'affaire Le Procureur c. Jadranko Prlić et consorts, devrait avoir lieu en 2016 et le jugement est attendu d'ici à novembre 2017. Les ressources en personnel ont été augmentées pour éviter d'encourir du retard dans cette dernière affaire.

Étant donné que plus aucun accusé n'est en fuite et que le Tribunal aura bientôt exécuté son mandat, le Bureau du Procureur s'emploie en priorité à clôturer rapidement les derniers procès en première instance et en appel et à gérer la réduction de ses effectifs tout en conservant le personnel nécessaire. Les États de l'ex-Yougoslavie ont coopéré de manière satisfaisante et le Bureau du Procureur continue de s'intéresser de près aux questions de coopération.

Au cours de la période considérée, le Tribunal a pris un certain nombre d'initiatives pour promouvoir son héritage. C'est ainsi qu'il a créé sur son site Web une page spéciale comprenant un court documentaire consacré au vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica. Pour marquer cet anniversaire, le Président du Tribunal et le Procureur ont assisté à la cérémonie de commémoration qui s'est tenue au mémorial de Srebrenica-Potočari (Bosnie-Herzégovine) le 11 juillet 2015 et y ont fait des déclarations. Par ailleurs, le Tribunal continue de collaborer avec les autorités locales et les partenaires internationaux en vue de créer des centres d'information régionaux dans l'ex-Yougoslavie, et les autorités de Bosnie-Herzégovine et de Croatie ont d'ores et déjà manifesté leur soutien à ces initiatives, lesquelles nécessiteront toutefois un financement et un appui extérieurs. Au cours de la période considérée, le greffe du Tribunal a également poursuivi son programme de communication à l'intention des jeunes qu'il a mené dans plus de 30 écoles secondaires et universités, touchant ainsi plus de 1 500 élèves dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. En outre, quelques 300 groupes, soit 8 000 personnes, ont visité le Tribunal, assisté à des procès en cours et reçu des informations sur les travaux et les réalisations du Tribunal. Enfin, la Section de l'information du Greffe a réalisé deux longs métrages sur certains procès majeurs, lesquels ont été vus par des centaines de milliers de personnes sur Internet et ont été diffusés à la télévision dans les Balkans.

Alors que le Tribunal aura bientôt exécuté son mandat, le Bureau du Procureur reste résolu à promouvoir la poursuite efficace des auteurs de crimes de guerre en ex-Yougoslavie et, à cet effet, il continue

de s'entretenir avec ses homologues et de s'employer à renforcer les capacités des institutions judiciaires nationales. Le Bureau du Procureur reste préoccupé par le rythme et l'efficacité des procès pour crimes de guerre menés par les autorités nationales. À ce jour, seul un petit nombre d'affaires portées devant les juridictions nationales ont fait l'objet de poursuites et il reste beaucoup à faire en ce qui concerne les affaires les plus complexes et les plus pressantes, notamment celles qui concernent des responsables de haut rang et de rang intermédiaire et des violences sexuelles. Néanmoins, un certain nombre de résultats importants ont été obtenus au cours de l'année écoulée, notamment des opérations transfrontières conjointes qui ont abouti à des arrestations dans des affaires très médiatisées, des enquêtes menées de manière coordonnée entre les bureaux de procureur et la mise en accusation de responsables de rang intermédiaire concernant le génocide de Srebrenica.

Le 22 décembre 2010, par sa résolution 1966 (2010), le Conseil de sécurité a créé le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Tout au long de la période considérée, le Tribunal a continué de bénéficier de la coopération du Bureau des affaires juridiques et du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux, présidé par le Chili pour assurer le transfert sans heurt de ses fonctions au Mécanisme. Depuis l'ouverture de la division de La Haye, le 1^{er} juillet 2013, certaines fonctions du Tribunal (exécution des peines, protection des témoins ayant déposé dans les affaires closes, assistance aux juridictions nationales) ont été transférées au Mécanisme. De plus, toutes les demandes de réexamen et tous les actes d'appel susceptibles d'être déposés à la suite des procès dont est actuellement saisi le Tribunal seront portés devant le Mécanisme. Pendant la période considérée, et conformément au plan de transfert des fonctions administratives, les sections des ressources humaines, des finances, des achats et des services généraux du Tribunal ont continué de travailler pour le compte du Tribunal et des deux divisions du Mécanisme. La Section des archives de celui-ci a également continué de collaborer étroitement avec le personnel du Tribunal pour préparer et transférer les dossiers et les archives du Tribunal au Mécanisme.

Chapitre 4

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Au 31 juillet 2015, le Tribunal pénal international pour le Rwanda était composé des Chambres, à savoir la Chambre d'appel, où siègent neuf juges (siégeant également au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie), et la Chambre de première instance, où siège un juge (le Président), du Bureau du Procureur et du Greffe. Pendant la période considérée, le Président Vagn Joensen (Danemark), le Procureur Hassan Bubacar Jallow (Gambie) et le Greffier Bongani Majola (Afrique du Sud) sont tous restés en poste. Les mandats du Président et du Greffier expireront à la fermeture du Tribunal, prévue au plus tard le 31 décembre 2015. Le mandat du Procureur vient à expiration le 31 décembre 2015, le Conseil de sécurité se réservant le droit d'y mettre fin plus tôt dès lors que le Tribunal aura achevé ses travaux. Le Président et le Procureur sont aussi, respectivement, juge de permanence de la division d'Arusha et Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

Outre un grand nombre d'ordonnances et de décisions de mise en état, la Chambre d'appel a rendu trois arrêts concernant quatre personnes, ce qui porte à 55 le nombre total des accusés ayant été jugés en appel. Elle est actuellement saisie d'une affaire concernant six personnes.

Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a axé ses travaux sur trois principales tâches : mener à terme les appels et autres procédures en instance; soutenir, au titre du cumul des fonctions, les travaux essentiels entrepris par le Bureau du Procureur du Mécanisme; recenser les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques. Progressant dans l'achèvement de ses travaux, le Bureau du Procureur a pu procéder à de nouvelles compressions d'effectifs qui se sont traduites par le

départ de 15 de ses fonctionnaires le 31 décembre 2014 et de neuf autres le 15 mai 2015. Les effectifs actuels du Bureau du Procureur se composent de huit fonctionnaires, qui quitteront leurs fonctions une fois que le Tribunal aura rendu son dernier arrêt. Avec ces effectifs réduits, le Bureau du Procureur du Mécanisme a continué d'assumer des responsabilités de plus en plus étendues dans l'exercice de toutes les fonctions courantes de la poursuite.

Le 29 septembre 2014, la Chambre d'appel a rendu son arrêt dans les affaires *Karemera* et *Ngirumpatse*, *Nizeyimana* et *Nzabonimana*, confirmant la plupart des condamnations majeures prononcées contre les défendeurs pour génocide et autres crimes, et les peines d'emprisonnement à vie prononcées contre Édouard Karemera, Matthieu Ngirumpatse et Callixte Nzabonimana, mais réduisant la peine d'emprisonnement à vie imposée à Ildéphonse Nizeyimana à une peine d'emprisonnement de trente-cinq ans par suite de l'annulation de certaines condamnations prononcées contre lui en première instance.

Les procédures concernant le dernier appel dont le Tribunal demeure saisi, *Le Procureur c. Pauline Nyiramahasuhuko et consorts* (affaire *Butare*), ont continué. Comme indiqué précédemment, l'affaire *Butare* comprend six appels interjetés par la défense et un par le Procureur. L'affaire a généré un nombre exceptionnellement élevé de requêtes devant la Chambre d'appel, fondées essentiellement sur des violations alléguées de l'obligation de communication et de demandes de la défense en admission d'éléments de preuve supplémentaires en appel. La Chambre d'appel a tranché toutes les requêtes pendantes, sauf une, rejetant la plupart des demandes en réparation à l'exception de l'admission de deux éléments de preuve supplémentaires en appel. Le 26 mai 2015, le Procureur a introduit des éléments de preuve réfutant ces nouveaux éléments. À ce jour, on ne peut dire s'il y aura lieu à audience supplémentaire pour plaider sur cette question.

La Chambre d'appel a demandé aux parties de l'affaire *Butare* des écritures supplémentaires concernant plusieurs condamnations. Le Procureur a déposé les siennes le 8 avril 2015, et la défense les 30 avril et 5 mai 2015. La Chambre d'appel a entendu les exposés des parties sur les sept procédures d'appel pendantes entre le 14 et le 22 avril 2015.

Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a également réexaminé et mis à jour ses obligations en matière de communication dans toutes les affaires jugées. La Chambre d'appel a, à maintes reprises, insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une responsabilité essentielle de la poursuite, cruciale pour garantir l'équité des procédures. Pour s'acquitter de cette obligation, le Bureau du Procureur a mis à jour les critères de recherche pour toutes les affaires terminées et examiné des dizaines de milliers de documents afin d'identifier de potentiels éléments à décharge. Ce faisant, il a préparé des dossiers complets réunissant toutes les communications antérieures, les critères de recherche et les analyses en vue de leur transfert au Bureau du Procureur du Mécanisme.

Au titre du cumul de responsabilités, des juristes du Bureau du Procureur du Tribunal ont continué d'assister le Bureau du Procureur du Mécanisme dans l'exercice d'autres fonctions essentielles de transition, y compris la conduite des procédures en cours et l'archivage des dossiers officiels. Sur le plan litigieux, le Bureau du Procureur a aidé les procureurs du Mécanisme à défendre l'appel interjeté dans l'affaire *Le Procureur c. Augustin Ngirabatware* et à répondre aux multiples demandes d'annulation des ordonnances de renvoi d'affaires devant les juridictions nationales. Le 18 décembre 2014, la Chambre d'appel du Mécanisme a confirmé les déclarations de culpabilité prononcées contre Augustin Ngirabatware pour incitation directe et publique à commettre le génocide, et complicité de génocide. Elle a annulé la condamnation de l'intéressé pour viol constitutif de crime contre l'humanité et ramené de trente-cinq à vingt ans la peine d'emprisonnement qui lui avait été imposée.

En ce qui concerne le renvoi d'affaires aux juridictions nationales, le Bureau du Procureur a aidé le Mécanisme à mener des enquêtes et à répondre aux demandes d'annulation des ordonnances de renvoi formées par Bernard Munyagishari et Jean Uwinkindi. Le 8 avril 2015, le Président du Mécanisme a rejeté, sans préjudice d'une nouvelle saisine, la troisième requête en annulation de Munyagishari. Le 13 mai 2015, il a nommé une Chambre de première instance chargée d'examiner la requête en annulation de l'ordonnance de renvoi formée par Uwinkindi. Le 22 mai 2015, le juge de la mise en état saisi de la requête d'Uwinkindi a rendu une ordonnance portant calendrier du dépôt des écritures dans le cadre de la procédure d'annulation. Les mémoires n'ont pas encore été

déposés. Aussi longtemps que les effectifs et la charge de travail le permettront, le Bureau du Procureur continuera d'aider le Bureau du Procureur du Mécanisme à mener à bien cette procédure d'annulation et d'autres.

Le Bureau du Procureur a également continué de transférer au Bureau du Procureur du Mécanisme la gestion et la conservation des dossiers et archives. Si le personnel du Mécanisme a déjà accès aux dossiers pertinents du Bureau du Procureur, l'archivage des dossiers ne sera pas terminé tant qu'un jugement définitif ne sera pas rendu dans l'affaire *Butare*. Dans l'intervalle, tous les documents qui ne sont plus utilisés sont classés en fonction de leur niveau de confidentialité et transférés au fur et à mesure au Bureau du Procureur du Mécanisme.

Le dernier domaine d'activité du Bureau du Procureur au cours de la période considérée concerne la consignation des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques. Les 4 et 5 novembre 2014, le Bureau du Procureur a accueilli le septième Colloque des procureurs internationaux. S'inscrivant dans le cadre général des manifestations consacrées au legs du Tribunal, ce colloque a été pour une centaine de procureurs nationaux et internationaux l'occasion de réfléchir aux moyens de promouvoir le principe de responsabilité au niveau national. Le 11 février 2015, le Bureau du Procureur a publié un manuel des meilleures pratiques en matière de renvoi d'affaires criminelles internationales devant les juridictions internes. Il a également publié d'autres manuels des meilleures pratiques, notamment un sur les enquêtes et les poursuites relatives aux affaires de violence sexuelle et un autre sur la poursuite et l'arrestation des fugitifs. La mise à jour d'un recueil des jugements et arrêts du Tribunal pour le Rwanda et du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie s'est achevée en juin 2015. D'autres projets, dont le résumé des conclusions factuelles résultant de tous les jugements et arrêts du Tribunal, suivent leur cours et devraient être menés à terme avant la cérémonie de fermeture officielle du Tribunal. Par ailleurs, le Bureau du Procureur remettra au Conseil de sécurité un rapport de clôture formel qui présentera en détail les principales difficultés qu'il a rencontrées au cours des vingt dernières années et les résultats qu'il a obtenus.

Le Bureau du Greffier a essentiellement aidé à mener à terme les appels pendants, à apporter un concours à la division d'Arusha du Mécanisme, à

préparer les dossiers du Tribunal en vue de leur archivage et de leur transfert au Mécanisme et à entretenir le dialogue avec les États Membres au sujet de diverses questions dans l'objectif de mener à bonne fin les travaux du Tribunal.

Au cours de la période considérée, le Bureau du Greffier a fourni un service efficace d'enregistrement et de dépôt des écritures aux deux organes du Tribunal ainsi qu'à la Chambre d'appel. Il a aidé au traitement des documents judiciaires relatifs aux affaires en appel et à la conclusion des procès Karemera et Ndirumpatse, Nzabonimana et Nizeyimana. Il a aussi continué d'apporter un appui administratif aux conseils de la défense, s'agissant notamment de s'assurer la coopération des États Membres. Il a continué de collaborer avec les États Membres aux fins de la réinstallation des personnes acquittées par le Tribunal et de celles qui ont été libérées en République-Unie de Tanzanie après avoir purgé leur peine. Au cours de la période considérée, il a principalement travaillé avec les États africains, mais également avec les pays dans lesquels certains des acquittés ont des parents proches qui en ont acquis la citoyenneté ou y obtenu le statut de résident permanent. Ainsi, au moins une personne acquittée a pu rejoindre sa famille. Le Bureau du Greffier a continué d'assurer la liaison entre le Tribunal et la communauté diplomatique, entretenant des contacts diplomatiques de haut niveau avec les États Membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Il a promu les activités de sensibilisation du Tribunal en diffusant des informations et en améliorant la communication et l'accès à la jurisprudence et à d'autres documents juridiques du Tribunal. Il a également continué de collaborer avec le Département de l'information du Secrétariat afin de promouvoir les activités de sensibilisation au Rwanda par l'intermédiaire du Centre Umusanzu. En décembre 2014, le Bureau du Greffier a transféré la responsabilité du Centre Umusanzu au Gouvernement rwandais afin que le Centre reste utile au peuple rwandais après la fermeture du Tribunal.

En novembre 2014, le Tribunal a célébré son vingtième anniversaire. En avril 2015, il a participé à une manifestation organisée à Dar es-Salaam en commémoration du vingt et unième anniversaire du génocide rwandais.

La préparation des archives du Tribunal, qu'elles soient physiques, numériques ou audiovisuelles, ayant

une valeur à long terme ou permanente et leur transfert au Mécanisme afin qu'il en assure la gestion demeurent l'une des fonctions essentielles du Tribunal.

Le projet d'archivage a bien progressé, grâce notamment à la mise en place d'un cadre stratégique pour les documents physiques, numériques et audiovisuels, à la simplification des politiques et procédures de préparation des dossiers physiques en vue de leur transfert, et à une coopération très étroite avec le Mécanisme, s'agissant en particulier de veiller à ce que les dossiers soient préparés de manière à en faciliter la gestion efficace par le Mécanisme après leur transfert. Le transfert progressif des dossiers ayant une valeur à long terme ou permanente se poursuivra jusqu'à la fin du mandat du Tribunal.

Au 30 juin 2015, le Tribunal avait transféré au Mécanisme 1 812 mètres linéaires de dossiers physiques présentant un intérêt à long terme ou permanent, sur un total d'environ 2 267 mètres linéaires, soit 80 % des dossiers gardés au Tribunal, dont plus de 96 % des dossiers judiciaires. La destruction des dossiers reste une autre grande priorité du Tribunal. Au 31 juillet 2015, l'équivalent de 1 288 mètres linéaires de dossiers dont la période de conservation était dépassée avait été détruit. Le Bureau du Greffier prend toutes les mesures en son pouvoir pour que les documents soient détruits d'une manière respectueuse de l'environnement.

Les dossiers sauvegardés sur les disques partagés sont en cours de restructuration en vue de leur transfert. Le projet de capture des adresses électroniques a commencé en octobre 2014. Le recensement des comptes de courrier électronique, à l'exception de ceux des juges et du personnel des Chambres, est en cours, et les courriers électroniques seront transférés au Mécanisme en vue de leur conservation sur le long terme.

Des éléments importants des ressources numériques du Tribunal ont été officiellement transférés au Mécanisme, y compris les systèmes Tower Records and Information Management et DIVA, comprenant 755 giga-octets de dossiers judiciaires et administratifs et 781 téraoctets de documents audiovisuels, respectivement.

Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le montage des enregistrements vidéo des audiences. À la fin de 2013, l'objectif de monter 6 000 heures de fichiers vidéo avait été fixé pour chacune des trois langues de

travail du Tribunal (anglais, français et kinyarwanda) en vue de leur transfert au Mécanisme au terme du projet, à la fin du mois de décembre 2014. À la clôture du projet, un total de 6 488 heures d'enregistrements avaient été montées, dépassant ainsi les 6 000 heures prévues à ce stade des travaux. Il a également été procédé à une vérification minutieuse des métadonnées relatives à tous les dossiers audiovisuels durant la période considérée.

Le Président et le Greffier ont continué de s'efforcer de trouver des pays d'accueil aux huit personnes acquittées restantes et aux trois condamnés libérés à Arusha avant que cette fonction soit transférée au Mécanisme, à la fin de 2014. Le Greffier s'est rendu dans plusieurs États Membres en Afrique, en Europe et en Amérique du Sud et a rencontré des représentants du Gouvernement rwandais et de l'Union africaine, l'objectif étant de trouver une solution à ce problème. Au cours de la période considérée, le Tribunal a continué de rencontrer des obstacles dans la réinstallation de ces individus, même si le dossier de l'un d'entre eux a connu une issue heureuse. En septembre 2014, la Belgique a en effet délivré un visa pour regroupement familial à une personne acquittée, le général Augustin Ndindiliyimana, et l'a autorisé à s'installer immédiatement en Belgique. Le Président et le Greffier ont rappelé une nouvelle fois aux autres États Membres qu'ils devaient de toute urgence intensifier leur coopération, à l'instar de la Belgique. Cette question a été évoquée au cours des débats du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux et du groupe des ambassadeurs des États d'Afrique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a également insisté sur l'urgence du problème dans ses déclarations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le Tribunal continuera, d'ici à sa fermeture, d'aider le Mécanisme à mettre en œuvre son plan stratégique afin de trouver une solution durable.

La Division des services d'appui administratif du Tribunal fournit des services administratifs à l'ensemble du Tribunal pour ce qui est de la gestion du matériel et la logistique, du budget et des finances, des services de sécurité et du Centre de détention des Nations Unies, des services médicaux, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de l'informatique et des communications. Depuis le 1^{er} juillet 2012, elle fournit également des services d'appui administratif à la division d'Arusha du Mécanisme, en particulier dans

les domaines de la sécurité, de la gestion des ressources humaines, des finances, des voyages et du transport et des services linguistiques. La Division a élaboré un certain nombre de stratégies, politiques et procédures administratives, conformes aux règles et règlements des Nations Unies et en a suivi la mise en œuvre. Elle continue d'apporter son concours au Tribunal aux fins de l'établissement d'un registre factuel des atrocités dont le constat judiciaire a été dressé. On ne saurait sous-estimer l'importance et l'utilité de ce registre et des archives du Tribunal pour l'histoire nationale, régionale et internationale : ils ont contribué et continueront de contribuer au processus de paix et de réconciliation au Rwanda et dans la région des Grands Lacs.

Le statut du Tribunal n'a jamais été clairement défini. Bien qu'étant un bureau hors Siège, le Tribunal n'a rien de commun avec ce type de bureau et n'est pas non plus une mission de maintien de la paix. Première institution de ce type dans l'histoire de l'Organisation, il est unique en son genre. Ce flou initial a présenté à la fois des avantages et des inconvénients, obligeant notamment l'administration du Tribunal à faire preuve de créativité et de souplesse pour surmonter les difficultés d'ordre administratif liées au fait qu'il s'agit d'une instance juridique, qui diffère à bien des égards de toutes les autres entités de l'ONU. Sa création a été l'occasion d'élaborer des stratégies de gestion associant à des éléments des opérations de maintien de la paix des éléments propres aux lieux d'affectation hors Siège ordinaires. Les difficultés rencontrées et les résultats obtenus depuis plus de vingt ans par le Tribunal continueront de servir de points de référence pour les entités régionales et internationales ayant la même structure. En outre, le Tribunal a de toute évidence joué un rôle constructif dans l'élaboration de procédures et politiques de stabilisation qui ont eu un effet durable sur le fonctionnement des instances spéciales, illustrant la manière dont le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies considère le personnel de ces institutions.

Du fait de la complexité des affaires jugées, le Tribunal, et en particulier sa Division des services d'appui administratif, a dû en permanence innover, surtout lorsque les règles et règlements existants de l'Organisation ne pouvaient s'appliquer. Cela a été le cas dans des domaines tels que l'organisation du transport sous protection des témoins ou dans un certain nombre de situations imprévues, tels que le changement d'un avocat de la défense, la maladie voire

le décès d'un accusé ou d'un témoin, et le départ de fonctionnaires. En outre, l'incertitude quant à la disponibilité des témoins, à la santé des détenus et à d'autres facteurs a obligé le Tribunal à modifier constamment les ressources nécessaires et les plans de travail. Par conséquent, déterminer et recenser avec certitude les ressources nécessaires, y compris les ressources humaines, est resté pour le Tribunal un défi permanent.

Depuis sa création, le Tribunal a beaucoup de mal à recruter et à retenir son personnel. Le recrutement s'est apparenté à un exercice sans fin car, malgré les efforts déployés pour attirer des candidats et les engager, de nombreux postes sont restés vacants, ce qui a compromis la ponctualité de la prestation des services. L'éloignement du lieu d'affectation, l'insuffisance des infrastructures, surtout dans les premiers temps, et la piètre qualité des installations médicales et autres structures essentielles ont contribué à dissuader les candidats. La fin du mandat du Tribunal approchant, les fonctionnaires ont continué de partir volontairement, incités en grande partie par l'incertitude qui plane sur leur avenir étant donné la réduction des activités du Tribunal. L'administration du Tribunal s'est constamment efforcée, avec l'appui du Bureau de la gestion des ressources humaines, de mettre en place des mesures souples et créatives, conformes aux règles et règlements de l'ONU, dans l'espoir de retenir les fonctionnaires jusqu'à l'achèvement de leurs tâches.

Au sein du Secrétariat de l'ONU, il n'existe pas de politique officielle qui donne à l'administration des orientations relatives à la compression des effectifs et à la rétention. Le Tribunal ne disposait donc d'aucun élément de référence et la Division des services d'appui administratif a décidé d'élaborer son propre dispositif de compression et de sélection. Conscient de la nécessité d'adopter une politique objective et crédible en la matière, le Tribunal a dû entreprendre d'en élaborer une qui corresponde au caractère unique de sa situation. Il s'est agi de déterminer quels fonctionnaires seraient sélectionnés, de décider de la manière dont ce choix serait fait, des moyens d'empêcher le départ en masse des fonctionnaires essentiels et de la manière de faire face aux départs en masse. En octobre 2007, le Tribunal a adopté une série de critères permettant d'orienter les décisions sur la rétention des fonctionnaires pendant la réduction des activités et a partagé son expérience à cet égard avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les efforts visant à obtenir des incitations financières afin de retenir les fonctionnaires jusqu'à ce que l'on n'ait plus besoin d'eux n'ont pas abouti et l'Administration n'ayant guère de choix pour ce qui est de garantir leur emploi aux fonctionnaires après la clôture du Tribunal, a dû une nouvelle fois faire preuve de créativité pour que les fonctionnaires restent motivés. La méthode qu'il a retenue, qualifiée de « gestion à visage humain pour obtenir de meilleurs résultats », a consisté à ouvrir un centre d'information sur les carrières; à mettre en place un programme de soutien psychologique pour aider les fonctionnaires à surmonter le traumatisme engendré par le fait d'entendre en permanence des récits épouvantables liés au génocide; à aménager des gymnases pour améliorer et maintenir le bien-être aussi bien physique que mental du personnel; à lancer un projet de reclassement pour les membres du personnel recrutés localement pour les aider à retrouver un emploi au sein d'autres entités des Nations Unies et ailleurs; et à organiser un salon de l'emploi au siège du Tribunal à Arusha, ainsi qu'à Kigali. Des installations de vidéoconférence et de téléconférence ont permis aux fonctionnaires en poste à La Haye et à Kigali de passer des entretiens à distance. Le Tribunal a également adopté une stratégie de gestion des départs du personnel en vue de réduire les retards dans le paiement des dernières prestations, les retards qui se produisent à un niveau ayant un effet de ricochet. La gestion en temps voulu des cessations de service est par conséquent un travail d'équipe qui exige dévouement et compassion, et nécessite aussi le respect des échéances, ce qui constitue un défi permanent, et cela de plus en plus à mesure que le mandat du Tribunal touche à sa fin.

Chapitre 5

Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées*

Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont

associées est chargé de suivre l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaida, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006), 1822 (2008), 1904 (2009), 1989 (2011), 2083 (2012) et 2161 (2014).

Pendant la période considérée, la présidence du Comité a été assurée par Gary Quinlan (Australie) en 2014, Jim McLay (Nouvelle-Zélande) de janvier à mai 2015 et Gerard van Bohemen (Nouvelle-Zélande) de mai 2015 à la fin de la période considérée. La Fédération de Russie et le Chili ont assuré les vice-présidences pendant toute la période considérée.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) a continué, pendant cette période, d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 2161 (2014). L'Équipe assiste également dans ses travaux le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). Elle est composée de huit experts, dont cinq spécialisés dans la lutte contre le terrorisme et l'évaluation des menaces, un expert en finances, un spécialiste des affaires régionales et de l'Afghanistan et un expert des transports et des douanes.

Durant la période considérée, le Comité a tenu 16 consultations dans le cadre desquelles il a préconisé une application plus efficace des sanctions. L'un des éléments principaux de cette approche a été la reprise des réunions périodiques d'information de la présidence sur les activités du Comité à l'intention de tous les États Membres intéressés, conformément au paragraphe 72 de la résolution 2161 (2014) du Conseil de sécurité. La première réunion de la série s'est tenue le 24 avril 2015. À cette occasion, le Président a présenté une vue d'ensemble des activités du Comité, informé tous les membres des faits nouveaux intervenus au sein du Comité et expliqué les procédures de celui-ci. Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui a également participé à cette réunion.

Le 16 juin 2015, en application des résolutions 1904 (2009), 2083 (2012) et 2161 (2014), le Comité a poursuivi ses activités de communication visant à faire connaître ses travaux. Le Président du Comité a fait un compte rendu oral au Conseil de sécurité, de même que les présidents du Comité créé par la résolution

* Anciennement « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées » (voir également partie VI, chap. 17).

1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Le 19 novembre 2014, le Président a fait un exposé au Conseil sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent lors d'une réunion au niveau ministériel. Le 29 mai 2014, lors d'une autre réunion au niveau ministériel du Conseil, le Président du Comité a fait une présentation sur les combattants terroristes étrangers. Lors de ces réunions, le Conseil a été informé des activités du Comité et de l'Équipe d'appui concernant la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales Al-Qaida et les entités qui lui sont associées, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra pour le peuple du Levant et l'application des sanctions par les États.

Le Comité ne cesse de réaffirmer la nécessité d'appliquer des procédures équitables et transparentes dans l'exécution de son mandat, en particulier en ce qui concerne l'inscription de personnes et d'entités sur la Liste et leur radiation. Le Comité collabore étroitement avec le Bureau du Médiateur en vue d'atteindre cet objectif. Dans sa résolution 2161 (2014), le Conseil de sécurité a imposé au Comité des délais pour la communication aux requérants des raisons des décisions qu'il prend par le truchement de la procédure de médiation.

Le Comité a continué d'améliorer la qualité de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et des résumés des motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste des personnes et entités visées, afin d'en assurer l'application effective. Pendant la période considérée, le Comité a effectué une révision périodique de tous les éléments de la liste qui n'avaient pas fait l'objet d'un réexamen depuis au moins trois ans.

L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté ses seizième et dix-septième rapports sur l'application des sanctions par les États Membres (S/2014/770 et S/2015/441). L'Équipe a présenté en outre des rapports techniques sur la menace que représentent l'EIIL et le Front el-Nosra, en application du paragraphe 22 de la résolution 2170 (2014) (S/2014/815) et sur la menace représentée par les combattants terroristes étrangers, en application du paragraphe 23 de la résolution 2178 (2014) (S/2015/358). À la fin de la période considérée, le Comité débattait de tous ces rapports afin d'arrêter sa position. Outre ses rapports écrits, l'Équipe d'appui a également présenté au Comité des rapports oraux sur les menaces que posent actuellement Al-Qaida et les

entités qui lui sont associées, en application de l'alinéa s) de l'annexe I de la résolution 2161 (2014), sur la menace terroriste que font peser en Libye l'EIIL, Ansar el-Charia et les groupes qui y sont associés, en application du paragraphe 13 de la résolution 2214 (2015), et sur les entités associées à Al-Qaida qui opèrent en Afrique, en application du paragraphe 22 de la résolution 2195 (2014).

Le 27 mars 2015, le Président a adressé aux États Membres, au nom du Comité, une note verbale leur rappelant l'obligation de faire rapport énoncée aux paragraphes 12 et 29 de la résolution 2199 (2015), à laquelle était jointe une note de procédure.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu sept demandes de dérogation. Pour les trois demandes de dérogation au gel des avoirs nécessaires pour régler des dépenses ordinaires, le Comité n'a pas pris de décision négative. Il a également approuvé deux demandes de dérogation au gel des avoirs nécessaires pour régler des dépenses extraordinaires. Dans un cas, il a demandé des clarifications, et dans le dernier cas, il a rejeté la demande de dérogation à l'interdiction de voyager, l'État de destination n'ayant pas donné son assentiment.

La Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida a été mise à jour 28 fois au cours de la période considérée : les noms de 33 personnes et de 5 entités y ont été ajoutés, ceux de 15 personnes et d'une entité ont été radiés; et les renseignements relatifs à 25 personnes ou entités ont été modifiés. À la fin de la période considérée, avaient été publiées 297 notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies concernant des noms désignés par le Comité, à raison d'une notice par inscription sur la Liste remplissant les conditions minimales d'identification définies par INTERPOL.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1267/.

Bureau du Médiateur

En vertu des résolutions 1904 (2009), 1989 (2011), 2083 (2012) et 2161 (2014), le Médiateur est chargé de recevoir les demandes des personnes et entités souhaitant être radiées de la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida et de faire des recommandations à ce sujet au Comité des sanctions contre Al-Qaida. Kimberly Prost (Canada) a assumé les fonctions de médiatrice depuis le début du mandat,

en juillet 2010, jusqu'au 13 juillet 2015. Catherine Marchi-Uhel (France) a été nommée Médiatrice le 13 juillet 2015 et a officiellement pris ses fonctions le 27 juillet 2015. Pendant la période considérée, la Médiatrice a reçu neuf demandes de radiation, concernant neuf personnes, ce qui porte à 64 le nombre de demandes de radiation présentées par le canal du Bureau du Médiateur depuis sa création en 2009. Pendant la même période, la Médiatrice a présenté au Comité pour examen les rapports détaillés concernant 11 de ces 64 demandes. Sur ces 11 demandes de radiation, 4 ont été approuvées, 3 ont été rejetées et 4 sont encore à l'examen. Au total, depuis que des demandes ont été présentées par le truchement du Bureau du Médiateur, 42 personnes et 28 entités ont été radiées de la Liste, le nom d'une entité a été supprimé car il s'agissait d'un nom d'emprunt d'une entité inscrite sur la Liste, une demande a été retirée et neuf demandes ont été rejetées. Dans trois cas, une décision distincte de radiation a rendu sans objet le recours au Bureau du Médiateur. La Médiatrice a communiqué aux requérants les motifs des décisions du Comité, que celles-ci aient été favorables à la radiation ou non.

Chapitre 6

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, ou Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de cette résolution, dans laquelle le Conseil définit un programme détaillé d'activités antiterroristes, comprenant notamment des mesures visant à traduire en justice les auteurs d'actes terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent, et demande à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste.

Au cours de la période considérée, le Comité était présidé par Raimonda Murmokaitė (Lituanie), tandis que les représentants de la Fédération de Russie, de la France et du Rwanda assumaient les vice-présidences, chacun présidant aussi l'un des trois sous-comités.

Le Comité a été aidé dans ses activités par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, créée par la résolution 1535 (2004) pour une période

initiale qui a pris fin le 31 décembre 2007. Dans sa résolution 2129 (2013), le Conseil de sécurité a décidé que la Direction exécutive continuerait de fonctionner en tant que mission politique spéciale agissant sous la direction générale du Comité contre le terrorisme jusqu'au 31 décembre 2017.

Pendant la période à l'examen, le Comité a tenu 11 séances officielles, dont une séance extraordinaire le 24 novembre 2014. Le 28 juillet 2015, il a également tenu une réunion spéciale à Madrid, avec les États Membres et des organisations internationales et régionales.

S'appuyant sur la dernière version de ses outils d'évaluation, le Comité a continué à faire le point de la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 1373 (2001), dans le but de poursuivre son dialogue avec les États Membres et de renforcer leur capacité de lutte contre le terrorisme. Ce faisant, il a adopté les bilans généraux de la mise en œuvre de la résolution par 10 États et les a transmis aux gouvernements concernés.

Le Comité a mené des visites d'évaluation dans huit États Membres, avec leur consentement, afin d'examiner et de déterminer leurs forces et faiblesses respectives, les problèmes auxquels ils se heurtent, leurs besoins de renforcer leurs capacités et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne l'application des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005) et 2178 (2014). Il s'est rendu au Cameroun, en Italie, à Oman, en Ouzbékistan, aux Philippines, à Sri Lanka, au Tchad et en Turquie et a continué de formuler des demandes prioritaires d'assistance technique pour répondre aux besoins identifiés au cours de ses visites ou par d'autres mécanismes. La Direction exécutive a continué de se concerter avec les États donateurs et les organisations donatrices pour faciliter l'acheminement de l'aide, en privilégiant les approches régionales et thématiques.

Outre ses réunions d'information régulières à l'intention de l'ensemble des États Membres, le Comité a tenu, en application de la résolution 2033 (2014), avec les États Membres et des organisations internationales et régionales, une réunion spéciale sur les enlèvements contre rançon et les prises d'otages perpétrés par des groupes terroristes, ainsi que cinq réunions publiques d'information.

Une réunion d'information a été organisée avec la participation de l'Organisation de l'aviation civile

internationale et de l'Association du transport aérien international sur l'utilisation de renseignements préalables concernant les voyageurs en vue d'endiguer le flot de combattants terroristes étrangers. Les nouvelles initiatives engagées pour lutter contre le défi posé par les combattants terroristes étrangers ont fait l'objet d'une réunion d'information avec la participation du Conseil de l'Europe. Enfin, une réunion d'information sur le renforcement des interventions d'urgence à la suite d'actes terroristes a été tenue avec la participation de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation mondiale de la Santé. Ces réunions ont permis de mieux informer les États Membres et servir d'instances interactives pour les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Conscient de la menace croissante que représentent les combattants terroristes étrangers, le Comité a tenu le 28 juillet 2015, à Madrid, une réunion extraordinaire avec les États Membres et des organisations internationales et régionales, sur les moyens d'endiguer le flot de ces combattants. À cette occasion, les États Membres et les organisations internationales et régionales ont pu discuter utilement des difficultés rencontrées et des initiatives prises pour renforcer les moyens de faire face à la menace posée par les combattants terroristes étrangers.

Le Comité a continué de resserrer ses liens et de renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales; en les encourageant et les aidant à se doter de moyens propres à améliorer leur capacité à fournir une assistance à leurs membres pour l'application de la résolution 1373 (2001).

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat qui lui a été assigné par la résolution 1624 (2005), à savoir faire porter une partie de ses échanges avec les États Membres sur les mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre la résolution et collaborer avec eux afin de les aider à se doter des moyens nécessaires, notamment en diffusant les bonnes pratiques et en facilitant l'échange d'informations. Au cours de la période concernée, le Comité n'a reçu aucun nouveau rapport des États Membres en application de la résolution 1624 (2005). Par ailleurs, il a continué de surveiller les efforts consentis par les États Membres pour garantir le respect des obligations relatives aux droits de l'homme

et à l'état de droit dans le contexte des mesures de lutte antiterroriste prises aux fins de l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005).

Le Comité a présenté au Conseil de sécurité son programme de travail pour la période allant de janvier à décembre 2015 (S/2015/337). Avec l'appui de la Direction exécutive, il a produit un certain nombre de documents analytiques relatifs au phénomène des combattants terroristes étrangers, en application de la résolution 2178 (2014) et de la déclaration du Président en date du 19 novembre 2014 (S/PRST/2014/23). Ces documents mettent l'accent sur l'analyse préliminaire des principales insuffisances dans la capacité qu'ont les États Membres d'appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil, qui pourraient les empêcher d'endiguer le flot de combattants terroristes étrangers (S/2014/807), sur les problèmes qui se posent lorsqu'il faut engager des poursuites contre des combattants terroristes étrangers (S/2015/123), sur la mise en œuvre de la résolution 2178 (2014) par les États touchés par les combattants terroristes étrangers (S/2015/338) et sur les lacunes existant dans l'utilisation de renseignements préalables concernant les voyageurs (S/2015/377).

En plus des 21 États analysés dans le premier rapport consacré aux moyens dont disposent les États Membres face au danger que représentent les combattants terroristes étrangers (S/2015/338), la Direction exécutive continuera d'aider le Comité à établir des rapports visant à recenser les principales insuffisances dans la capacité qu'ont les États Membres d'appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), à repérer les bonnes pratiques et à faciliter l'assistance technique, comme l'a demandé le Conseil de sécurité au paragraphe 24 de sa résolution 2178 (2014).

En vertu du mandat qui lui est confié par la résolution 2178 (2014), la Direction exécutive a aidé le Comité à organiser plusieurs manifestations particulières, telles que la réunion spéciale sur les mesures à adopter pour endiguer le flot de combattants terroristes étrangers, qui s'est tenue à Madrid en juillet 2015.

Le 16 juin, le Président du Comité a participé à une réunion d'information conjointe du Conseil de sécurité et des Présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et du Comité créé par la résolution 1540 (2004).

La maintenance et la tenue à jour du site Web du Comité sont assurées par la Direction exécutive; on le trouvera à l'adresse suivante : www.un.org/fr/sc/ctc/.

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publiques qui ont quitté l'Iraq, ainsi que d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2014, la présidence du Comité a été assurée par Chérif Mahamat Zene (Tchad) et la vice-présidence par les représentants de la République de Corée. En 2015, le Comité est présidé par U. Joy Ogwu (Nigéria), la vice-présidence étant assurée par les représentants de la Malaisie.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni consultation ni séance et n'a pas établi de rapport annuel. À la fin de la période considérée, 86 personnes et 208 entités étaient inscrites sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1518 (2003).

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1518/>.

Chapitre 8

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria a pour mission de superviser les

sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Les sanctions en vigueur sont les suivantes : embargo sur les armes appliqué à toutes les entités non gouvernementales et à tout individu opérant sur le territoire du Libéria, imposé par le paragraphe 4 de la résolution 1903 (2009) en remplacement de celui qui avait été mis en place par la résolution 1521 (2003); interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003); gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004) concernant les personnes et entités désignées par le Comité.

En 2014, la présidence du Comité a été assurée par Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), puis par Dina Kavar (Jordanie), et la vice-présidence par les représentants du Luxembourg et du Rwanda. En 2015, le Comité est présidé par M^{me} Kavar, la vice-présidence étant assurée par les représentants de l'Angola et de l'Espagne.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité est épaulé par un groupe d'experts composé d'un expert en armements et d'un expert financier (voir S/2015/18).

Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre consultations. Le 12 novembre 2014, il a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (voir S/2014/831) établi en application de la résolution 2128 (2013), et examiné les recommandations y formulées. Il a également examiné une lettre du Secrétaire général (S/2014/707) sur la mission d'évaluation concernant le régime des sanctions imposé au Libéria. Le 8 décembre, en consultations, la Présidente a présenté au Conseil un exposé sur les principales conclusions formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final.

Au cours de consultations tenues le 3 février 2015, le Groupe d'experts a présenté au Comité son programme de travail pour la durée de son mandat. Le 4 mai, le Groupe d'experts a présenté son bilan à mi-parcours au Comité. Lors de consultations tenues le 21 juillet, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (S/2015/558) établi en application de la résolution 2188 (2013), et examiné les recommandations y formulées. Le Comité a également entendu un exposé sur le rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 4 de la résolution 2188 (2014) (S/2015/590).

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu un rapport sur l'application des dispositions des

résolutions 1532 (2004) et un rapport sur l'application des dispositions de la résolution 2188 (2014).

À la fin de la période considérée, 21 personnes et 30 entités étaient inscrites sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1521 (2003), et des Notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient été émises pour neuf personnes visées par l'interdiction de voyager.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1521/>.

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été chargé de superviser et d'évaluer l'application de l'embargo sur les armes initialement imposé par le Conseil de sécurité au paragraphe 20 de sa résolution 1493 (2003) et pour accomplir les tâches énoncées par le Conseil dans ses résolutions 1807 (2008) et 1857 (2008). Le régime des sanctions a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010), 2021 (2011), 2078 (2012), 2136 (2014) et 2198 (2015), dans lesquelles le Conseil a entre autres imposé aux personnes et entités désignées par le Comité des sanctions ciblées relatives aux déplacements ou d'ordre financier.

En 2014, la présidence du Comité a été assurée par Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) et la vice-présidence par les représentants du Chili et de la Lituanie. En 2015, le Comité a été présidé par Dina Katar (Jordanie), les représentants du Chili et de la Lituanie continuant d'assurer la vice-présidence.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts chargé de surveiller l'application du régime de sanctions. Celui-ci est composé d'un spécialiste des questions humanitaires, d'un expert en armements, de deux spécialistes des ressources naturelles et des questions financières et de deux experts des groupes armés. Dans sa résolution 2198 (2015), le Conseil a reconduit jusqu'au 1^{er} juillet 2016 les mesures

concernant les armes et les transports ainsi que les sanctions financières et les mesures concernant les déplacements imposées par la résolution 1807 (2008), et réaffirmé d'autres dispositions de ladite résolution. Il a également prorogé jusqu'au 1^{er} août 2016 le mandat du Groupe d'experts, tel qu'établi au paragraphe 7 de ladite résolution.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une séance et cinq consultations. Le 17 septembre 2014, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Chef adjoint de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a présenté au Comité un exposé sur le rôle de la Mission en matière de surveillance de l'application des sanctions, en particulier sur ses activités de traçage et de marquage des armes. En outre, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé lui ont présenté un exposé sur le recrutement et l'utilisation d'enfants et sur les violences sexuelles commises en République démocratique du Congo. Un communiqué de presse sur la séance a été publié le 23 septembre.

Le 9 janvier 2015, le Groupe d'experts a présenté son rapport final au Comité et lui a fait un exposé sur ses principales conclusions.

Le 5 février, le Comité a mis à jour sa liste relative aux sanctions compte tenu des informations fournies par le Groupe d'experts. Un communiqué de presse sur la séance a été publié le 6 février.

Le 6 mars, à sa 4^e séance officielle, le Comité a procédé à un échange de vues avec les représentants permanents de l'Afrique du Sud (au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe), de l'Angola (au nom de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs), du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, sur le rapport final du Groupe d'experts (S/2015/19). Il a également entendu l'exposé d'un représentant du Service de la lutte antimines de l'ONU au sujet de l'aide apportée aux autorités de la République démocratique du Congo pour la gestion et l'entreposage des armes et des munitions. Un communiqué de presse sur la séance a été publié le 12 mars.

Le 31 mars, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a présenté au Comité un exposé sur les activités de la Conférence. Les membres du Comité ont préconisé un renforcement de la collaboration entre le Comité et la Conférence.

Le 28 avril, le Comité a eu un échange de vues avec le Groupe d'experts sur son plan de travail.

Du 24 au 29 mai, la Présidente du Comité s'est rendue en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda pour obtenir des informations de première main sur la mise en œuvre des mesures édictées dans la résolution 2198 (2015) et la situation politique et militaire dans l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs. Le 10 juillet, elle a présenté au Comité son rapport sur sa visite; le même jour, le Coordonnateur du Groupe d'experts a fait le point de la première mise à jour que le Groupe avait présentée au Comité le 2 juillet en application du paragraphe 7 de la résolution 2198 (2015). Le 14 juillet, à la 7484^e séance du Conseil, la Présidente a présenté à celui-ci un exposé sur sa visite.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu un rapport établi en application du paragraphe 28 de la résolution 2136 (2014).

Également au cours de la période considérée, le Comité a reçu sept notifications établies en application du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), dont deux demandes de dérogation présentées au titre de l'alinéa c) du paragraphe 3 de ladite résolution.

À la fin de la période considérée, 31 personnes et 9 entités étaient inscrites sur la liste relative aux sanctions et visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, et des Notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient été émises pour l'ensemble des personnes inscrites sur la liste.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1533/>.

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) est chargé de faire rapport au Conseil de sécurité, pour

examen, sur la mise en œuvre de ladite résolution, relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Conseil a reconduit le mandat du Comité par ses résolutions 1673 (2006) et 1810 (2008) et par la résolution 1977 (2011), dans laquelle il a décidé de le proroger pour une durée de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021.

Dans la résolution 1540 (2004), qu'il a adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil a décidé que les États Membres devaient s'abstenir d'apporter un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou leurs vecteurs. Il a également décidé que tous les États devaient adopter et appliquer, conformément à leurs procédures internes, une législation appropriée et efficace interdisant à tout acteur non étatique d'avoir accès à ces armes ainsi qu'à leurs vecteurs, et qu'ils devaient prévoir des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération de ces armes ou de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes.

En 2014, la présidence du Comité a été assurée par Oh Joon (République de Corée) et la vice-présidence par les représentants du Luxembourg, du Nigéria et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Comité est présidé par Román Oyarzun Marchesi (Espagne), la vice-présidence étant assurée par les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria et du Royaume-Uni.

Le Comité a continué de bénéficier de l'appui d'experts pour mener ses travaux. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil a prié le Secrétaire général de créer, en consultation avec celui-ci, un groupe réunissant jusqu'à huit experts, agissant sous la supervision du Comité, chargé de l'aider à s'acquitter de son mandat, tel qu'il résulte des résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), y compris pour ce qui est de faciliter l'aide fournie pour améliorer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Dans sa résolution 2055 (2012), il a porté à neuf le nombre de membres du Groupe d'experts.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu cinq séances et 17 réunions informelles. Il a

continué de se réunir en groupes de travail, chargés respectivement des domaines suivants : contrôle et mise en œuvre au niveau national; assistance; coopération avec les organisations internationales et d'autres entités, telles que le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste; et transparence et relations avec les médias.

Le 31 décembre 2014, le Comité a présenté au Conseil son examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour 2014 (S/2014/958). Le 30 janvier 2015, le Président du Comité a présenté au Conseil le quatorzième programme de travail du Comité, pour la période allant du 1^{er} février 2015 au 30 janvier 2016 (S/2015/75).

Le 28 avril 2015, le Comité a adopté les modalités d'exécution de son premier examen complet, qu'il devra effectuer avant décembre 2016, conformément à la résolution 1977 (2011)³.

Le 24 novembre 2014, le Président du Comité a présenté au Conseil un exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Il lui a également fait un exposé le 9 décembre, avec les autres présidents sortants des organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Le 16 juin 2015, le Président du Comité a participé à une réunion conjointe du Conseil, avec le Président du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées et la Présidente du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

Dans le cadre des activités d'information du Comité, son Président, ses membres et ses experts ont continué de participer à des séminaires, ateliers et conférences au cours desquels ils ont présenté les travaux du Comité et les dispositions de la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de recueillir davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte.

Le site Web du Comité est tenu à jour par le Bureau des affaires de désarmement et se trouve à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/sc/1540/>.

³ Disponible à l'adresse : www.un.org/fr/sc/1540/comprehensive-review/2016.shtml.

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est chargé de surveiller l'application des mesures d'embargo sur les armes, d'interdiction de voyager et de gel des avoirs imposées en vertu de ladite résolution. Au paragraphe 13 de la résolution 2153 (2014), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin aux mesures relatives aux diamants à compter du 29 avril 2014.

En 2014 et 2015, la présidence du Comité a été assurée par Cristián Barros Melet (Chili), et la vice-présidence par les représentants de l'Australie et du Rwanda (2014) et les représentants de l'Angola et de la Nouvelle-Zélande (2015).

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité est assisté par un groupe d'experts, composé d'un spécialiste des douanes et des transports, d'un expert en armements, d'un expert en finances, d'un spécialiste des diamants et des ressources naturelles et d'un spécialiste des questions régionales (voir S/2015/399).

Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre réunions de consultation. Le 10 octobre 2014, le Comité a examiné le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts (S/2014/729), soumis en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014), et étudié les conclusions et recommandations y figurant.

Le 5 décembre, le Président a rendu compte de la visite qu'il a effectuée en Côte d'Ivoire du 2 au 7 novembre 2014. Il a également présenté les quatre recommandations issues de cette visite, que le Comité a ensuite approuvées. Le 10 avril 2015, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (S/2015/252), également soumis en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014), et étudié les conclusions et recommandations y figurant.

Le 30 octobre 2014, le Président du Comité a présenté au Conseil un récapitulatif des principales conclusions figurant dans le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts et des échanges que le Comité avait eus à leur sujet lors des consultations du 10 octobre. Le 22 avril 2015, le Président a présenté au Conseil un récapitulatif des principales conclusions figurant dans le rapport final du Groupe d'experts et des échanges

correspondants du Comité lors des consultations du 10 avril.

Le 10 juillet, le Groupe d'experts a présenté au Comité son programme de travail et les enquêtes qu'il comptait mener.

Pour donner suite aux recommandations du Groupe d'experts, le Comité a adressé aux représentants permanents de la Côte d'Ivoire, des États-Unis d'Amérique et du Ghana, ainsi qu'au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU, au Président du Processus de Kimberley, au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Président-Directeur général de Mintek (l'organisation sud-africaine de recherche sur les minéraux) des lettres attirant leur attention sur les recommandations énoncées dans les rapports du Groupe.

Pendant la période considérée, le Comité a radié deux personnes de la liste des personnes ou entités visées par des sanctions. À la fin de la période, six personnes étaient inscrites sur la Liste établie par le Comité et avaient fait l'objet de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1572/.

Chapitre 12

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application de l'embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales, y compris les Janjaouid, opérant au Darfour, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tous les autres belligérants de la région du Darfour au Soudan. L'application de l'embargo sur les armes a ensuite été renforcée dans la résolution 1945 (2010). Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs prévus par la résolution 1591 (2005) et, entre autres choses, de désigner les personnes auxquelles s'appliquent ces

mesures, conformément aux critères énoncés dans ladite résolution.

En 2014, María Cristina Perceval (Argentine) a assuré la présidence, et les représentants de l'Australie et du Nigéria, la vice-présidence du Comité. En 2015, Samuel Moncada (République bolivarienne du Venezuela), puis Rafael Darío Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) ont assuré la présidence, et les représentants du Nigéria et de l'Espagne la vice-présidence.

Le Comité est assisté par un groupe d'experts, dont le mandat a été récemment prorogé par le Conseil par sa résolution 2200 (2015). Le groupe est composé de cinq experts des domaines de l'aviation, de la finance, du droit international humanitaire, des questions régionales et des armes (voir S/2015/180).

Pendant la période considérée, le Comité a tenu quatre réunions de consultation et deux séances pour examiner diverses questions ayant trait au régime de sanctions. Le 6 août 2014, il a entendu un exposé sur différentes questions présenté par le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, et, le 20 août, l'exposé à mi-mandat du Groupe d'experts. Le 13 novembre, il a tenu une séance avec les représentants du Soudan et d'autres États de la région afin d'engager un dialogue et de recenser les problèmes d'information et les besoins concernant le renforcement des capacités dans le cadre de l'application des sanctions.

Le 14 janvier 2015, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'expert sur son rapport final, présenté en application de la résolution 2138 (2014) (S/2015/31). Le 20 mars, il a adressé à tous les États Membres une note verbale leur rappelant leur obligation d'appliquer l'interdiction de voyager et le gel des avoirs à l'égard des personnes désignées dans la Liste. Le 16 avril, le Président du Comité s'est entretenu de certaines questions avec le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'ONU. Le 6 mai, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son programme de travail, présenté en application de la résolution 2200 (2015). Le 29 mai, il a tenu une nouvelle séance avec le Soudan et d'autres États de la région en vue de renforcer le dialogue, en particulier sur les obstacles à la pleine application des sanctions.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu du Groupe d'experts quatre mises à jour trimestrielles présentées en application du paragraphe 3 de la résolution 2138 (2014) et du paragraphe 3 de la résolution 2200 (2015).

Les 27 août et 24 novembre 2014 et les 6 février et 28 mai 2015, le Président du Comité a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les travaux du Comité et, le cas échéant, sur les échanges bilatéraux qu'il avait eus au cours du trimestre précédent, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005).

À la fin de la période considérée, quatre personnes étaient inscrites sur la liste des personnes ou entités visées par des sanctions établie par le Comité et avaient fait l'objet de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1591/.

Chapitre 13 **Comité du Conseil de sécurité créé** **par la résolution 1636 (2005)**

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution et dans son annexe, afin de coopérer à l'enquête menée sur l'attentat terroriste à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et à 22 autres personnes.

En 2014, le Bureau du Comité était composé de Mahamat Zene Chérif (Tchad), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Australie et de la Lituanie. En 2015, la présidence continue d'être assurée par Mahamat Zene Cherif, tandis que la vice-présidence est assurée par les représentants de la Lituanie et de la Nouvelle-Zélande.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni consultation ni séance et n'a pas établi de rapport annuel. Il n'a inscrit aucune personne ou entité sur la Liste.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1636/.

Chapitre 14 **Comité du Conseil de sécurité créé** **par la résolution 1718 (2006)**

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par ladite résolution. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions, notamment un embargo sur les armes plus étendu, assorti de nouvelles sanctions financières, ainsi que l'interdiction de fournir des services financiers, de transférer des actifs ou des ressources économiques ou d'accorder une aide financière publique au commerce avec la République populaire démocratique de Corée si ceux-ci sont susceptibles de contribuer aux programmes de ce pays en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Le Conseil a prié le Comité de désigner les entités, les marchandises et les individus visés afin d'ajuster les mesures prévues par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Il a également demandé que les cargaisons à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée soient inspectées sous les conditions et dans les circonstances énoncées dans la résolution, autorisé sous certaines conditions la saisie et la destruction d'articles interdits, et interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires de la République populaire démocratique de Corée.

En réaction au tir de missiles balistiques effectué en décembre 2012 et à l'essai nucléaire effectué en février 2013, le Conseil de sécurité a décidé, par ses résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013), de renforcer le régime de sanctions en vigueur dans plusieurs domaines importants, notamment : a) en étendant la liste des articles interdits et en mettant en place une nouvelle disposition très générale (résolution 2094 (2013), par. 22) en vertu de laquelle les États Membres doivent empêcher le transfert de tout article susceptible de contribuer aux programmes ou activités interdits au pays; b) en désignant d'autres entités et personnes devant être soumises au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager; c) en élargissant les critères de désignation et en demandant aux États de soumettre à l'interdiction de voyager toute personne violant les dispositions des résolutions ou aidant à les contourner; d) en étendant les sanctions financières; e) en renforçant les mesures relatives à l'inspection, à la

saisie et à la destruction des cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée ou pour lesquelles celle-ci a joué un rôle d'intermédiaire; f) en demandant aux États de refuser les demandes de décollage, d'atterrissage ou de survol de leur territoire concernant tout aéronef dont ils sont fondés à croire qu'il transporte des articles interdits; g) en arrêtant une définition générale des articles de luxe.

En 2014, Sylvie Lucas (Luxembourg) a continué d'assurer la présidence du Comité, dont la vice-présidence a été assurée par les représentants du Tchad et de la Jordanie. En 2015, Román Oyarzun Marchesi (Espagne) assure la présidence, et les représentants du Tchad et de la Jordanie assurent toujours la vice-présidence.

Le Comité est assisté par un groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009), dont le mandat a été prorogé jusqu'au 5 avril 2016 par le Conseil dans sa résolution 2207 (2015). Les huit experts du Groupe possèdent des compétences très diverses dans les domaines du nucléaire, de la balistique, des armes de destruction massive, des armes classiques, de la maîtrise des armements et des politiques de non-prolifération, des contrôles à l'exportation et des douanes, et de la finance. Le Groupe d'experts ayant constaté au cours de ses enquêtes que la grande majorité des violations des dispositions des résolutions susmentionnées avaient trait aux transports par avion ou par navire, ses travaux portent également sur les transports aériens et maritimes.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu cinq réunions de consultation. À la réunion du 3 septembre 2014, il a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport de mi-mandat pour 2014 et s'est penché sur les enquêtes du Groupe concernant les tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée en juin et juillet 2014.

Lors des consultations du 11 décembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur les progrès réalisés dans l'enquête sur les violations qu'aurait commises la République populaire démocratique de Corée et sur la liste actualisée des questions dont le Comité était saisi. Au cours de l'année, le Comité s'était également entretenu à titre officieux avec le Groupe d'experts au sujet de ses travaux et, le 31 décembre, a révisé et adopté des directives pour la conduite de ses travaux.

Lors des consultations du 28 janvier 2015, le Comité a examiné les priorités à retenir pour ses travaux de l'année. Il a entendu un exposé préliminaire du Groupe d'experts sur son rapport final pour 2015 et poursuivi ses échanges sur l'enquête du Groupe concernant l'affaire du *Chong Chon Gang*, notamment l'inscription d'Ocean Maritime Management Company, Limited (OMM) sur la Liste des personnes et entités visées par des sanctions.

Lors des consultations du 11 février, le Comité s'est penché sur le rapport final du Groupe d'experts (S/2015/131) et a procédé à un premier examen des recommandations y figurant. Il a continué de débattre de la suite à donner à l'enquête en cours du Groupe d'experts sur les activités d'Ocean Maritime Management Company, Limited.

Lors des consultations du 20 avril, le Comité a eu un échange de vues sur les tirs de missiles effectués en mars 2015 par la République populaire démocratique de Corée. Il a poursuivi son examen du rapport final du Groupe d'experts et étudié de manière approfondie les recommandations du Groupe, notamment ses propositions d'ajouts à la liste des personnes ou entités visées par des sanctions établie en application de la résolution 1718 (2006). Il a examiné la question de la révision annuelle et de la mise à jour de la liste, ainsi que la liste des articles qu'il est interdit d'exporter vers la République populaire démocratique de Corée ou d'importer de ce pays, et poursuivi son examen de la suite à donner aux incidents faisant l'objet d'une enquête du Groupe d'experts.

Les 5 août et 10 novembre 2014 et les 26 février et 28 mai 2015, le Président du Comité a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les travaux du Comité, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). Pendant la période considérée, le Comité a reçu quatre rapports soumis par des États Membres sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2094 (2013).

La liste établie par le Comité comprend actuellement 20 entités et 12 personnes. Le Comité tient également une liste non officielle des noms, dans la graphie originale, de ces entités et personnes.

L'adresse du site Web du Comité est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/1718/.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) est chargé de suivre l'application des mesures imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) concernant la République islamique d'Iran, à savoir : un embargo sur les activités nucléaires posant un risque de prolifération et les vecteurs d'armes nucléaires; l'interdiction de l'exportation par ce pays et de l'acquisition auprès de ce pays d'armes et de matériel connexe et l'interdiction de la fourniture à ce pays de sept catégories d'armes conventionnelles et du matériel connexe; un gel des avoirs et une interdiction de voyager visant des personnes et des entités figurant sur la Liste; et des mesures financières.

Dans la résolution 1929 (2010), le Conseil a demandé entre autres que les cargaisons des navires à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran soient inspectées, dans des conditions et circonstances bien définies, et autorisé la saisie et la neutralisation des articles dont la fourniture à ce pays est interdite et qui auront été trouvés lors de l'inspection. En outre, il a interdit la fourniture de services de soutage ou la prestation de tous autres services aux navires iraniens et décidé que tous les États devaient exiger de leurs nationaux, des personnes relevant de leur juridiction et des sociétés constituées sur leur territoire ou relevant de leur juridiction qu'ils fassent preuve de vigilance lorsqu'ils faisaient affaire avec des entités constituées en sociétés en Iran ou relevant de la juridiction iranienne, notamment celles appartenant au Corps des gardiens de la révolution islamique et à la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines.

En 2014, Gary Quinlan (Australie) a continué d'assurer la présidence du Comité tandis que la délégation tchadienne assurait la vice-présidence. En 2015, Román Oyarzun Marchesi (Espagne) a pris la présidence, la délégation tchadienne continuant d'assurer la vice-présidence.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité reçoit l'appui d'un groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010), dont il a prorogé le mandat jusqu'au 9 juillet 2016 par sa résolution 2224 (2015). Ce groupe est composé de sept experts, un dans chacun des domaines suivants : armements et non-prolifération,

questions et techniques nucléaires, questions et techniques relatives aux missiles, finances, contrôle des exportations, douanes et armes conventionnelles.

Durant la période considérée, le Comité a tenu quatre séances de consultations. Lors des consultations du 20 octobre 2014, il a examiné les recommandations formulées par le Groupe dans son rapport final de 2014 (S/2014/394), et il a été informé par le Secrétariat des efforts en cours pour établir la liste récapitulative des personnes et entités faisant l'objet des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui devait comprendre les renseignements portés sur la liste créée en vertu de la résolution 1737 (2006). Lors des consultations du 8 décembre, la Coordinatrice du Groupe d'experts a présenté oralement au Comité le rapport à mi-mandat du Groupe pour 2014. Les membres du Comité se sont dits préoccupés par les violations de l'embargo sur les armes et de l'interdiction de voyager qui auraient été commises par la République islamique d'Iran.

Lors des consultations du 4 février 2015, le Comité a examiné les questions en suspens et la Coordinatrice l'a informé des récentes activités menées par le Groupe, notamment les contacts pris avec les États Membres en vue de poursuivre l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Les membres du Comité ont souligné que les sanctions prises par le Conseil resteraient en vigueur jusqu'à ce qu'un accord global puisse être conclu avec la République islamique d'Iran sur son programme nucléaire.

Lors des consultations tenues le 1^{er} juin, le Comité a entendu un exposé sur le rapport final du Groupe pour 2015 fait par la Coordinatrice. Il a été noté qu'en dépit des conclusions utiles qui y figuraient, le rapport ne contenait pas de recommandations. Le Groupe a expliqué que compte tenu des négociations en cours, il avait décidé de ne pas ajouter de recommandations à celles qu'il avait déjà faites dans ses précédents rapports finals.

Conformément à l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006), le Président a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les travaux menés par le Comité, le 15 septembre et le 18 décembre 2014, et le 24 mars et le 23 juin 2015.

À la fin de la période considérée, le Comité gère une liste des personnes et entités faisant l'objet des sanctions imposées par la résolution 1737 (2006) qui

comprenait 121 entrées, 43 concernant des personnes et 78 des entités.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1737/>.

Chapitre 16

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Le Comité créé par la résolution 1970 (2011) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées par les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), et actualisées par les résolutions 2009 (2011), 2040 (2012), 2095 (2013), 2146 (2014), 2174 (2014) et 2213 (2015) concernant la Libye, à savoir : un embargo sur les importations et les exportations d'armes qui comprend le transfert de mercenaires armés en Libye, pour l'application duquel le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres de procéder à l'inspection des chargements sous certaines conditions et en des circonstances particulières; une interdiction de voyager; un gel des avoirs; des mesures complémentaires, dont l'autorisation d'inspecter certains navires se trouvant en haute mer afin d'empêcher les tentatives d'exportation illégale de pétrole brut de Libye.

En 2014, la présidence du Comité a été assurée par Eugène-Richard Gasana (Rwanda), et la vice-présidence par la délégation de la République de Corée. En 2015, Hussein Haniff (Malaisie), puis Ramlan Bin Ibrahim (Malaisie) ont assuré la présidence et la délégation espagnole la vice-présidence.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité reçoit l'aide d'un groupe d'experts qui est composé de deux experts en armements, d'un expert en finances, d'un expert en finances et groupes armés, d'un expert en groupes armés et questions régionales et d'un expert en transport maritime (voir S/2015/299).

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu quatre séances de consultations et une réunion officielle. Le 2 septembre 2014, il a examiné la mise en œuvre de la résolution 2174 (2014) par laquelle le Conseil a renforcé l'embargo sur les armes et établi des critères supplémentaires de désignation des personnes et entités devant faire l'objet de sanctions. Il a

également envisagé puis approuvé l'envoi de deux notes verbales à tous les États Membres, l'une traitant de questions relatives à l'embargo sur les armes et l'autre invitant à fournir des informations eu égard aux critères de désignation supplémentaires.

Le 12 septembre, le Comité a entendu un exposé fait par le Groupe d'experts sur son rapport d'activité présenté conformément à l'alinéa d) du paragraphe 13 de la résolution 2144 (2014), et il a examiné les recommandations y figurant.

Le 14 novembre, le Comité s'est réuni en séance pour débattre avec la Libye et les pays voisins de l'application des sanctions.

Le 20 février 2015, le Comité a entendu un exposé fait par le Groupe d'experts sur son rapport final, présenté au titre de la résolution 2144 (2014) (S/2015/128) et a examiné les conclusions et recommandations y figurant. Le 8 juin, il a entendu un exposé fait par le Groupe sur son programme de travail, présenté au titre de la résolution 2213 (2015).

Le 15 septembre et le 17 décembre 2014, et le 4 mars et le 15 juillet 2015, le Président a présenté des rapports périodiques au Conseil, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), afin de présenter les activités menées par le Comité au cours des mois précédents.

Le 11 septembre et le 24 novembre 2014, le Comité a mis à jour ses notices d'aide à l'application des résolutions destinées à appuyer les États Membres dans la mise en place de l'embargo sur les armes, en se concentrant d'une part sur certains aspects des dérogations prévues dans ce cadre, et d'autre part sur la communication au Comité des tentatives de violation ou des violations effectives de cette mesure, ainsi que de l'élimination du matériel soumis à embargo. D'autres directives concernant l'embargo sur les armes ont été diffusées dans un communiqué de presse daté du 13 octobre 2014. Les notices et communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Web du Comité.

Toujours durant la période considérée, le Comité a reçu et traité plusieurs communications se rapportant aux dispositions fixant les cas de dérogation à l'embargo sur les armes. Il a également reçu deux notifications, l'une relevant de l'alinéa b) du paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011) et l'autre se rapportant au gel des avoirs et relevant de l'alinéa a) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011), auxquelles il n'a pas

opposé de refus. Il a par ailleurs adressé des lettres à un certain nombre d'États Membres au sujet de questions relatives à l'application des sanctions, afin de répondre aux demandes de conseils que ces États lui avaient adressées ou pour donner suite aux recommandations du Groupe d'experts.

À la fin de la période considérée, 20 personnes et deux entités étaient inscrites sur la liste établie par le Comité, plusieurs entrées existantes ayant été mises à jour, et des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient été établies pour 19 de ces personnes et entités.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1970/>.

Chapitre 17

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Le Comité créé par la résolution 1988 (2011) est chargé de surveiller l'application des sanctions imposées par la résolution, à savoir un gel des avoirs, une interdiction de voyager et un embargo sur les armes visant les personnes et les entités appartenant ou associées aux Taliban.

En 2014, la présidence du Comité a été assurée par Gary Quinlan (Australie), et la vice-présidence par la délégation du Guatemala et la délégation de la Fédération de Russie. En 2015, Jim McLay puis Gerard van Bohemen (Nouvelle-Zélande) ont assuré la présidence, la vice-présidence étant assurée par la délégation chilienne et la délégation russe.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité reçoit l'aide de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004), laquelle assiste également le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées. L'Équipe d'appui analytique est composée de huit membres : cinq experts de la lutte antiterroriste et de l'évaluation du risque, un expert des finances, un expert des questions régionales et afghanes et un expert des transports et des douanes.

Durant la période considérée, le Comité a tenu sept réunions de consultations. Le 23 décembre 2014, le Comité a entendu un exposé fait par l'Équipe

d'appui analytique sur son cinquième rapport, présenté conformément au paragraphe a) de l'annexe à la résolution 2160 (2014) (S/2014/888) et sur le rapport traitant de la coopération des Taliban avec des organisations criminelles, présenté conformément au paragraphe p) de la résolution susmentionnée (S/2015/79), et examiné les recommandations formulées dans ces deux documents. Le 25 mars 2015, il s'est entretenu avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Nicholas Haysom, puis, le 26 mars, il a reçu des informations de représentants du Gouvernement afghan. Le 9 juin, le Comité a entendu un exposé fait par l'Équipe d'appui analytique sur son sixième rapport, et il a examiné les recommandations y figurant à sa réunion suivante, le 15 juin.

Afin que la liste établie en application de la résolution 1988 (2011) soit aussi à jour et précise que possible, le Comité a procédé à un nouvel examen des renseignements y figurant. Il a étudié la situation des personnes que le Gouvernement afghan considérait ralliées, des personnes et entités pour lesquelles on ne disposait pas des éléments d'identification nécessaires à l'application effective des sanctions, et des personnes supposées décédées.

Dans sa résolution 2160 (2014), le Conseil de sécurité a demandé que la liste soit diffusée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La liste et les résumés des motifs ayant présidé à l'inscription des personnes et entités visées sur ladite liste ont été également traduits en dari et en pachto en janvier 2015.

À la fin de la période considérée, 135 personnes et cinq entités étaient inscrites sur la liste établie par le Comité, et des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient été établies pour la totalité d'entre elles.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/1988/>.

Chapitre 18

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau

Le Comité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau a été établi le 18 mai

2012 afin de suivre l'application des mesures imposées par la résolution se rapportant à une interdiction de voyager; de désigner les personnes passibles de cette interdiction et d'examiner les demandes de dérogation; d'entretenir un dialogue avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales intéressés; d'examiner les informations faisant état de violations ou du non-respect des mesures imposées par la présente résolution et d'y donner la suite qui convient.

En 2014, U. Joy Ogwu (Nigéria) a assuré la présidence du Comité et la délégation du Luxembourg la vice-présidence. En 2015, U. Joy Ogwu (Nigéria) a été reconduit dans sa fonction de président, la délégation de la République bolivarienne du Venezuela occupant la vice-présidence.

Le Comité ne s'est pas réuni au cours de la période considérée.

À la fin de la période considérée, 11 personnes étaient inscrites sur la liste des personnes et entités visées par des sanctions établie par le Comité, et des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avaient été établies pour la totalité d'entre elles.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/2048/>.

Chapitre 19

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine

Le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine est chargé de suivre l'application des sanctions imposées par ladite résolution, à savoir un embargo sur les armes visant la République centrafricaine, une interdiction de voyager et un gel des avoirs visant les personnes et les entités désignées par le Comité conformément aux critères énoncés aux paragraphes 11 et 12 de la résolution 2196 (2015). Il est en outre chargé d'examiner les demandes de dérogation à ces mesures.

En 2014 et 2015, le Bureau du Comité a été composé de Raimonda Murmokaitė (Lituanie), qui a

assuré la présidence, et de la délégation jordanienne, qui a assuré la vice-présidence.

Le Comité reçoit l'appui d'un groupe d'experts chargé de s'acquitter des tâches décrites au paragraphe 17 de la résolution 2196 (2015). Par la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2015/119) le 17 février 2015, le Secrétaire général a nommé les cinq membres du Groupe d'experts, à savoir un expert des questions financières et des ressources naturelles, un expert des questions régionales, un expert des armements, un expert des groupes armés et un expert des questions humanitaires.

Durant la période considérée, le Comité a tenu cinq réunions de consultations et deux séances. Le 1^{er} août 2014, il a entendu un exposé fait par le Groupe d'experts sur les personnes et les entités désignées sur la liste ainsi que sur les personnes et entités susceptibles de remplir les critères de désignation, conformément au paragraphe 41 de la résolution 2134 (2014). Le 24 octobre, le Groupe a présenté son rapport final au Comité lors de consultations.

À sa troisième réunion, le 3 décembre, le Comité a rencontré les représentants de la République centrafricaine et des pays voisins, à savoir le Cameroun, le Congo, le Soudan du Sud et le Tchad; cette réunion a fait ultérieurement l'objet d'un communiqué de presse.

Le 9 février 2015, lors de consultations tenues par le Comité, le Service de la lutte antimines de l'ONU a donné un aperçu des activités qu'il menait en République centrafricaine ainsi que des informations utiles sur la gestion des armes et des munitions. Cette réunion a fait l'objet d'un communiqué de presse.

Le 31 mars, les membres du Comité ont entendu un exposé du Groupe d'experts sur son programme de travail pour 2015-2016. Le 22 avril, à sa quatrième réunion, il a entendu les déclarations et les observations faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Congo, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo à propos de violations de l'interdiction de voyager commises par les deux personnes visées par les sanctions. Les membres du Comité ont également entendu un bref exposé du Directeur par intérim du Bureau du Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'Organisation des Nations Unies. La réunion a fait l'objet d'un communiqué de presse. Le 12 juin, le

Coordonnateur du Groupe a présenté un rapport de situation, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 17 de la résolution 2196 (2015).

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu sept nouveaux rapports d'États Membres sur les mesures adoptées par ces derniers pour donner effet à l'embargo sur les armes, conformément au paragraphe 58 de la résolution 2127 (2013) et au paragraphe 42 de la résolution 2134 (2014). En outre, il a approuvé trois demandes de dérogation, une relevant de l'alinéa e) et deux relevant de l'alinéa f) du paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013). Il a également approuvé six demandes de dérogation, cinq relevant de l'alinéa g) et une relevant de l'alinéa f) du paragraphe 1 de la résolution 2196 (2015). Le 9 décembre, le Président du Comité a présenté les travaux de celui-ci au Conseil.

À la fin de la période considérée, deux personnes étaient inscrites sur la liste des personnes et entités visées par des sanctions établie par le Comité, et deux notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies les concernant avaient été publiées.

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/2127/>.

Chapitre 20

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)

Le Comité créé par la résolution 2140 (2014) est chargé de suivre l'application des mesures de sanction concernant le Yémen, à savoir le gel des avoirs et l'interdiction de voyager. Par la résolution 2216 (2015), son mandat a été élargi pour inclure les tâches consistant à surveiller l'application de l'embargo ciblé sur les armes imposé au paragraphe 14 de ladite résolution et à recueillir auprès de tous les États toute information qu'il jugerait utile sur les dispositions prises pour appliquer effectivement cet embargo. Les mesures en question s'appliquent aux personnes ou aux entités désignées par le Comité. À la suite de l'adoption de la résolution 2216 (2015), le Comité a adopté le 29 juillet 2015 des directives révisées relatives à la conduite de ses travaux.

En 2014 et 2015, le Bureau du Comité était présidé par Raimonda Murmokaitė (Lituanie), la vice-

présidence étant assurée par la délégation jordanienne. Le Comité est épaulé par un groupe d'experts dont les fonctions sont décrites au paragraphe 21 de la résolution 2140 (2014) et au paragraphe 21 de la résolution 2216 (2015). Le Groupe compte cinq membres : un expert des groupes armés, un expert en armements, un expert des questions financières, un expert du droit international humanitaire et un spécialiste de la région. Son mandat a été prorogé jusqu'au 25 mars 2016 par le Conseil conformément au paragraphe 4 de la résolution 2204 (2015).

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une réunion officielle et trois séances de consultation.

Le 10 septembre 2014, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport d'activité présenté en application du paragraphe 21 c) de la résolution 2140 (2014) et a examiné les recommandations qu'il contenait. Le 4 novembre, le Comité a été informé par le Groupe de certains aspects de ses travaux.

À sa deuxième séance, le 26 novembre, le Comité a poursuivi son dialogue avec les délégations du Yémen et des pays membres du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar), conformément au paragraphe 19 f) de la résolution 2140 (2014). Un représentant du Bureau de l'Observateur permanent du Conseil de coopération du Golfe a également participé à la réunion.

Le 2 février 2015, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (S/2015/125) présenté en application du paragraphe 21 c) de la résolution 2140 (2014) et a examiné les recommandations qu'il contenait.

Le 7 novembre 2014, le Comité a désigné trois personnes et a publié un communiqué de presse sur ce sujet. À la fin de la période considérée, cinq personnes figuraient sur la liste du Comité, dont deux y avaient été inscrites par le Conseil en application de la résolution 2216 (2015) et trois faisaient l'objet de notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de cette période, le Comité a reçu d'un État membre un rapport initial présenté par écrit en application du paragraphe 17 de la résolution 2216 (2015), concernant des inspections effectuées en

vertu du paragraphe 15 de cette même résolution, et 26 rapports sur les mesures prises, dont 24 soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 2204 (2015).

Le site Web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : www.un.org/french/sc/committees/2140/.

Chapitre 21

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud

Le Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud a été établi le 3 mars 2015 pour veiller au respect de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés par le Conseil de sécurité.

En 2015, le Comité a été présidé par Cristián Barros Melet (Chili), la vice-présidence étant assurée par les délégations malaisienne et néo-zélandaise.

Le Comité est épaulé par un Groupe d'experts dont les fonctions sont énoncées au paragraphe 18 de la résolution 2206 (2015). Le Groupe se compose de cinq membres : un expert des ressources naturelles et des questions financières, un spécialiste de la région, un expert des affaires humanitaires, un expert des armements et un expert des groupes armés.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu deux réunions officielles et trois séances de consultation.

À sa première réunion, le 1^{er} avril 2015, le Comité a adopté le texte d'une note verbale rappelant aux États Membres qu'il leur était demandé de faire rapport en application du paragraphe 17 de la résolution 2206 (2015), ainsi que le texte d'un communiqué de presse annonçant le début de ses travaux.

Le 28 avril, le Sous-Directeur du Bureau du Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'ONU a présenté au Comité un exposé sur la coopération en cours entre INTERPOL et les comités des sanctions du Conseil de sécurité. En outre, un représentant du Service de la lutte antimines de l'ONU a fait un exposé au Comité sur les activités du Service au Soudan du Sud. Le Comité a, par la suite, publié un communiqué de presse sur la réunion.

Le 8 mai, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a fait un exposé au Comité et a présenté des preuves récurrentes de cas d'enlèvement et de recrutement d'enfants ainsi que des informations faisant état de meurtres, de mutilations et de viols d'enfants au Soudan du Sud. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a ensuite fait un exposé au Comité sur les cas de violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud. Le Comité a par la suite publié un communiqué de presse concernant la réunion.

Le 22 mai, le Comité a eu un échange de vues avec le Groupe d'experts créé par la résolution 2206 (2015) au sujet du programme de travail du Groupe.

Le 19 juin, à sa deuxième réunion, le Comité a eu un échange de vues avec les représentants du Soudan du Sud et des États voisins (Éthiopie, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Soudan) concernant l'application de la résolution 2206 (2015). Le Comité a, par la suite, publié un communiqué de presse sur la réunion.

Le 8 juillet, conformément aux dispositions du paragraphe 18 d) de la résolution 2206 (2015), le Président a transmis au Conseil de sécurité le premier point de la situation mensuel du Groupe d'experts.

À la fin de la période considérée, six personnes figuraient sur la liste du Comité et, à ce titre, étaient soumises à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs, sanctions énoncées respectivement aux paragraphes 9 et 12 de la résolution 2206 (2015). Des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont été établies pour ces six personnes.

Le site web du Comité peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/2206/>.

Chapitre 22

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix s'est réuni à neuf reprises : quatre fois sous la présidence

d'Eugène-Richard Gasana (Rwanda), entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2014, et cinq fois sous la présidence de Chérif Mahamat Zene (Tchad), entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2015.

Le Groupe de travail s'est réuni le 17 octobre 2014 pour réfléchir à la vision d'ensemble et à l'approche stratégique de la Division de la police d'ici à 2020, à partir d'une note de réflexion préalablement distribuée par le Président. Le Conseiller pour les questions de police a pris note des priorités stratégiques de la Division, à savoir : a) privilégier les missions de terrain, en accordant la priorité aux besoins identifiés sur le terrain et à ceux de l'État hôte; b) adopter une gestion prudente pour instaurer une culture axée sur les résultats; c) imprimer une approche globale de l'action, notamment à travers la formation; d) nouer des partenariats avec les parties prenantes.

Pour augmenter le nombre de femmes dans le personnel de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Division avait conçu un projet de formation faisant intervenir une équipe d'évaluation et d'appui à la sélection entièrement féminine. Dix-sept États Membres ont désigné 2 300 fonctionnaires de sexe féminin pour participer à la formation.

La Division de la police avait également lancé une initiative visant à créer une réserve d'unités de police constituées, équipées et formées. Durant la seule année 2014, de telles unités avaient été affectées à huit missions de maintien de la paix des Nations Unies, leur tâche consistant notamment à protéger les civils.

La Division de la police avait en outre pris contact avec des partenaires régionaux clefs de l'Organisation des Nations Unies parmi lesquels l'Union africaine et l'Union européenne, INTERPOL, l'Association internationale de chefs de police et l'International Association of Women Police. Pour répondre aux besoins en agents francophones, elle s'était également rapprochée de l'Organisation internationale de la Francophonie. Sur le plan opérationnel, elle avait poursuivi ses activités de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, parmi d'autres, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

Le Conseiller pour les questions de police a fait observer que les missions de police étaient non pas une fin en soi, mais un moyen de renforcer la paix et la sécurité dans un contexte donné. Il importait donc que la Division de la police et les composantes police présentes sur le terrain reçoivent du Conseil de sécurité des mandats clairs, crédibles et réalisables, assortis de moyens suffisants.

Les membres du Groupe de travail ont souscrit aux priorités de la Division de la police et se sont exprimés sur différents sujets, parmi lesquels la coopération entre parties prenantes, les incidences concrètes de la vision d'ensemble et de l'approche stratégique, les principaux éléments que le Conseil devait prendre en considération concernant les fonctions de police à prévoir dans les mandats des opérations de maintien de la paix et leur exécution, ainsi que les moyens de faire concorder les démarches propres à chaque mission avec les priorités des États hôtes.

Le 3 novembre, les experts du Groupe de travail se sont réunis pour entendre un exposé officieux de représentants du Département des opérations de maintien de la paix sur la mission d'évaluation que le Département avait effectuée en mai auprès de l'Union africaine, du Département de l'appui aux missions et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

La mission d'évaluation avait pour but de déterminer les domaines se prêtant à un appui de l'ONU en vue de la mise en place de la Force africaine en attente d'ici à 2015. L'ONU et l'Union africaine avaient établi une feuille de route commune portant sur les aspects stratégique et opérationnel d'un tel appui. Les participants ont examiné la question de l'application du paragraphe 13 de la résolution 2167 (2014), dans lequel le Conseil priait le Secrétaire général d'engager, en étroite coopération avec l'Union africaine, une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors du passage des opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine, ainsi que de formuler des recommandations concrètes qui pourraient être mises en œuvre à l'occasion de futures transitions, au plus tard le 31 décembre 2014.

Le 8 décembre, les experts du Groupe de travail se sont réunis pour que l'Équipe d'appui aux activités

de maintien de la paix de l'Union africaine, constituée au sein du Département des opérations de maintien de la paix, puisse faire le point sur la réflexion susmentionnée. Le représentant du Département a fait observer que celle-ci avait produit des résultats très appréciables. Il a mis en évidence les bonnes pratiques et les difficultés recensées en République centrafricaine et au Mali sur les plans stratégique et politique, sur des aspects opérationnels et en matière d'appui.

Le 17 décembre, le Groupe de travail s'est penché sur le thème « Protection des civils : vers une conception commune » et a entendu des exposés du Directeur de la Division de l'Afrique II du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix et des représentants permanents du Bangladesh et de l'Éthiopie.

Le Président, qui avait fait distribuer un document de réflexion en prévision de la réunion, a constaté que la notion de protection des civils semblait faire l'objet d'interprétations très variées et que les missions de maintien de la paix avaient eu du mal à s'adapter aux transformations survenues dans le domaine du maintien de la paix. De nouvelles menaces ayant fait leur apparition, et l'ONU s'appêtant à mener le premier examen global des opérations de maintien de la paix depuis 20 ans, il a jugé indispensable de revoir la façon dont les Nations Unes protégeaient les civils.

Le Directeur de la Division de l'Afrique II a dit que la protection des civils était devenue la partie la plus importante et la plus complexe du mandat de bon nombre d'opérations de maintien de la paix. En dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce mandat, les discussions récentes sur les cas dans lesquels des civils n'avaient pas pu être protégés avaient révélé l'existence de divergences d'interprétation entre les membres du Conseil, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et le Département des opérations de maintien de la paix concernant la définition de la protection des civils. Les représentants du Bangladesh et de l'Éthiopie ont fait état de divers problèmes rencontrés par les soldats de la paix dans le contexte mondial actuel, qui pesaient sur leur capacité à protéger les civils.

Les États Membres participants ont affirmé la nécessité d'une définition claire des tâches liées à la protection des civils, d'une amélioration du dialogue

entre les parties prenantes afin de parvenir à une communauté de vues en la matière et d'une volonté politique permettant d'accomplir les tâches en question. Certains membres ont noté qu'il fallait fournir aux forces de maintien de la paix des renseignements et des équipements adéquats, ainsi qu'une formation de qualité avant leur déploiement. L'importance d'une coopération accrue avec les autorités nationales et d'un appui à celles-ci a également été soulignée.

Le 20 février 2015, le Groupe de travail a examiné le thème « Mission traditionnelle de maintien de la paix et imposition de la paix » et entendu des exposés du Représentant permanent de l'Ouganda et du Conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix.

Appelant l'attention sur le document de réflexion distribué avant la réunion, le Président a décrit l'évolution des opérations de maintien de la paix. À la lumière des nouvelles menaces, et dans le cadre de l'examen global de ces opérations et des missions politiques spéciales des Nations Unies, il a jugé essentiel d'analyser et de revoir la manière dont l'Organisation envisage son rôle de maintien de la paix dans un monde qui s'était profondément transformé depuis 1948. Il a souligné combien il était important que les missions s'adaptent aux circonstances et que les mandats soient définis en tenant compte autant que possible de la situation propre à chaque environnement. Il a noté plusieurs évolutions positives dans ce domaine, notamment la création de la brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui s'était révélée efficace pour lutter contre des groupes armés dans l'est du pays.

Le représentant de l'Ouganda a dit que la situation avait incité son gouvernement à demander l'adoption de la résolution 1863 (2009), autorisant la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à prendre toutes les mesures voulues pour assurer la sécurité des infrastructures essentielles et pour contribuer à créer les conditions de sécurité nécessaires à la fourniture d'une assistance humanitaire. Il a souligné que l'idée d'une force régionale soutenue par les Nations Unies n'était pas nouvelle et a affirmé que l'Organisation des Nations Unies devrait collaborer autant que possible avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Le Conseiller militaire a observé que l'activité de maintien de la paix avait

évolué et que le modèle traditionnel de maintien de la paix n'était plus adapté au contexte actuel. Il a noté que les principes du maintien de la paix étaient mis à rude épreuve.

Toutes les délégations ont reconnu que les tâches de maintien de la paix avaient évolué. Certaines ont estimé qu'il fallait redéfinir les notions de maintien de la paix et d'imposition de la paix. Elles ont jugé nécessaire de renforcer les capacités des pays d'accueil et d'assurer la sécurité des soldats de la paix. D'autres délégations ont noté qu'il n'existait pas de solution unique qui convienne à toutes les situations et ont préconisé des mandats adaptés aux circonstances et le recours à un mandat suffisamment énergique, voire à l'imposition de la paix si nécessaire, en particulier pour protéger les civils ou neutraliser les groupes armés.

Le 23 mars, le Groupe de travail a examiné le thème « Sûreté et sécurité des soldats de la paix des Nations Unies : menaces asymétriques » et entendu des exposés présentés par le représentant suppléant aux affaires politiques spéciales des États-Unis d'Amérique, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix et le Chef de la section des politiques, du plaidoyer et l'information du Service de la lutte antimines de l'ONU.

Le Président, appelant l'attention sur le document de réflexion distribué avant la réunion, a fait observer que l'Organisation des Nations Unies était de plus en plus la cible de groupes armés et de terroristes recourant à des tactiques de guerre asymétrique, y compris des engins explosifs improvisés, ce qui avait une incidence sur les capacités opérationnelles et la liberté de circulation des forces, et risquait, en outre, de dissuader les États Membres de contribuer aux opérations.

Le représentant des États-Unis a mentionné quelques-unes des mesures que son pays avait prises pour lutter contre l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Le Sous-Secrétaire général a décrit la façon dont la nature des conflits influait sur le travail du Conseil et sur la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix, et a noté qu'il était important de comprendre d'où les groupes armés tiraient leurs ressources et de leur en couper l'accès. La représentante du Service de la lutte antimines de

l'ONU a dit que certaines missions pâtissaient comme jamais auparavant des engins explosifs improvisés. Elle a recommandé que le Conseil crée des unités de lutte contre ces engins au sein des missions chaque fois que cela se justifiait.

Toutes les délégations ont souligné la nécessité de renforcer la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix opérant dans des environnements dangereux comme le Mali.

Le 6 mai, le Groupe de travail a entendu des exposés sur l'emploi de la force, les menaces asymétriques, la coopération triangulaire et les partenariats, présentés par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, l'Observateur permanent de l'Union africaine et le Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Le Président a attiré l'attention sur le document de réflexion distribué avant la réunion et a rappelé que, dans la résolution 2098 (2013), le Conseil avait autorisé des offensives ciblées et robustes par la brigade d'intervention de la MONUSCO en République démocratique du Congo en vue d'empêcher l'expansion de tous les groupes armés, de les neutraliser et de les désarmer. Il a constaté avec préoccupation que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali était la mission de maintien de la paix qui avait enregistré le plus fort taux de mortalité depuis l'Opération des Nations Unies en Somalie II. Il a ajouté que, pendant l'élaboration et l'examen des mandats, la coopération triangulaire était essentielle pour s'assurer d'une communauté de vues sur les tâches à assigner aux missions et que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devaient renforcer leur partenariat.

Le Sous-Secrétaire général a dit que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devaient avoir la flexibilité nécessaire pour recourir au niveau de force approprié compte tenu du contexte, de leur mandat et des capacités disponibles. Concernant les menaces asymétriques, il a noté que le Département n'avait guère de moyens de planification militaire et qu'une unité de planification et de formation des forces était en cours de création. Sur la question de la coopération triangulaire, il a indiqué que le principal obstacle tenait au commandement des opérations et à la liaison. S'agissant des partenariats, il a estimé que

L'Union africaine était le partenaire le plus important de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Union africaine a dit que l'examen des opérations de paix devait envisager des moyens de renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations. Il a ajouté que la position commune africaine avait été communiquée au Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et il a exprimé l'espoir qu'elle serait dûment prise en compte dans le rapport du Groupe d'experts. Le Président du Groupe d'experts a formulé quelques observations en attendant que ce rapport, en cours d'élaboration, soit présenté au Secrétaire général. Il a dit que l'ONU devait davantage collaborer avec les organisations régionales et il s'est félicité du partenariat existant avec l'Union africaine, qui permettait de partager la charge du règlement des conflits en Afrique.

Les membres du Groupe de travail ont insisté sur la nécessité de déterminer comment et quand recourir à la force pour protéger les civils et neutraliser les auteurs de troubles. Concernant la coopération triangulaire, certains ont estimé qu'en l'occurrence, on ne pouvait guère parler de véritables consultations et qu'il fallait trouver le meilleur moyen de procéder à des consultations avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police et le Secrétariat. S'agissant du partenariat avec l'Union africaine, d'autres membres ont recommandé de renforcer le partenariat stratégique actuel et de tirer parti des avantages relatifs qu'il procurait.

Le 26 juin, le Groupe de travail a examiné le thème « Mission de l'Union africaine en Somalie : les enseignements tirés de l'expérience » et entendu des exposés du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, de l'Observateur permanent de l'Union africaine, du chef de la délégation de l'Union européenne et du Représentant permanent de l'Éthiopie.

Le Président a appelé l'attention sur le document de réflexion distribué avant la réunion et a déclaré que l'AMISOM avait grandement contribué à améliorer la sécurité et la situation politique en Somalie.

Le Secrétaire général adjoint, rappelant le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix qui soulignait combien il importait d'améliorer le partenariat stratégique avec l'Union africaine, a indiqué que l'AMISOM avait bénéficié de trois formes d'appui, à savoir un appui

logistique, un appui direct ou bilatéral et le soutien procuré par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale. S'agissant des enseignements à retenir, il a indiqué qu'il fallait prévoir un mandat clairement défini pour conférer un caractère prévisible et durable aux moyens opérationnels de base nécessaires à l'AMISOM. En outre, il a noté combien il était difficile d'appuyer l'armée nationale somalienne au moyen de contributions volontaires. L'observateur de l'Union africaine a déclaré que les conditions de sécurité dans lesquelles l'AMISOM avait été déployée et continuait d'intervenir représentaient un environnement dans lequel aucune opération des Nations Unies ne pouvait mener des activités, compte tenu des principes fondamentaux du maintien de la paix prescrits par l'ONU. C'était là un exemple de réussite collective, qui devait servir de référence dans l'optique des problèmes actuels de sécurité. Le chef de la délégation de l'Union européenne a indiqué que, dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'Union européenne avait dépensé 920 millions de dollars depuis la création de l'AMISOM en 2007. Le représentant de l'Éthiopie a estimé que l'AMISOM représentait une expérience exceptionnelle de coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour ramener la paix en Somalie. Selon lui, plusieurs facteurs avaient contribué à son succès : le consentement du pays hôte, l'action cohérente des organisations régionales et sous-régionales et la mise en place d'un partenariat innovant fondé sur les principes de subsidiarité et de division du travail.

Tous les participants ont salué le travail de pacification accompli par l'AMISOM malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition et ont préconisé un soutien à long terme et le renforcement de l'armée nationale somalienne. Ils ont en outre noté qu'il fallait fournir des services de base aux habitants des zones libérées et définir une politique qui permette à terme de remédier aux problèmes entravant le développement économique en Somalie.

Le 31 juillet, le Groupe de travail a examiné le thème « Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : une opération de maintien de la paix dans un contexte de lutte contre le terrorisme » et entendu des exposés du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, du

Directeur de la Division des opérations régionales du Département de la sûreté et de la sécurité, du Représentant permanent adjoint de la France et du Représentant permanent du Mali.

Le Président a appelé l'attention sur le document de réflexion distribué avant la séance et s'est demandé si la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) était adaptée au contexte dans lequel elle intervenait, au vu des agissements de groupes terroristes et criminels armés qui portaient atteinte à la paix.

Le Sous-Secrétaire général a dit que la MINUSMA n'intervenait pas dans un contexte classique de maintien de la paix et a précisé les mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix pour que la Mission soit mieux à même de résister à des attaques asymétriques. Il a toutefois ajouté que cette mission était loin d'être parfaitement préparée à faire face à l'environnement asymétrique dans lequel elle opérait et a invité les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police à la MINUSMA à mettre à niveau leurs capacités au Mali. Il a noté que des mesures décisives étaient nécessaires contre les auteurs de troubles et les groupes extrémistes qui refusaient la paix. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a rappelé que les groupes terroristes et criminels n'étaient pas signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et a déclaré qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes du terrorisme pour régler durablement ce problème dans la région. Il a formulé deux propositions, notamment celle consistant à établir au sein de la MINUSMA une unité spécialisée ayant pour mission de mener des opérations préventives ou offensives et équipée en conséquence. Il a indiqué que le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix avait reconnu la nécessité de mettre en place un tel mandat en partenariat avec les organisations régionales. Le Directeur des opérations régionales a donné des informations sur la situation au Mali en matière de sécurité. Il a dit que des groupes terroristes restaient actifs et continuaient de mener des offensives dans tout le pays. Le représentant de la France a estimé qu'il fallait renforcer davantage la capacité opérationnelle de la MINUSMA et s'est félicité des mesures prises par le Secrétariat à cet égard. Il a souligné que la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali par toutes les parties les 15 mai et 20 juin 2015 offrait

une occasion historique d'instaurer une paix durable dans ce pays. Le représentant du Mali a rappelé les déclarations faites par les autorités maliennes et les organisations régionales et sous-régionales africaines demandant un ajustement du mandat de la Mission pour l'adapter aux conditions de sécurité dans lesquelles elle intervenait, notamment par la création d'une équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontière.

Les membres du Groupe de travail ont estimé qu'il fallait renforcer la Mission pour la rendre moins vulnérable, notamment en adaptant les règles d'engagement en fonction de la situation. Les participants se sont félicités de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali par les groupes armés et le Gouvernement malien. Certains membres ont déclaré que, pour apporter une réponse efficace aux problèmes de sécurité que connaît le Mali, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies devaient, dans le cadre de leur partenariat stratégique, examiner des solutions possibles face à la menace terroriste.

Chapitre 23

Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité établi conformément à la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil reconnaissait notamment la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et envisageait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration. Le mandat du Groupe de travail, ainsi que sa composition et ses méthodes de travail ont été définis dans une note du Président du Conseil de sécurité datée du 1^{er} mars 2002 (S/2002/207).

Du 1^{er} août au 31 décembre 2014, la présidence du Groupe de travail a été assurée par U. Joy Ogwu (Nigéria) et, du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015, par Ismael Abraão Gaspar Martins (Angola). Au cours de la période considérée, le Groupe de travail spécial a tenu quatre séances pour examiner des questions relevant de sa compétence.

Le 19 février 2015, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner, sur la base des propositions de son président, les activités qu'il mènerait en 2015 et, après en avoir débattu, est convenu d'un projet de programme de travail. Il a également commencé à réfléchir à la manière d'aider le Conseil de sécurité à préparer sa neuvième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, prévue pour le 12 mars.

Le 6 mars, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner plus en détail les préparatifs de la réunion consultative conjointe. L'Union africaine devant accueillir celle-ci à Addis-Abeba, Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a participé à la séance du Groupe de travail afin d'informer les membres de l'état d'avancement de ces préparatifs et présenté certains éléments du projet de communiqué commun susceptible d'être adopté à la réunion consultative conjointe. La version finale du communiqué sur laquelle les membres se sont mis d'accord a été transmise au Président du Conseil de sécurité le 20 mars (voir S/2015/212).

Le 30 avril, le Groupe de travail s'est penché sur les enseignements tirés de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix; il a entendu les exposés du Président de la Commission de consolidation de la paix, Olof Skoog (Suède), de l'Observateur permanent de l'Union africaine et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernández-Taranco. Les présidents des différentes formations pays de la Commission de consolidation de la paix, les représentants des États africains concernés et le Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, Gert Rosenthal, ont également participé à la réunion.

La discussion fructueuse qui a suivi a permis aux membres du Groupe de travail d'examiner un éventail de sujets pertinents, comme la multiplication des échanges entre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les bureaux de l'Union africaine situés sur le terrain, concernant la nature et la portée des problèmes liés à la consolidation de la paix, la répartition éventuelle des tâches et l'établissement de cadres concrets permettant de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes africaines dans la planification et la mise en œuvre des stratégies de

consolidation de la paix. Le Président de la Commission a souligné que la dimension régionale revêtait une grande importance pour plusieurs pays dont celle-ci s'occupait, et dit que les organismes des Nations Unies pourraient être plus efficaces si les liens entre les équipes de pays des Nations Unies étaient resserrés et si la Commission collaborait plus systématiquement avec les entités régionales et sous-régionales.

Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a fait observer que, dans le cadre du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, une attention spéciale avait été accordée à l'aspect sécurité dans les années précédentes mais que, les relations ayant évolué, il fallait dorénavant privilégier une vaste collaboration à l'échelle internationale.

Le représentant de l'Union africaine a mentionné les problèmes récurrents rencontrés dans les pays africains sortant d'un conflit, dont la reprise de la violence et le manque de moyens financiers, et souligné qu'il était de plus en plus nécessaire que la Commission de consolidation de la paix et l'Union africaine collaborent entre elles pour faire face aux problèmes de développement, maintenir le dialogue et procéder à une analyse commune des différentes situations. Les participants ont également débattu de la meilleure manière de rapprocher les organes concernés, d'aucuns suggérant que le Conseil de sécurité se serve du Groupe de travail pour mieux tirer parti de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix. Selon certains, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies devraient entretenir des contacts plus réguliers, notamment pour échanger des informations en cas d'alerte rapide et pour mobiliser conjointement des ressources. Plusieurs participants ont bien fait comprendre qu'il fallait rompre avec la tradition de la gestion cloisonnée en mettant en avant les avantages de la collaboration.

Le 22 juin 2015, le Groupe de travail s'est penché sur les solutions susceptibles d'atténuer les problèmes survenant avant et après les élections en Afrique, ainsi que sur le rôle de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Il a entendu les exposés présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mohammed Ibn Chambas, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, le Directeur adjoint de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, Tadjoudine Ali-Diabacté, et l'Observateur permanent de l'Union africaine. Le Président de la Commission de consolidation de la paix, les présidents des différentes formations pays et les représentants permanents des pays africains tenant des élections en 2015 et 2016 ont été invités à prendre part aux discussions.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a souligné que le calendrier électoral de cette région serait chargé en 2015 et 2016, et a classé les élections ayant déjà eu lieu en deux catégories: celles qui avaient mené à la consolidation des institutions et à la réconciliation – comme au Libéria, au Mali et au Nigéria – et celles qui avaient suscité des clivages sociaux et dégénéré en actes de violence. Il a appelé l'attention sur l'élection qui s'était récemment déroulée au Nigéria – où l'ONU avait joué un important rôle de médiateur pour atténuer les risques de violences électorales – et qui, à son avis, devrait servir de modèle pour la région et le continent. Il a également souligné l'influence majeure que l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avaient exercée au Burkina Faso après la chute du Président Blaise Compaoré, le 31 octobre 2014, par exemple en s'engageant à continuer de participer au processus de transition et aux élections qui devraient avoir lieu en 2015. Dans le même ordre d'idées, il a suggéré que l'Union européenne, l'ONU et l'Union africaine coordonnent leurs missions de bons offices en prévision des élections nationales qui se dérouleront en Guinée en 2015, et mis en valeur le rôle que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire avait joué dans ce pays en offrant un soutien politique pour la tenue de l'élection présidentielle en 2015 et plus particulièrement en aidant les autorités ivoiriennes à créer les conditions sécuritaires requises.

Le Représentant spécial a fait observer que les élections tenues en Afrique de l'Ouest avaient permis de mettre en évidence quelques principes importants. Premièrement, les processus démocratiques être ouverts, transparents, responsables et propices à l'instauration d'un climat de confiance. Deuxièmement, les commissions électorales nationales devraient être indépendantes et leurs membres être élus

au terme d'une procédure transparente. Il importait d'entretenir des liens réguliers avec les parties prenantes nationales et de leur fournir les informations nécessaires à leur pleine participation. Troisièmement, une coopération étroite entre les différents partis politiques pourrait témoigner de leur volonté de contribuer pacifiquement et équitablement à la solution de questions d'intérêt national. Quatrièmement, le Représentant a appelé l'attention sur le rôle de la société civile et des observateurs nationaux, par exemple pour créer une plate-forme de haut niveau composée d'éminentes personnalités. L'utilisation de statistiques à des fins de surveillance électorale permettrait aux observateurs nationaux d'avoir une vue d'ensemble du processus électoral. Cinquièmement, tous les partis politiques et candidats devraient bénéficier d'une couverture médiatique équitable, y compris dans les organes d'information appartenant à l'État. Enfin, tous les éléments liés à la sécurité devraient être intégrés dans une stratégie visant toutes les régions du pays et toutes les étapes du processus, et les services de sécurité devraient demeurer neutres.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale a fait observer que de nombreux pays tenant des élections dans cette région sortaient d'un conflit, ce qui compliquait tout particulièrement cet exercice. Contrairement à l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale s'était ouverte à la démocratie multipartite, mais celle-ci ne jouissait pas encore d'une grande stabilité, et des signes de conflit étaient encore palpables. Dans certains États d'Afrique centrale, les médias privés étaient moins présents, alors qu'il existait de fortes tensions sociales. Sur le plan économique, le Représentant a appelé l'attention sur la chute des cours du pétrole, qui conduisait certains États vers une crise économique susceptible d'avoir des répercussions sur les politiques sociales. En outre, les élections imminentes en Afrique centrale se dérouleraient alors que des solutions de consensus n'avaient pas encore été trouvées pour certaines questions, telles que la limitation du nombre des mandats successifs établie par la Constitution et la possibilité de modifier les constitutions en vigueur. S'agissant des circonstances justifiant le report des élections, le Représentant spécial a dit que la question était de savoir si celles-ci allaient favoriser la réconciliation nationale ou exacerber les divisions. Au Burundi, par exemple, les partis politiques auraient dû engager un dialogue franc pour parvenir à un consensus, et le fait de tenir des élections hâtives sans

amorcer de processus de réconciliation, sans améliorer les conditions de sécurité et sans donner la possibilité aux personnes déplacées de voter avait contribué à miner le processus électoral.

Le Directeur adjoint de la Division de l'assistance électorale a fait observer que la pratique de plus en plus répandue consistant à tenir hâtivement des élections avait parfois envenimé la situation politique et sécuritaire de certains pays africains. Il a rappelé que le Groupe des Sages de l'Union africaine avait recommandé que les pays prennent des mesures pour préparer et organiser les élections de manière adéquate. Il a souligné que les causes systémiques des conflits électoraux étaient généralement ancrées dans des problèmes non résolus tels que l'exclusion, l'inégalité ou un manque de confiance envers les institutions. L'Organisation des Nations Unies pourrait fournir une assistance technique dans des domaines comme la gouvernance démocratique, la promotion de règles électorales équitables, l'établissement de calendriers appropriés ou le déploiement d'observateurs électoraux.

L'Observateur de l'Union africaine a évoqué les instruments juridiques adoptés par celle-ci, notamment la Décision d'Alger de 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Le Service de la démocratie et de l'assistance électorale de l'Union africaine a participé à l'observation, à l'assistance et à la réforme électorales, ainsi qu'aux activités de formation et de renforcement des capacités des bureaux chargés de surveiller les élections. Le Groupe des Sages avait établi plusieurs rapports sur les moyens de prévenir ou de régler les crises et différends survenant dans la foulée d'élections. L'Observateur a souligné l'importance de la prévention, de l'appropriation et d'une meilleure coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que le manque de moyens financiers de celle-ci et les avantages de la diplomatie discrète.

Au cours du débat qui a suivi, un participant a reconnu que les élections permettaient de mesurer la stabilité politique d'un pays. En République centrafricaine, par exemple, la tenue d'élections permettrait un retour à l'ordre constitutionnel. Un autre participant s'est félicité de ce que le Conseil de sécurité accorde une attention accrue aux contextes électoraux et dit que la présence de la communauté internationale contribuait à promouvoir la stabilité et à atténuer les tensions. Le Président de la Commission

de consolidation de la paix a dit que tout pays tenant des élections malgré la crainte de la reprise d'un conflit pourrait demander le soutien de la Commission, pour que celle-ci examine simplement la question ou l'accompagne dans sa démarche électorale. Il a ajouté que la Commission pourrait travailler en collaboration plus étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement et souligné la nécessité d'une plus grande latitude dans l'utilisation des ressources, y compris celles du Fonds pour la consolidation de la paix. Un participant a dit qu'il fallait introduire les perspectives régionales et sous-régionales dans les travaux de la Commission et du Conseil de sécurité, et insisté sur l'importance de la prise en main du processus électoral par le pays concerné et de la souveraineté des États, par exemple aux fins de l'interprétation de la Constitution. Un autre participant attachait une grande valeur à la participation des jeunes à la vie politique, à la présence d'une société civile active et au rôle des femmes dans les processus politiques; il a aussi suggéré que la Commission et le Conseil de sécurité coordonnent leurs messages. Concluant sur une mise en garde, il a dit que d'importants pouvoirs pourraient être perdus si des principes comme la prise en main par le pays concerné, l'inclusion et le rôle des régions et sous-régions étaient appliqués de manière incohérente.

L'adresse du site Web du Groupe de travail est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/ahwga/.

Chapitre 24

Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 3 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toutes autres informations qui lui seront communiquées.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information s'attache à suivre la situation en ce qui concerne le recrutement et l'emploi d'enfants soldats en violation du droit international applicable ainsi que les autres violations et sévices

commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé.

Le Groupe de travail est chargé, en particulier, de recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit; et de demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009);

Durant la période considérée, le Groupe de travail a tenu cinq séances formelles et neuf séances informelles, et examiné les rapports du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo (S/2014/453), au Soudan du Sud (S/2014/884) et en Afghanistan (S/2015/336).

Le Groupe de travail a adopté des conclusions concernant le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo (S/AC.51/2014/3), en République arabe syrienne (S/AC.51/2014/4) et au Soudan du Sud (S/AC.51/2015/1).

L'adresse du site Web du Groupe de travail est la suivante : www.un.org/french/sc/committees/WGCAAC/.

Chapitre 25

Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Pendant la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni sept fois afin d'examiner diverses questions liées à la documentation et aux procédures du Conseil de sécurité.

La présidence du Groupe de travail a été assurée par María Cristina Perceval (Argentine) en 2014 et par Julio Helder Moura Lucas (Angola) en 2015.

Entre août 2014 et juillet 2015, le Groupe de travail a examiné essentiellement : a) le dialogue au sein du Conseil; b) l'ordre d'intervention aux séances du Conseil; c) les procès-verbaux de séance du Conseil; d) la concordance des décisions du Conseil;

e) les réunions organisées selon la formule Arria; et f) le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale.

Durant la période considérée, à l'issue des débats et des accords conclus entre les membres du Groupe de travail, le Conseil a publié trois notes de son président mettant l'accent, le 4 août 2014, sur le dialogue au sein du Conseil (S/2014/565); le 15 octobre, sur l'ordre d'intervention aux séances du Conseil (S/2014/739); et le 18 décembre, sur les procès-verbaux de séance du Conseil (S/2014/922).

Le 23 octobre, le Président du Groupe de travail a présenté au Conseil un exposé sur les idées échangées et les progrès réalisés par le Groupe de travail lors du débat public sur les méthodes de travail du Conseil.

On trouvera des informations pertinentes sur les travaux du Groupe de travail, dans toutes les langues officielles, sur son site Web, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/sc/committees/wgdocs/>.

Chapitre 26

Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux

Le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a été établi en 2000 pour étudier les questions concernant les tribunaux créés ou appuyés par l'ONU, en particulier les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Par ailleurs, le Groupe de travail examine les questions portant sur les travaux des deux branches du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. Il est composé des conseillers juridiques des missions des membres du Conseil de sécurité et épaulé par le Bureau des affaires juridiques et la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques.

Durant la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni quatre fois sous la présidence du Chili. Les membres du Groupe de travail ont également eu des échanges de vues informels sur les résolutions 2193 (2014) et 2194 (2014) et sur une déclaration à la presse faite à l'occasion du vingtième anniversaire du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Le 18 août 2014, le Groupe de travail a entendu un exposé présenté par la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines sur les questions touchant les ressources humaines des tribunaux. Le

Groupe de travail a ensuite examiné ces questions à la réunion tenue le 13 novembre. Comme il en avait été prié lors de la réunion précédente, le Président a présenté un rapport sur la situation du personnel des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda afin de résoudre les problèmes rencontrés par les tribunaux dans la phase finale de leurs travaux à La Haye et à Arusha, respectivement.

Le 8 décembre, le Groupe de travail a eu, avec les présidents et procureurs des deux tribunaux, en prévision de l'exposé périodique que ces derniers devaient présenter au Conseil le 10 décembre, un échange de vues à propos de leurs travaux et activités (voir S/2014/827 et S/2014/829 et Corr.1. Cet échange a également porté sur les travaux et les activités du Mécanisme (voir S/2014/826). Le Groupe de travail a également entendu un exposé du Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda sur des questions touchant les ressources humaines et sur la situation des personnes acquittées ou remises en liberté après avoir

purgé leur peine et qui se trouvaient à Arusha en attente de leur réinstallation.

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité, sur la recommandation du Groupe de travail et dans le délai fixé par la présidence du Conseil de sécurité, a prorogé le mandat des juges et reconduit dans leurs fonctions les procureurs du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda par les résolutions 2193 (2014) et 2194 (2014), respectivement.

Le 1^{er} juin 2015, le Groupe de travail a eu, avec les présidents et procureurs des deux tribunaux, en prévision de l'exposé périodique que ces derniers devaient présenter au Conseil le 3 juin, un échange de vues à propos de leurs travaux et activités (voir S/2015/340 et S/2015/342). Cet échange a également porté sur les travaux et les activités du Mécanisme (voir S/2015/341). Le Groupe de travail a également entendu un exposé du Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda sur des questions touchant les ressources humaines.

Appendices

I **Liste des membres du Conseil de sécurité** **en 2014 et 2015**

2014	Argentine	2015	Angola
	Australie		Chili
	Chili		Chine
	Chine		Espagne
	États-Unis d'Amérique		États-Unis d'Amérique
	Fédération de Russie		Fédération de Russie
	France		France
	Jordanie		Jordanie
	Lituanie		Lituanie
	Luxemburg		Malaisie
	Nigéria		Nigéria
	République de Corée		Nouvelle-Zélande
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Rwanda		Tchad
	Tchad		Venezuela (République bolivarienne du)

II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 :

Angola*

M. Manuel Domingos Augusto¹
(Secrétaire d'État aux relations extérieures)

M. Ismael Abraão Gaspar Martins

M. Julio Helder Moura Lucas

M. João Iambeno Gimolieca

M. Mario Domingos Simão

M. Manuel Domingos Vieira da Fonseca

M. Miguel Dialamicua

M. Fidel Casimiro

M^{me} Efigenia Perpétua dos Prazeres Jorge

M. Aguinaldo Patrice Rosário Baptista

M. David Manuel Diogo Justino

M. Domingos Mesquita Sapalo

M. Domingos César Correia

Argentine**

M^{me} Cristina Fernández de Kirchner²
(Présidente)

M. Héctor Marcos Timerman³
(Ministre des relations extérieures et du culte)

M. Eduardo Zuain⁴
(Secrétaire d'État aux relations extérieures)

M^{me} María Cristina Perceval

M. Mateo Estreme

M. Marío Oyarzábal

M^{me} Gabriela Martinic

M. Eduardo Porretti

M^{me} Fernanda Millicay

M. José Luis Fernández Valoni

M. Rafael Héctor Daló

M. Gerardo Díaz Bartolomé

M. Francisco Javier de Antueno

M^{me} Pía Poroli

M^{me} Josefina Bunge

M. Gustavo A. Rutilo

* Mandat ayant commencé le 1^{er} janvier 2015.

** Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2014.

M. Marcos Stancanelli
M. Sebastián Di Luca

Australie**

M. Tony Abbott²
(Premier Ministre)

M^{me} Julie Bishop⁵
(Ministre des affaires étrangères)

M^{me} Natasha Stott Despoja⁶
(Ambassadrice pour les questions concernant les femmes et les filles)

M. Gary Francis Quinlan

M^{me} Philippa Jane King

M. Michael Bliss

M. Peter Lloyd Versegi

M. Will Nankervis

M. Damian White

M^{me} Chelsey Ute Martin

M^{me} Lara Nassau

M. Peter Scott

Colonel Brian James Walsh

M^{me} Amy Haddad

M. Susan King

M. Jared Potter

M^{me} Claire Paulien Elias

M^{me} Tanisha Hewanpola

M. Scott-Marshall Harper

Capitaine de frégate Simon Andrews

M^{me} Julia O'Brien

M. Marcus Lumb

M. Ryan Neelam

M^{me} Lauren Henschke

M^{me} Emily Street

M. Gareth Williams

M^{me} Peta McDougall

Chili

M^{me} Michelle Bachelet Jeria^{2, 9}
(Présidente)

M. Heraldo Muñoz¹⁰
(Ministre des affaires étrangères)

M. Edgardo Riveros¹¹
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Alfredo Labbé¹²
(Directeur général chargé de la politique étrangère)

M. Cristián Barros Melet

M. Carlos Olguin Cigarroa

M. Ignacio Llanos
M. Fidel Coloma
M^{me} Belén Sapag Muñoz de la Peña
M. Patricio Aguirre Vacchieri
M. Juan Pablo Espinoza
M. Javier Gorostegui
M^{me} Olivia Cook
M. Diego Araya Cisternas
M. Fernando Cabezas
M^{me} Paula González
Colonel Máximo Venegas
Colonel Gustav Meyerholz
M^{me} Montserrat Macuer
M. Sang Yeob Kim
M. Ernesto González
M^{me} Isabel Franco
M. Julio Torres

Chine

M. Wang Yi^{2, 13}
(Ministre des affaires étrangères)

M. Liu Jieyi
M. Wang Min
M^{me} Li Jijuan
M. Wu Wei
M. Zhang Junan
M. Shen Bo
M. Li Yongsheng
M. Sun Lei
M. Zhao Yong
M. Cai Weiming
M^{me} Jiang Hua
M. Xu Zhongsheng

Espagne*

M. José Manuel Garcia-Margallo²⁹
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)

M. Ignacio Ybáñez³⁰
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Jesús Gracia Aldaz³¹
(Secrétaire d'État à la coopération internationale et aux affaires ibéro-américaines)

M. Francisco Martínez Vásquez⁸
(Secrétaire d'État chargé de la sécurité du territoire)

M. Román Oyarzun Marchesi
M. Juan Manuel González de Linares Palau
M. Francisco Javier Sanabria Valderrama
M. Fernando Fernández-Arias Minuesa

M^{me} María Victoria González Román
M. Francisco Javier Gassó Matoses
M. José Javier Gutiérrez Blanco-Navarrete
M. Alberto Pablo de la Calle García
M. Luis Francisco Martínez Montes
M. Francisco Javier García-Larrache Olalquiaga
M^{me} Alejandra del Río Novo
M. Manuel Pablos López
M^{me} Carmen Castiella Ruiz de Velasco
M. Nicolás Cimarra Etchenique
M^{me} Victoria Ortega Gutiérrez

États-Unis d'Amérique

M. Barack Obama³³
(Président)
M. John Kerry³⁴
(Secrétaire d'État)
M. Jeh Johnson⁸
(Secrétaire à la sécurité intérieure)
M^{me} Samantha Power³⁵
M^{me} Rosemary A. DiCarlo
M^{me} Michele Sison
M. David Pressman
M^{me} Elizabeth M. Cousens
M^{me} Ann Elizabeth Jones
M. David Dunn
M. Mark A. Simonoff
M. Christopher Klein
M. Peter Lord
M. Curtis Ried
M. Stephen Gee
M^{me} Amy Tachco

Fédération de Russie

M. Sergey V. Lavrov^{2, 26}
(Ministre des affaires étrangères)
M. Vitaly I. Churkin
M. Petr V. Ilichev
M. Vladimir K. Safronkov
M. Evgeny T. Zagaynov
M. Sergey B. Kononuchenko
M. Dmitry I. Maksimychev
M^{me} Anna M. Evstigneeva
M^{me} Olga V. Mozolina
M^{me} Dilyara S. Ravilova-Borovik
M. Maksim V. Musikhin
M. Andrey A. Listov

M. Alexander V. Letoshnev
M. Alexander A. Volgarev
M. Evgeny A. Ustinov
M. Vadim Y. Sergeev
M^{me} Elena S. Mukhametzyanova
M. Roman O. Katarskiy
M. Konstantin P. Degtyarev
M. Alexandr V. Repkin
M. Alexander S. Popov
M. Nikita V. Piontkovski
M. Anton S. Shamarin
M. Dmitry I. Nekrasov
M. Vadim V. Sergeev
M. Oleg O. Filimonov
M. Sergey A. Leonidchenko
M^{me} Elena A. Melikbekyan
M. Alexey D. Militskiy
M. Roman G. Bryulgart
M. Egor S. Shulgin

France

M. François Hollande²
(Président)
M. Laurent Fabius¹⁴
(Ministre des affaires étrangères et du développement international)
M. Patrick Kanner¹⁵
(Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports)
M. Gérard Araud
M. François Delattre
M. Alexis Lamek
M. Philippe Bertoux
M^{me} Béatrice Le Fraper
M. Tanguy Stehelin

Jordanie

Le Roi Abdullah II ibn Al Hussein²
Le Prince héritier Al Hussein bin Abdullah II¹⁶
M. Nasser Judeh¹⁷
(Ministre des affaires étrangères et des affaires des expatriés)
Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini
M^{me} Dina Kawar
M. Mahmoud Daifallah Mahmoud Hmoud
M. Eihab Omaish
M. Samer Anton Ayed Naber
M. Mohammad Tal
M. Amjad Momani

M. Mohammad Tarawneh
M^{me} Diana Al-Hadid
M. Adi Khair
M. Mohammad Al-Bataynah
M. Laith Obaidat
M. Omar Ababneh
M. Faris Al-Adwan
Général de brigade Mohammad Al-Mhairat
Général de brigade Ibrahim Marji
M^{me} Sonia Sughayar
M^{me} Nour Al-Jazi
M. Muaz Al-Otoom

Lituanie

M^{me} Dalia Grybauskaitė²
(Présidente)
M. Linas Antanas Linkevičius¹⁸
(Ministre des affaires étrangères)
M. Andrius Krivas³
(Vice-Ministre des affaires étrangères)
M. Oskaras Jusys¹⁹
(Directeur du Département de l'ONU, des organisations internationales
et des droits de l'homme)
M^{me} Raimonda Murmokaitė
M^{me} Nida Jakubonė
M. Dainius Baublys
Colonel Darius Petryla
M^{me} Rosita Sorytė
M. Gediminas Levickas
M. Aleksas Dambrauskas
M^{me} Agnė Gleveckaitė
M^{me} Vaida Hampe
M^{me} Rasma Ramoškaitė
M^{me} Viktorija Budreckaitė
M^{me} Agnė Pipiraitė
M^{me} Neringa Juodkaitė-Putrimienė
M. Aidas Sunelaitis
M. Dovydas Špokauskas
M^{me} Rūta Jazukevičiūtė
M^{me} Solveiga Vailionytė
M^{me} Erika Prokofjeva

Luxembourg**

M. Xavier Bettel²
(Premier Ministre)
M. Jean Asselborn²⁰
(Ministre des affaires étrangères et européennes)

M^{me} Sylvie Lucas
M. Olivier Maes
M. Jacques Flies
Général Gaston Reinig (ER)
Lieutenant-colonel Guy Hoffmann
M. Patrick Hemmer
M. Gianmarco Rizzo
M. Luc Dockendorf
M. Thomas Reisen
M. Alain Germeaux
M. Sina Khabirpour
M^{me} Anne Dostert
M^{me} Anne Schintgen
M. Pierre Mousset

Malaisie*

M. Anifah Aman²¹
(Ministre des affaires étrangères)
M. Hamzah Zainuddin²²
(Ministre adjoint des affaires étrangères)
M. Ahmad Zahid Hamidi⁸
(Ministre de l'intérieur)
M. Liow Tiong Lai²³
(Ministre des transports)
M. Hussein Haniff
M. Ramlan Bin Ibrahim
M^{me} Siti Hajjar Adnin
M. Raja Reza Raja Zaib Shah
M. Sazali Mustafa Kamal
M. Kennedy Mayong Onon
M. Shaharuddin Onn
M. Johan Ariff Abdul Razak
Colonel Nazari Abd. Hadi
M. Muhammad Azri Mohtar
M. Hew Tse Hou
M^{me} Murni Abdul Hamid
M. Tengku Mohd Dzaraif Raja Abdul Kadir
M. Ahmad Dzaffir Mohd Yussof
M. Riaz Abdul Razak
M^{me} Rosfazidah Razi Varathau Rajoo
M^{me} Shazana Mohktar
M. Mustafa Kamal Rosdi
M. Mohd Ridzwan Shahabudin

Nigéria

M. Goodluck Ebele Jonathan²
(Président)

M. Aminu Wali²⁵
(Ministre des affaires étrangères)

M. Abubakar Magaji⁸
(Secrétaire général)

M^{me} U. Joy Ogwu
M. Usman Sarki
M. Kayode Laro
M. Anthony Bosah
M. Lawal Hamidu
M. Richards Adejola
M. Martin S. Adamu
M^{me} Amina Smaila
M. Mohammed I. Haidara
M. Yakubu Dadu
M. Elias Fatile
M. Mohammed Aliyu
M^{me} Mercy Clement

Nouvelle-Zélande*

M. Murray McCully²⁴
(Ministre des affaires étrangères)

M. Christopher Finlayson⁸
(Ministre de la justice)

M. Jim McLay
M. Gerard Jacobus van Bohemen
M^{me} Carolyn Schwalger
M. Phillip Taula
M^{me} Nicola Hill
Colonel David Russell
M^{me} Angela Hassan-Sharp
M. Scott Sheeran
M^{me} Felicity Roxburgh
M^{me} Karena Lyons
M. Nicholas Walbridge
M. Bradley Sawden
M. Tom Kennedy
Lieutenant-colonel Peter Hall
M. Ben Steele
M^{me} Alex Lennox-Marwick
M^{me} Laura-Lee Sage
M. Paul Ballantyne
M. Peter Wright
M^{me} Mette Mikkelsen
M^{me} Nicola Garvey
M^{me} Sarah Bradley
M. Peter Martin
M^{me} Tara Morton
M^{me} Kelly Mackie
M^{me} Jikita De Schot

République de Corée**

M^{me} Park Geun-Hye²
(Présidente)

M. Shin Dong-ik³
(Ministre adjoint chargé des affaires multilatérales et mondiales)

M. Oh Joon

M. Sul Kyung-hoon

M^{me} Paik Ji-ah

M. Hahn Choong-Hee

M. Lee Kyung-chul

M. Park Yong-min

M. You Ki-jun

M. Lim Sang-beom

M. Choi Yong Hoon

M. Kim Saeng

M. Kim Jungha

M^{me} Sohn Sung-Youn

M. Kim Ileung

M. Na Sang-deok

M. Jang Won

M. Jung Jin Ho

M. Kim Il-hoon

M^{me} Han Woo Jung

M^{me} Yu Jeong A

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. David Cameron²
(Premier Ministre)

M. Mark Simmonds³¹
(Sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth)

M. Tobias Ellwood³²
(Sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth)

Sir Mark Lyall Grant

M. Peter Wilson

M. Michael Tatham

M. Martin Shearman

M^{me} Corinne Kitsell

M. Mark Maddick

M. Steven Hill

M. Thomas Meek

M. James Squire

M^{me} Senay Bulbul

M. Jesse Clarke

M. Yasser Baki

M^{me} Alexandra Davison

M. Andrew Norris

M. Iain Griffiths

M. Mohammed Tahir Khan

M. Mungo Woodifield
M. Simon Cleobury
M. Dominic Rhodes
M. Neil McKillop
M. Douglas Benedict
M^{me} Helen Walker
M^{me} Lisa Maguire
M. Nicholas Conway
M^{me} Iona Thomas
M. Alexander Horne
M. Christopher Hunter
Colonel Mark Maddick
M^{me} Fiona Blyth
M. Simon Horner
M^{me} Joanne Neenan
M^{me} Sally Jobbins
M^{me} Grace Pringle
M. Jonathan Dowdall
M^{me} Helen Mulvein
M. Dan Pilkington
M. Matthew Rycroft
M. Mark Sedwill

Rwanda**

M. Paul Kagame²
(Président)
M^{me} Louise Mushikiwabo²⁷
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)
M. Eugène-Richard Gasana²⁸
M. Olivier Nduhungirehe
M^{me} Jeanne d'Arc Byaje
M. Robert Kayinamura
M. Emmanuel Nibishaka
M. Lawrence Manzi
M. Sana Maboneza
Colonel Vincent Nyakarundi
M. Jimmy Hodari
M. Albert Rugaba
M. Emmanuel Biraro
M. Mustapha Sibomana
M. Isaïe Bagabo
M. Etienne Nkerabigwi
M^{me} Aline Mukashyaka
M^{me} Chantal Uwizera

Tchad

M. Idriss Deby Itno²
(Président)

M. Moussa Faki Mahamat⁷
(Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine)

M. Abderahim Bireme Hamid⁸
(Ministre de l'administration du territoire et de la sécurité publique)

M. Chérif Mahamat Zene
M. Banté Mangaral
M. Papouri Tchingombé Patchané
M. Gombo Tchouli
M^{me} Madeleine Andebeng Alingué
M. Letinan Makadjibeye
M. Eric Miangar
M. Ahmat Ali Adoum
M. Mahamat Adoum Koulbou
M. Abdallah Bachar Bong
M. Amir Idriss Abdramane
M. Mahamat Nourene Abdramane
M. Ali Mahamat Zene
M. Mohamed Mohamed Khachallah
M. Boukar Doungous
M. Ahmad Absakine Yérima
M. Hissein Oumar Seidou

Venezuela (République bolivarienne du) *

M^{me} Delcy Eloína Rodríguez Gómez³⁶
(Ministre des affaires étrangères)

M. Samuel Moncada
M. Rafael Ramírez
M^{me} María Gabriela Chávez
M. Henry Suárez
M. Wilmer Méndez
M. Zael Fernández
M^{me} Ana Carolina Rodríguez
M. Isaías Medina
M. Douglas Arcia
M^{me} Lisbeth Cuauro
M. Guillermo Moreno
M. Williams Suárez
M^{me} Cristiane Engelbrecht
M. Alessandro Pinto
M. Alfredo Toro
M. Robert Poveda
M^{me} Marisela González
M. Yaruma Rodríguez
M. Roberto Bayley
M^{me} Liliana Matos
M^{me} Yumaira Rodríguez
M. César Chavarri
M^{me} Sau Ming Chan Shum

M. Joaquín Pérez
M. Jhon Guerra
M^{me} Lorena Maitchoukow
Général de brigade José Luís Belancourt
Lieutenant-colonel Adrian José Graterol Clavier

- ¹ A participé aux 7361^e, 7389^e, 7419^e et 7432^e séances, les 19 janvier, 23 février, 27 mars et 23 avril 2015.
- ² A participé à la 7272^e séance, le 24 septembre 2014.
- ³ A participé à la 7316^e séance, le 19 novembre 2014.
- ⁴ A participé aux 7271^e et 7351^e séances, les 19 septembre et 19 décembre 2014.
- ⁵ A participé aux 7269^e et 7271^e séances, le 19 septembre 2014, et a présidé la 7316^e séance, le 19 novembre 2014.
- ⁶ A participé à la 7289^e séance, le 28 octobre 2014.
- ⁷ A présidé la 7351^e séance, le 19 décembre 2014.
- ⁸ A participé à la 7453^e séance, le 29 mai 2015.
- ⁹ A présidé la 7361^e séance, le 19 janvier 2015.
- ¹⁰ A participé aux 7271^e et 7499^e séances, les 19 septembre 2014 et 30 juillet 2015.
- ¹¹ A participé aux 7351^e et 7419^e séances, les 19 décembre 2014 et 27 Mars 2015.
- ¹² A présidé la 7389^e séance, le 23 février 2015.
- ¹³ A participé à la 7271^e séance, le 19 septembre 2014, et a présidé la 7419^e séance, le 27 mars 2015.
- ¹⁴ A participé à la 7432^e séance, le 23 avril 2015.
- ¹⁵ A présidé la 7432^e séance, le 23 avril 2015.
- ¹⁶ A participé à la 7271^e séance, le 19 septembre 2014, et a présidé les 7430^e et 7433^e séances, les 21 and 24 avril 2015.
- ¹⁷ A présidé la 7453^e séance, le 29 mai 2015.
- ¹⁸ A participé à la 7391^e séance, le 24 février 2015.
- ¹⁹ A participé aux 7259^e, 7269^e, 7271^e, 7316^e, 7351^e et 7354^e séances, les 8 et 19 septembre, 19 novembre et 19 et 30 décembre 2014.
- ²⁰ A présidé la 7466^e séance, le 18 juin 2015.
- ²¹ A participé aux 7432^e et 7433^e séances, les 23 et 24 avril 2015.
- ²² A participé à la 7498^e séance, le 29 juillet 2015.
- ²³ A présidé la 7490^e séance, le 23 juillet 2015.
- ²⁴ A participé aux 7351^e et 7389^e séances, les 19 décembre 2014 et 23 février 2015.
- ²⁵ A participé à la 7389^e séance, le 23 février 2015.
- ²⁶ A participé à la 7271^e séance, le 19 septembre 2014.
- ²⁷ A participé aux 7316^e et 7351^e séances, les 19 novembre et 19 décembre 2014, en qualité de membre du Cabinet du Président Kagame.
- ²⁸ A participé à la 7419^e séance, le 27 mars 2015.
- ²⁹ A participé aux 7361^e, 7389^e, 7432^e, 7433^e et 7466^e séances, les 19 janvier, 23 février, 23 et 24 avril et 18 juin 2015.
- ³⁰ A participé à la 7499^e séance, le 30 juillet 2015.
- ³¹ A présidé la 7237^e séance, le 7 août 2014.
- ³² A participé aux 7271^e et 7419^e séances, les 19 septembre 2014 et 27 mars 2015.
- ³³ A présidé la 7272^e séance, le 24 septembre 2014.
- ³⁴ A présidé les 7271^e et 7272^e séances, les 19 et 24 septembre 2014.
- ³⁵ A participé aux 7361^e, 7389^e, 7432^e et 7433^e séances, les 19 janvier, 23 février et 23 et 24 avril 2015, et a présidé les 7271^e et 7272^e séances, les 19 et 24 septembre 2014, en qualité de membre du Cabinet du Président Obama.
- ³⁶ A participé aux 7389^e et 7499^e séances, les 23 février and 30 juillet 2015.

III

Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de Président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015 :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sir Mark Lyall Grant 1^{er}-31 août 2014

États-Unis d'Amérique

M^{me} Samantha Power 1^{er}-30 septembre 2014

Argentine

M^{me} María Cristina Perceval 1^{er}-31 octobre 2014

Australie

M. Gary Francis Quinlan 1^{er}-30 novembre 2014

Tchad

M. Chérif Mahamat Zene 1^{er}-31 décembre 2014

Chili

M. Cristián Barros Melet 1^{er}-31 janvier 2015

Chine

M. Liu Jieyi 1^{er}-28 février 2015

France

M. François Delattre 1^{er}-31 mars 2015

Jordanie

M^{me} Dina Kavar 1^{er}-30 avril 2015

Lituanie

M^{me} Raimonda Murmokaitė 1^{er}-31 mai 2015

Malaisie

M. Ramlan Bin Ibrahim 1^{er}-30 juin 2015

Nouvelle-Zélande

M. Gerard Jacobus van Bohemen 1^{er}-31 juillet 2015

IV Communications du Président du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015

La situation à Chypre

S/2014/618	21 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/619	22 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/494	26 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/495	30 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Questions concernant la situation au Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

S/2015/88	30 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/89	3 février 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/286	27 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

S/2015/29	13 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/30	15 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/541	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/542	16 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

S/2014/860	25 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/861	28 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2015/541	14 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/542	16 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

S/2014/949	23 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/950	26 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Autres questions concernant la situation au Moyen-Orient

République arabe syrienne

S/2014/622	25 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/706	26 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/767	27 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/853	26 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/948	26 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/56	26 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/95	6 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/138	25 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/211	25 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/295	28 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/391	28 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/485	26 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/572	28 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Yémen

S/2015/237	2 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/283	23 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/284	25 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/455	18 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

S/2015/3	2 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/446	17 juin 2015	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/580	27 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/581	30 juillet 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation au Libéria

S/2014/644	28 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/645	2 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/707	29 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/12	6 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/13	8 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/18	9 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/590	31 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Somalie

S/2014/854	26 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/67	28 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/122	17 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/234	31 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/235	2 avril 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/343	15 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/556	21 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2014/702	25 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/777	30 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/300	29 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999)
et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

S/2014/587	13 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/830	19 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/106	11 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/361	19 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées
de violations graves du droit international humanitaire commises
sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

S/2014/780	31 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/781	31 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/865	3 décembre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées
d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit
international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda
et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations
commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier
et le 31 décembre 1994**

S/2014/778	31 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/779	31 octobre 2014	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La question concernant Haïti

S/2015/40	19 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/191	17 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Burundi

S/2014/700	23 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/701	25 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/799	6 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/800	6 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/447	11 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/448	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/483	25 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Afghanistan

S/2014/674	15 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/675	17 septembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/678	17 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/856	28 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2015/179	12 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/272	22 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en République centrafricaine

S/2014/591	14 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/663	11 septembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/858	28 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/870	5 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/928	19 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/3	5 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/85	29 janvier 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/119	17 février 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/248	10 avril 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Le sort des enfants en temps de conflit armé

S/2014/588	12 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/809	11 novembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/451	17 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation en Guinée-Bissau

S/2014/600	13 août 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/601	15 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2014/805	11 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Les femmes et la paix et la sécurité

S/2014/796	7 novembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-----------------	---

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales
résultant d'actes de terrorisme**

S/2015/198	20 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/534	13 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Côte d'Ivoire

S/2015/399	29 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/411	3 juin 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/412	5 juin 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Mission du Conseil de sécurité

S/2014/579	8 août 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/40	19 janvier 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/162	5 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Région de l'Afrique centrale

S/2015/554 16 juillet 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/555 21 juillet 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération des armes de destruction massive

S/2015/72 29 janvier 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

S/2014/670 16 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/771 29 octobre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/835 18 novembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/836 20 novembre 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2015/52 21 janvier 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/53 26 janvier 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2015/180 12 mars 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/202 20 mars 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/287 27 avril 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/483 25 juin 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Consolidation de la paix après les conflits

S/2014/763 24 octobre 2014 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/911 15 décembre 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité

S/2014/939 23 décembre 2014 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/15 9 janvier 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant l'Iraq

S/2015/129 19 février 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/130 23 février 2015 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération

S/2014/783 31 octobre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/78 30 janvier 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/493 30 juin 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

S/2014/661 9 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/662 11 septembre 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

S/2014/569 5 août 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/643 2 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/710 30 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/223 30 mars 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Paix et sécurité en Afrique

L'Ebola

S/2014/669 15 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/679 17 septembre 2014 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/877 9 décembre 2014 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation en Libye

S/2014/583 8 août 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/584 12 août 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/680 17 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/953 29 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/299 29 avril 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Mali

S/2014/660 11 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/711 30 septembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/754 21 octobre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/786 4 novembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/822 17 novembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/889 10 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2014/890 12 décembre 2014 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2014/944 23 décembre 2014 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/3 2 janvier 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/166 4 mars 2015 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2015/167	6 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2015/187	16 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La question Inde-Pakistan

S/2014/730	11 octobre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-----------------	--

La situation concernant le Rwanda

S/2015/575	29 juillet 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	-----------------	--

Relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2014/893	9 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2014/894	12 décembre 2014	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Maintien de la paix et de la sécurité internationales : médaille
capitaine Mbaye Diagne pour acte de courage exceptionnel**

S/2014/946	16 décembre 2014	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/385	20 mai 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/386	27 mai 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive
en Asie centrale**

S/2015/188	13 mars 2015	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/189	17 mars 2015	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Question du néonazisme

S/2015/457	18 juin 2015	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	--------------	---

